



Le FFM en anglais

Robert Lévesque

LE FESTIVAL des films du monde (FFM) vit, cette année, un malaise linguistique qui alimente de plus en plus les conversations et risque à terme de faire de cet événement culturel québécois un lieu où la langue française, en plein cœur de Montréal, passe au second rang derrière l'anglais.

Depuis l'ouverture officielle du FFM le 24 août avec un film britannique sans sous-titres français, sans système de traduction simultanée, il y a une grogne linguistique au cœur de cette 13e édition du FFM, plus palpable qu'auparavant.

Les chroniqueurs ou critiques qui couvrent ce festival de cinéma ont souvent, par le passé, relevé et dénoncé cette caractéristique qui fait du FFM un festival à l'accent plus anglophone que francophone; mais cette année l'absence totale de sous-titres français pour les films de langue anglaise projetés jusqu'à maintenant, de même que pour la très grande majorité des films étrangers, est en train de faire déborder le vase.

Plusieurs cinéphiles, festivaliers, francophones, dénoncent de plus en plus ce terrain gagné par l'anglais au FFM (en sous-titres, programmes, dépliants, publicités, etc.), et s'en ouvrent auprès des journalistes.

Qu'en est-il vraiment? Dans le lot des 251 films retenus pour cette édition, les films en langue étrangère qui ont sous-titres en français, si l'on

Voir page 14: Le FFM

MISE EN GARDE

La Pologne n'a qu'un an pour réussir ses réformes

Walesa demande l'aide économique de l'Ouest

VARSOVIE (AFP) — Lech Walesa, le président du syndicat Solidarité, a lancé hier à Gdansk une mise en garde aux États occidentaux, les invitant très fermement à soutenir économiquement la Pologne, faute de quoi il pourrait y avoir d'ici un an « un retournement de situation » dans ce pays.

« Nous disposons, a-t-il dit, d'un délai de six mois à un an pour transformer et améliorer tout ce qui peut l'être en Pologne ». « Si nous ne faisons rien, le pays va tomber en ruine », a estimé Lech Walesa. Le président de Solidarité a alors fait état du risque d'un « nouveau retournement de situation » qui, a-t-il dit, entraînerait une paralysie des énergies dans le pays pendant dix à 15 ans.

Une nouvelle fois, Lech Walesa a convié les banques occidentales à ouvrir des succursales en Pologne afin de rassembler l'épargne des Polonais et de faire fructifier cet argent inutilisé, dont le montant, selon toutes les estimations, s'élève aujourd'hui à quelque \$ 6 milliards. Les Polonais ont toujours répugné à remettre leurs économies aux banquiers communistes.

Lech Walesa s'est aussi prononcé pour l'instauration d'un nouveau système économique en Pologne, semblable à celui qui prévaut en Occident. Seul un tel système, a-t-il dit, pourrait permettre à l'État de rembourser sa dette extérieure (\$ 38 milliards), laissant ainsi entendre qu'il n'était pas question d'un tel remboursement dans la situation actuelle.

Très disert depuis l'investiture officielle de son ami Tadeusz Mazowiecki au poste de premier ministre, le 24 août dernier, Lech Walesa donne l'impression d'occuper déli-



Le nouveau premier ministre, Tadeusz Mazowiecki, sur qui repose le sort de la Pologne, s'est recueilli, hier, dans une église de Varsovie.

bérément le devant de la scène politique et de tenter de mobiliser les esprits, afin de laisser au nouveau chef du gouvernement le temps nécessaire pour constituer son cabinet.

Tadeusz Mazowiecki est de son côté totalement silencieux, absorbé par la définition de son futur programme politique et la composition

de son équipe. Celle-ci ne devrait finalement pas être rendue publique « avant le 4 ou le 6 septembre », selon des sources informées à Varsovie.

Lech Walesa a rencontré, hier à Gdansk, le ministre du Travail ouest-allemand, M. Norbert Blum. Les deux hommes sont apparus côte à côte au cours d'un meeting qui a

suivi la messe dominicale à l'église Sainte-Brigitte des chantiers navals.

S'adressant à quelque 2.500 personnes, M. Blum a lancé : « Nous observons avec un cœur qui tremble les transformations en cours dans ce pays. Nous allons réfléchir à la meilleure manière de vous aider ».

Comme pour donner l'exemple aux capitalistes de l'Ouest, Lech Walesa a annoncé hier qu'il comptait rapatrier en Pologne les quelque \$ 200.000 du prix Nobel de la paix qui lui avait été décerné en 1983, et qu'il avait bloqués depuis lors dans une banque en Norvège.

Lech Walesa a précisé à une délégation d'une trentaine d'industriels et de scientifiques norvégiens que, compte tenu de l'évolution en Pologne, il avait décidé de rapatrier ces fonds « afin de les investir de façon utile pour tous ».

Le président de Solidarité, tout comme des milliers de Polonais et d'invités étrangers, s'apprête à prendre part aux cérémonies prévues à l'occasion du cinquantenaire du début de la Seconde Guerre mondiale. Celle-ci avait débuté avec l'invasion du territoire de la Pologne, le 1er septembre 1939, par les troupes hitlériennes.

À cette occasion, le ministre ouest-allemand du Travail a « demandé pardon pour le mal commencé il y a 50 ans ». « On ne doit pas oublier les souffrances de nos pères ou de nos mères, qu'ils soient Allemands, Polonais ou Russes. Nous ne voulons pas regarder l'histoire passivement mais nous voulons en tirer des leçons. Nous sollicitons votre pardon. Que la paix soit avec vous et avec nous. Jamais plus de guerre », s'est exclamé le ministre ouest-allemand.



LES ÉLECTIONS DU 25 SEPTEMBRE

FONCTION PUBLIQUE

Bourassa promet trois fois plus d'emplois aux groupes ethniques

Bernard Descôteaux

ROBERT Bourassa promet aux communautés ethniques de leur réserver désormais 12 % des emplois permanents de la fonction publique afin d'augmenter graduellement leur participation au sein de l'appareil gouvernemental qui stagne depuis longtemps à 4 %.

Le chef du Parti libéral a pris cet engagement de façon très solennelle hier mais a cependant été pris pres-

qu'aussitôt en défaut, devant avouer par la suite que son parti n'avait su recruter un candidat noir pour représenter les minorités visibles.

L'objectif du Parti libéral est que tous soient égaux au Québec, a lancé M. Bourassa devant une foule de plus de 1.000 personnes qui participait avec enthousiasme à une assemblée dont le scénario était conçu pour la télévision.

« Si tous doivent être égaux, alors pourquoi n'avez-vous pas de candidat représentant les minorités visibles », devait demander par la suite une

journaliste noire à un Robert Bourassa un peu penaud. Des efforts ont été faits, des discussions ont eu lieu avec des candidats potentiels mais rien n'a pu être finalisé à temps, a-t-il dit.

La volonté du Parti libéral est là. Ce sera « pour la prochaine fois », a poursuivi M. Bourassa. Rappelons que le Parti québécois a pour sa part un candidat noir, Jean Alfred, qui de 1976 à 1981 a siégé à l'Assemblée nationale.

L'absence de candidat représen-

Voir page 14: Bourassa

Parizeau se porte au secours du français dans le comté de Rivard

Paul Cauchon

DANS une attaque à fond de train contre le ministre Guy Rivard, qui avait été responsable de la loi 178, le chef du Parti québécois a servi hier aux militants du comté de Rosemont un plaidoyer envers la protection de la langue française.

Comparant la situation linguistique actuelle à celle qui prévalait sous le gouvernement péquiste, alors que « nous avions établi les règles d'une société en français qui fonc-

tionnait », ajoutant que « même si les anglophones n'étaient pas d'accord ils avaient un certain respect », Jacques Parizeau a déclaré que les libéraux ont créé un « extraordinaire désordre dans le système linguistique : on fait ça quand on a pas les idées claires, quand on a honte de ses concitoyens, qu'on veut plaire aux autres, qu'on a pas de fierté ».

Jacques Parizeau a traité Guy Rivard, l'actuel député libéral de Rosemont, de « Canadien-français de service », brochant pour l'occasion un portrait historique remontant à l'époque des Patriotes.

En 1837-1838, expliquait-il, des Qué-

bécois ont voulu un régime démocratique et parlementaire mais « des notables ont condamné ce mouvement ». « C'est à partir de ce moment qu'apparaît le Canadien-français de service parmi les notables » ajoutait-il. Évoquant le comportement de ces « notables » pendant l'affaire Riel, la conscription, la grève de l'amiante, M. Parizeau s'est fait cinglant : « Toujours dans notre Histoire on trouve quelqu'un qui a dit ne bougez pas, restez tranquilles. Une bonne partie de ces notables ont maintenu leurs privilèges en répétant qu'on est beau en restant à genoux, petits ».

Voir page 14: Parizeau

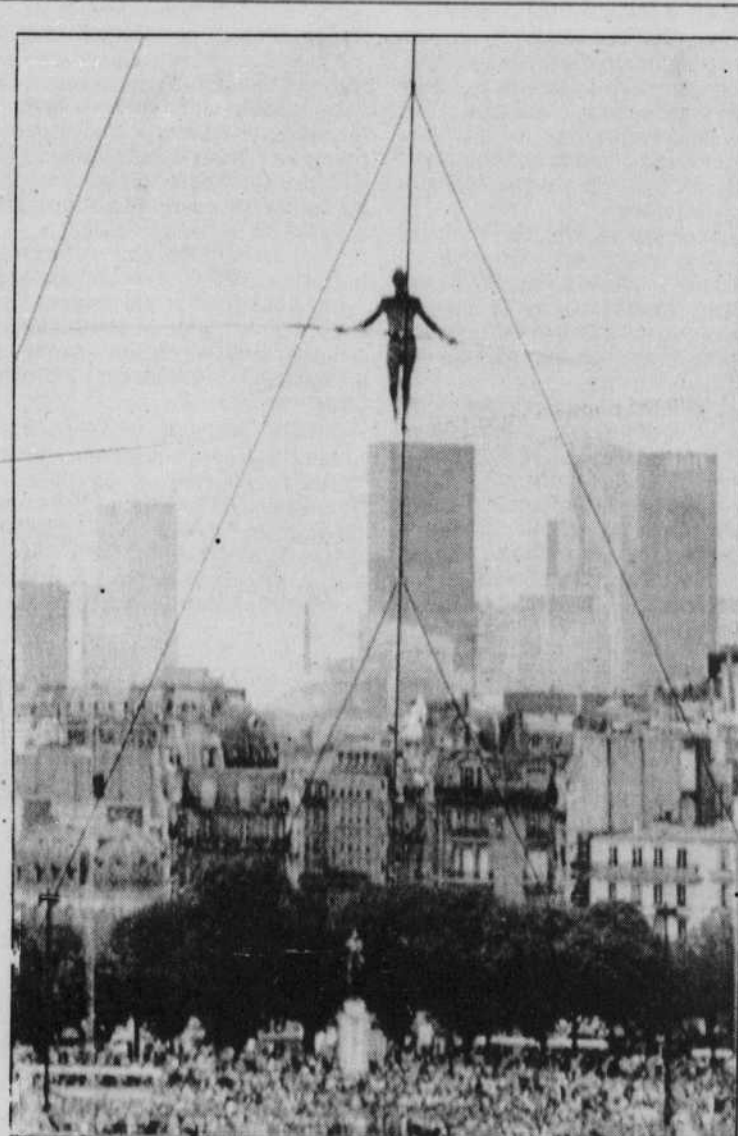


PHOTO AP

Au fil des Droits

Dans le cadre des célébrations du bicentenaire de la Révolution française, le funambule français, Philippe Petit, a emprunté un fil d'un kilomètre tendu à plusieurs dizaines de mètres entre la Défense et la tour Eiffel en fin de semaine. À son arrivée au second étage de la tour Eiffel, il a remis au maire de Paris, Jacques Chirac, le manuscrit de la Déclaration des Droits de l'Homme signé le 26 août 1789 qu'il avait emporté avec lui. Lors d'une cérémonie, le président François Mitterrand a souligné que cette déclaration avait une vocation universelle et qu'elle constituait un patrimoine commun de l'humanité.



Notes de campagne
Gilles Lesage

Vers du déjà vu ?

S'ORIENTE-t-on, à quatre semaines des élections, vers une espèce de match nul : des résultats semblables à ceux de décembre 1985, tant au plan de la répartition des suffrages qu'à celui des 125 sièges de l'Assemblée nationale ?

Il semble bien que oui, à en croire le premier ministre lui-même, s'appuyant sur les sondages internes du P.Q. que viennent confirmer le premier coup de sonde pré-électoral. Depuis des semaines, voire des mois, M. Bourassa confie que les libéraux et les péquistes devraient, en gros, faire aussi bonne figure qu'il y a quatre ans : plus de 50 % des votes et autour de 100 députés au gouvernement sortant ; quelque 40 % des suffrages aux péquistes, avec 25 à 30 députés.

Au cours d'une entrevue, en juillet, M. Bourassa se réjouissait à l'avance de cette perspective. Il se rappelle fort bien qu'aussitôt après avoir écrasé l'opposition, en 1973, son gouvernement, gonflé de suffisance, d'arrogance et de laxisme, a commencé sa terrible dégringolade. Le chef libéral ne souhaite nullement obtenir un score parfait, le lot périlleux de Frank McKenna, au Nouveau-Brunswick. Tôt ou tard, l'opposition, si elle ne peut se défaire et se faire valoir au Parlement, s'organise ailleurs, dans la rue, avec des risques incontrôlables. On opine même qu'il n'a pas déclenché d'élections printanières précisément pour donner au P.Q. les quelques mois supplémentaires grandement requis pour s'organiser et se refaire une santé.

Aussi, le premier coup de sonde pré-électoral rendu public vendredi (Léger et Léger) ne comporte donc aucune surprise pour M. Bourassa. Il s'attend à obtenir un peu plus de 50 % des suffrages, le 25 septembre, mais un peu moins que les 56 % de décembre 1985. Pour ce faire, il s'appuie surtout, avec raison, sur l'étonnante stabilité du sentiment populaire, depuis quatre ans, et sur le taux de satisfaction à l'égard du gouvernement. Selon cet indice, probablement le plus fiable de tous, plus de la moitié des électeurs sont satisfaits de M. Bourassa, considéré au surplus comme le meilleur chef. Davantage, selon le plus récent sondage, deux électeurs sur trois pen-

Voir page 14: Vers

AUJOURD'HUI

Une ministre colombienne démissionne

Menacée de mort par les trafiquants de drogue, la ministre colombienne de la Justice démissionne et s'enfuit aux États-Unis. Page 5

Expos 6
Giants 3

Les Expos gagnent un deuxième match sur trois à San Francisco grâce au grand chélem d'Andrés Galarraga. Page 11

Encore Senna

Le Brésilien Ayrton Senna remporte le Grand Prix de Belgique. Page 11

Navratilova vainc Sanchez

Martina Navratilova enlève les Internationaux de tennis du Canada. Page 10



254 PAGES
30 PHOTOS
\$9.95

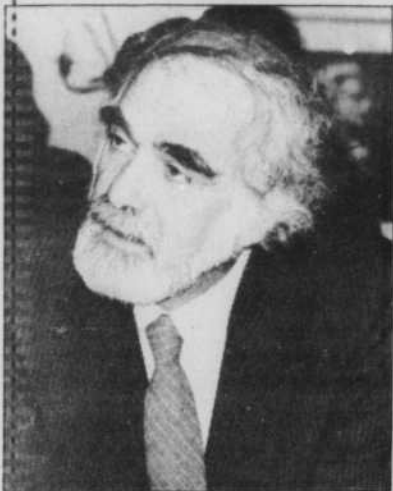
SOUS LA DIRECTION DE DENIS MONIÈRE

L'ANNÉE POLITIQUE 1987 AU QUÉBEC 1988

LE DEVOIR - QUÉBEC/AMÉRIQUE

Ce livre s'adresse à tous ceux qu'intéresse la politique québécoise. Hommes politiques, fonctionnaires, journalistes, leaders d'opinion et étudiants y trouveront des analyses concises et documentées de l'actualité et des tendances qui ont caractérisé l'année écoulée.

LES ÉLECTIONS DU 25 SEPTEMBRE



Claude Jasmin

OUTREMONT Jasmin retire sa candidature

Paul Cauchon

JACQUES PARIZEAU n'approuvant pas du tout sa candidature, l'écrivain et polémiste Claude Jasmin s'est retiré ce week-end de l'investiture du Parti québécois dans le comté d'Outremont.

Claude Jasmin avait annoncé la semaine dernière qu'il se présentait à l'assemblée devant choisir le 30 août prochain un candidat péquiste dans Outremont, prestigieux comté montréalais où résident d'ailleurs un bon nombre de décideurs de toutes appartenances politiques. Le seul candidat alors en lice, Victor Uribe, ne rencontrait pas l'appui de l'exécutif du comté.

J'ai dit que je souhaitais qu'il ne soit pas candidat, a expliqué hier Jacques Parizeau. Il y a un certain nombre de déclarations de M. Jasmin qui sont incompatibles avec les orientations profondes du Parti québécois. Par exemple, sur le plan de certaines minorités ethniques.

Jacques Parizeau faisait allusion aux commentaires de M. Jasmin qui avait exprimé l'année dernière dans le *Journal d'Outremont* son désaccord avec le comportement des Juifs hassidiques de cette ville. Ces derniers voulaient construire une synagogue, et Claude Jasmin ne se trouvait pas « chez lui », se plaignait que les Juifs hassidiques ne lui parlaient pas sur la rue, et les qualifiait de méprisants. Tous les médias nationaux s'étaient emparés de cette affaire locale.

Cette histoire commençait à peine à être enterrée que la semaine dernière Claude Jasmin récidivait devant les caméras de Radio-Canada, déplorant que la plupart des immigrants « refusent de s'intégrer au Québec ».

Nul doute que les responsables nationaux du Parti québécois, et en premier lieu le chef lui-même, ont tenu à se débarrasser d'un candidat dont le comportement risquait de devenir encombrant.

Mais il semble que l'exécutif du parti à Outremont soit toujours à la recherche d'un candidat prestigieux.

Le « pollueur » pourrait payer pour le nettoyage de la Baie-des-Anglais

Bernard Descôteaux

LA DÉCONTAMINATION de la Baie-des-Anglais promise aux citoyens de Baie-Comeau ne se fera pas aux seuls frais des contribuables, a indiqué hier la ministre de l'Environnement, Lise Bacon, selon qui le principe « pollueur-payeur » pourrait ici s'appliquer.

Dans un communiqué publié hier, Mme Bacon a souligné que ce projet est l'objet pour l'instant d'études qui serviront à déterminer entre autres choses l'ampleur de la contamination et la source des BPC rejetés et sédimentés à cet endroit. L'un des principes de la politique gouvernementale est celui du « pollueur-payeur », a-t-elle dit.

Mme Bacon a émis ce communiqué en fin de journée pour réagir à une information publiée samedi par LE DEVOIR voulant que le gouvernement libéral avait « signé un chèque en blanc » en acceptant de régler le problème de la Baie-des-Anglais en contrepartie de l'entreposage des BPC de Saint-Basile-le-Grand à Manic 2, près de Baie-Comeau.

Le problème de la Baie-des-Anglais était connu depuis longtemps

du gouvernement, a affirmé la ministre selon qui il n'y a pas eu de troc ou de maquignonnage entre le gouvernement et les autorités de Baie-Comeau pour « régler » coûte que coûte ce problème. Tout ce que le gouvernement a accepté c'est d'accélérer la recherche de solution, a-t-elle soutenu.

Au moment des consultations pour trouver un site au BPC de Saint-Basile, le maire de Baie-Comeau a sensibilisé le gouvernement au problème. Par la suite, « la ministre a pris l'engagement formel de mettre sur pied un comité de travail chargé de lui proposer des recommandations sur les solutions envisageables », lit-on dans le communiqué.

Mme Bacon a consacré cet engagement dans une lettre au maire, laquelle se lit comme suit : « Le ministère s'engage à former un groupe de travail avec les représentants de la ville de Baie-Comeau pour trouver une solution aux BPC de la Baie-des-Anglais et pour régler le problème ».

Commentant cette information samedi, alors qu'il faisait campagne à Laval, le premier ministre Bourassa devait pour sa part soutenir qu'il n'y avait eu aucun troc dans ce dossier. Les arguments pour que le territoire de Manic soit choisi étaient suffi-

sants en eux-mêmes pour « rassurer les autorités municipales », a-t-il dit, ajoutant que « le troc, ce n'est pas notre façon de procéder ».

Au cours de sa tournée à Laval, le premier ministre devait en profiter pour annoncer une bonne et une mauvaise nouvelle.

Aux Lavallois, il a ainsi promis un « moyen de transport rapide », disant qu'il favorisait personnellement le prolongement du métro dans cette municipalité. Ce n'est toutefois qu'une promesse puisque M. Bourassa a reconnu qu'il faut avant toute chose réaliser une étude d'impact puis arrêter un projet concret.

La mauvaise nouvelle était pour les étudiants universitaires à qui il a confirmé indirectement que le dégel des frais de scolarité était pour bientôt. Interrogé à ce sujet, il a refusé en effet de renouveler l'engagement pris en 1985 de ne pas hausser les frais de scolarité. Il s'est contenté de souligner que la promesse de 85 avait été tenue et que les frais de scolarité universitaires du Québec étaient les plus bas du Canada.

Les étudiants ont rapidement réagi à cette déclaration. Hier midi, une petite délégation d'une vingtaine d'étudiants de l'AGÉUQAM l'attendait à la rencontre qu'il avait pour

les groupes ethniques. Rappelant que depuis un an, le ministre de l'Éducation prépare le dégel des frais de scolarité, ils ont dit vouloir donner un avant-goût à M. Bourassa de ce qui se passera à l'automne si le gouvernement va de l'avant avec ce projet.

Le gel des frais de scolarité était conçu comme une première étape devant conduire à l'abolition des frais de scolarité, a dit leur porte-parole, André Gagnon. Pourquoi toujours se comparer avec l'Ontario et d'autres provinces qui ont des frais de scolarité plus élevés, a-t-il dit, notant qu'on pourrait se comparer avec la France où existe la gratuité scolaire totale. Au moment où le premier ministre Mulroney dénonce la piètre qualité du système d'éducation au Canada, pourquoi imposer des barrières aux étudiants.

Un autre groupe de manifestants attendait aussi M. Bourassa hier. Le Front commun des personnes assistées sociales avait envoyé un petit groupe rappeler au premier ministre que contrairement à ce qu'affirme le PLQ, le Québec n'est pas devenu « plus juste et plus humain » au cours des quatre dernières années. Pour 600.000 personnes, ce fut quatre années d'appauvrissement et d'humiliation, a-t-on dit.

Y a-t-il vraiment un enjeu écologique ?

(PC) — Les principaux groupes environnementaux québécois sont d'avis que les partis politiques doivent profiter de la campagne électorale pour proposer des politiques globales susceptibles de convaincre les électeurs qu'ils se préoccupent vraiment des déchets dangereux, de la sauvegarde du fleuve Saint-Laurent, de l'agriculture biologique et de la conservation de l'énergie.

Pour Greenpeace, la discussion sur les déchets dangereux ne doit pas se limiter au BPC de Saint-Basile-le-Grand mais s'élargir à tous les organo-chlorés qui sont rejetés dans le fleuve.

Ce groupe écologique estime que le prochain gouvernement devra forcer les entreprises de pâtes et papier à cesser complètement le déversement des organo-chlorés dans le fleuve Saint-Laurent d'ici à 1993.

Pour sa part, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) souhaite la formulation d'engagements environnementaux précis et vérifiables.

Aux yeux de l'UQCN qui regroupe 80 organismes de conservation à travers le Québec et représente plus de 25.000 personnes, le bilan du gouvernement sortant n'est pas reluisant.

Ce groupe suggère la création d'un poste de vérificateur environnemental, redevable à l'Assemblée nationale; l'attribution de pouvoirs et de budgets accrus au ministère de l'Environnement; la création de 50 parcs au cours des dix prochaines années; le renforcement du zonage agricole; l'accélération du programme d'assainissement industriel et l'élimination des emplacements de déchets dangereux qui constituent une menace constante pour la santé des Québécois.

Le Mouvement pour l'agriculture biologique croit qu'il est temps que le Québec se dote d'un plan global d'intervention en matière d'agriculture favorisant l'application sur une grande échelle de méthodes biologiques.

Il en découlerait de nombreux bénéfices environnementaux et économiques pour le Québec, fait valoir le Mouvement.

L'Association québécoise pour la lutte contre les pluies acides (AQLPA) s'étonne de toutes les consultations qui ont lieu et auxquelles les groupes environnementaux ont invités à participer.

Au prochain gouvernement, l'AQLPA demande de renoncer à la remise en marche de la centrale thermique de Tracy en raison des tonnes de SO₂ qui seront émises dans l'air pour retomber sur les régions les plus endommagées, soit la Beauce, l'Estrie et les Bois-Francs.

Ce groupe réclame également que le gouvernement cesse de vendre de l'électricité aux États-Unis et dans les autres provinces et réalise que le manque d'eau dans les barrages d'Hydro-Québec est occasionné par les bouleversements climatiques dus à l'effet de serre.

Pour la Société pour vaincre la pollution (SVP), l'intervention gouvernementale en ce qui concerne les emplacements de déchets dangereux au Québec est une urgence, nonobstant la tenue de l'enquête Charbonneau.

Finalement, les groupes environnementaux sont unanimes à reconnaître l'urgence d'agir en plusieurs domaines. Ils préviennent le prochain gouvernement qu'ils maintiendront la pression et reformuleront autant de fois qu'il sera nécessaire leurs revendications et mises en garde.

Le visage du comté de l'Assomption a bien changé depuis le temps du député Parizeau

Michel Venne
de la Presse canadienne

L'ASSOMPTION — Malgré la confiance affichée des péquistes de l'Assomption, Jacques Parizeau devra mener une campagne solide dans son ancien comté s'il veut retrouver le siège de député qu'il occupait de 1976 à 1984.

Jean-Guy Gervais, 48 ans, le député libéral sortant, élu par seulement 216 voix de majorité en 1985, ne lui concède aucune avance. Surtout que son organisation fonctionne rondement depuis lors, alors que celle du Parti québécois, qui était tombée

en 1984, renaît à peine de ses cendres.

En 1984, Parizeau avait démissionné avec fracas de ses postes de ministre des Finances et de député en protestation contre le « beau risque » fédéraliste de René Lévesque. Les militants qui l'appuyaient dans l'Assomption ont fait de même. Certains n'ont retrouvé le feu sacré que lorsque M. Parizeau est revenu au Parti québécois.

« On repart de 1981, admet la présidente de l'association locale, Mme Lise Bernier. Il faut aller chercher les militants », a-t-elle concédé.

Cela ne l'empêche pas de considérer « la victoire comme acquise ».

Son objectif : faire en sorte qu'elle soit « significative » pour qu'elle « rayonne » sur l'ensemble de la province.

Jacques Parizeau avait été élu par de très fortes majorités en 1976 (14.400) et en 1981 (10.500) et le comté avait voté à 51 % pour le Oui au référendum de 1980.

« On ne peut plus se fier à ces chiffres », affirme l'organisatrice libérale, Mme Carole Lavallée, à qui il faut bien donner en partie raison. Depuis 1976, l'Assomption a bien changé. Dans cette banlieue d'ouest du nord-est de Montréal, la population a fait un bond spectaculaire. Rien qu'à Repentigny, la principale ville du comté, elle est passée de 26.700 à 40.800 en 1986. Autant de nouveaux électeurs qui n'ont jamais voté Parizeau et qui ne l'ont jamais connu comme député.

De quoi refroidir cette affirmation du chef péquiste lui-même : « L'Assomption et moi, c'est une longue histoire d'amour ». D'autant plus que les dernières modifications à la carte électorale ont fait perdre à cette circonscription certains territoires, dont la ville de Le Gardeur, qui étaient favorables au PQ.

Cela dit, l'organisation centrale du Parti québécois déclare, sondages à l'appui, que « la situation n'est pas préoccupante » dans l'Assomption.

« Le profil de l'électorat n'a pas changé, affirme le plus proche conseiller de M. Parizeau, Jean Royer. La majorité des nouveaux arrivants

sont de jeunes familles, une clientèle qui nous est traditionnellement favorable », dit-il. La population est francophone à 98 %.

Du côté libéral, la stratégie consiste à présenter le candidat local comme « un gars du coin ».

« Je vis dans l'Assomption depuis 20 ans, dit M. Gervais, qui était vice-président d'une entreprise d'entre-tien ménager. C'est plus facile que pour un gars qui vient d'Outremont et qui a abandonné le comté en 1984 ».

Du côté péquiste, on soutient que les gens se souviennent de M. Parizeau. Celui-ci, en tout cas, semble s'y sentir à l'aise. On pouvait le voir valser avec la maîtresse de l'Assomption l'autre samedi lors du festival des moissons. « J'ai trouvé que c'était un homme charmant et intéressant », disait Mme Michèle Langlais, qui le rencontrait pour la première fois, sans toutefois prendre position dans le débat électoral.

Les péquistes, qui disent vouloir mener campagne « sur les qualités de M. Parizeau », s'acharneront aussi, discrètement peut-être, à répéter ce qu'ils pensent du député sortant : « M. Gervais n'a rien fait depuis quatre ans ».

Le candidat libéral, de son côté, fera valoir qu'il a réussi à faire aménager une nouvelle sortie sur l'autoroute 40, à faire bâtir quelques nouvelles écoles et que \$ 40 millions ont été investis pour l'assainissement des eaux.

Les péquistes l'enverront se faire cuire un oeuf, lui rappelant notamment que le programme d'assainissement des eaux a été créé par le gouvernement du Parti québécois et que, de toute façon, la rivière L'Assomption, « elle pue encore », comme le disait lui-même Jacques Parizeau à ses partisans lors de son assemblée d'investiture.

La fiche signalétique de L'Assomption

LE COMTÉ de l'Assomption est le seul dans l'histoire du Québec où le vainqueur l'a emporté grâce au vote du président d'élection qui avait dû utiliser son vote prépondérant pour rompre l'égalité. En 1960, le libéral Frédéric Coiteux l'avait ainsi emporté par une voix (7.999 contre 7.998) sur son adversaire unioniste. Depuis ce temps, la loi électorale a été modifiée. Lorsqu'il y a égalité, il faut reprendre l'élection.

— L'Assomption a toujours voté du côté du pouvoir sauf deux fois depuis sa création en 1897.

— Résultats aux élections générales

du 2 décembre 1985: Libéral (Jean-Guy Gervais — élu) 15.627; PQ 15.411; conservateur 5.429; PI 422; UN 273; PCSU 103.

— Résultats de la partielle du 3 juin 1985: Libéral (Jean-Guy Gervais — élu) 12.019; Conservateur (le chef André Asselin) 8.180; PQ 5.131.

— Situation: au nord-est de Montréal.

— Dimension: 150 km carrés.

— Municipalités incluses: Repentigny, L'Assomption, Saint-Gérard-Majella et Saint-Sulpice.

— Composition ethnique: francophone à 98 %.

RELAIS D'AFFAIRES

ESTRIE



CHÉRIBOURG: Le plus gros Centre de Congrès en Estrie. Facilités pour réunions et congressistes de 10 à 1000 pers. (14 salles polyvalentes sur 200 acres de terrain). 855 pers. en occ. dble incluant: 3 repas par jour, salle principale, équ. audio-visuels de base, 2 pauses-santé, taxes et service. Possibilités d'organisation d'activités à l'intérieur du complexe sportif ou activités individuelles (bain t./pisc./gym/...). *115\$ en occupation simple.

Contactez Dept. des Ventes au 1-800-567-6132 (au Québec seulement) ou 819-843-3308. C.P. 337, Magog J1X 3W9.

AUBERGE DE JOUVENCE: Pour vos réunions d'une ou de quelques journées, nous pouvons accueillir votre groupe de 4 à 130 personnes dans un décor enchanteur qui saura rendre votre réunion des plus productives. À partir de 60\$ p.pers. par jour, incluant l'hébergement, trois repas, pause-santé, salle de réunion, tableau de conférence. À quinze minutes de Magog, Route 220, Orford. Bonsecours J0E 1H0 — (514) 532-3134.

LAURENTIDES

Auberge St-Denis 23 chambres (18 avec foyer) cuisine française

Forfait: "Réunion d'Affaires" \$130⁰⁰ /pers./jour (occupation simple)

(514) 227-4766 (MTL) 497-5602 FAX: 227-8504

St-Sauveur des Monts 61, rue St-Denis, Québec, J0R 1R0

Membre international de «Romantik Hotels»

Mira Mont Situé à 1 heure de Mtl. en bordure d'un lac complexe hôtelier, salles de conférence, pour groupe, forfait à compter de 95 \$ (3 repas) chambres luxueuses avec salon et foyer. Fine cuisine. Piscine intérieure, sauna, tourbillon, tennis ext. Informations: (Mtl) 875-9042 ext.: 1-800-567-6707 ou 819-327-3330.

LAC BEAUPORT

NOUVEAU CHÂTEAU LAC BEAUPORT À quinze minutes du Vieux Québec, le Nouveau Château Lac Beauport vous offre des forfaits complets d'affaires à prix compétitifs. L'endroit idéal pour vos congrès, réunions, séminaires, etc., et même des vacances. Plusieurs salles de conférences entièrement équipées pouvant accueillir de 6 à 400 personnes. Possibilité de pratiquer presque tous les sports. Forfaits complets disponibles à partir de 99\$, par pers. par jour, occ. simple. 154, Chemin Le Tour du Lac, Lac Beauport J1A1B1 849-1811, 1-800-463-2692.



L'ART DU BIEN RECEVOIR

Caractère, courtoisie, charme, confort, cuisine

CHARLEVOIX / CAP À L'AIGLE

LA PINSONNIÈRE: «RAFFINEMENT & GASTRONOMIE» sous un même toit: salles de réunions, chambres spacieuses, certaines avec bain tourbillon, foyer, lit à baldaquin. Piscine int., sauna, appareils d'exercice. Séminaires, colloques, conférences: pension complète 98,75\$ et plus par p.p. occ. d. Offre un séjour récompense motivation à vos cadres et employés méritants. RÉs: (418) 665-4431, FAX (418) 665-7156.

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'ourtrefois. Un relais pour les gourmets gourmands, classé 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi, 24 chambres dont certaines avec foyer. Forfaits de week-end à partir de 200\$ p.p. occ. double. (819) 842-2451.

LAURENTIDES / VAL-DAVID

HÔTEL LA SAPINIÈRE: Endroit désigné pour joindre plaisir et affaires. Situé au bord d'un lac à 1h de Mtl — 70 ch. — Table d'Hôte — Classé 4 fourchettes et 5 fleurs de lys — Tennis — Pisc. ext. chauffée — Salle de conf. équip. audiovisuel complet. — FORFAITS DISPONIBLES — Mtl: 866-8262 — Ext. Mtl: 1-800-567-6635 — Val-David: (819) 322-2020 — FAX: (819) 322-6510, C.P. 190, Val-David, J0T 2N0.

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE: Ste-Adèle (Promotion fleur vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classé 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez pour nos forfaits. Tél. sans frais de Mtl: 1-800-363-2582 ou 229-4151 ou 229-2991.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔSTELLERIE LES TROIS TILLEULS: À St-Marc-Richelieu. Une hostellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Laureat national «Mérite de la Restauration». 5 salles de réunions disponibles. Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

Si vous désirez annoncer dans cette section!

Contactez sans tarder Johanne Guibeau

1-800-363-0305 — 514-842-9645



Résultats



Tirage du 89-08-25

10 Festiva LX 1990

Chaque numéro non décomposable vous donne droit à une Festiva LX 1990

		282X338
736P239'	706T711	570X935
319T566	448U322	363Y881
528T648	719U696	783Y780

100 lots bonis de 500 \$ chacun (non décomposables)

103P980	738P116	572T876	442U823	145X653	339Y401
125P466	755P537	603T040	454U879	193X783	359Y452
176P422	141T998	625T073	466U608	203X646	418Y923
180P519	236T960	639T954	478U189	339X662	446Y271
195P337	244T026	670T968	482U265	396X015	482Y427
210P214	281T403	684T728	535U229	450X646	519Y472
213P282	282T974	688T690	537U083	453X924	521Y125
287P399	284T688	724T230	548U364	529X385	521Y740
297P206	291T245	100U268	576U606	554X133	537Y682
308P834	469T701	105U877	599U894	593X703	607Y902
319P500	475T505	180U418	639U687	649X003	639Y700
379P975	493T580	195U739	640U694	688X230	654Y412
430P521	501T758	209U026	667U503	707X247	663Y102
455P709	517T703	292U219	679U740	715X613	729Y019
468P161	533T768	303U715	795U398	214X346	737Y973
558P950	548T173	323U543	110X368	304Y811	738Y078
690P876	563T940	399U347	136X958		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

110 autres lots bonis le vendredi 25 août

Les Noirs se mobilisent pour éviter la réintégration de Gossett

par la Presse canadienne

LA COMMUNAUTÉ noire de Montréal entreprend, aujourd'hui, une campagne de protestations contre la réintégration dans les rangs du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) de l'agent Allan Gossett qui a tué un jeune Noir en 1987.

La communauté noire entend persuader le directeur du SPCUM, M. Alain Saint-Germain, d'interjeter appel de la décision d'un arbitre du ministère du Travail ordonnant la réintégration de l'agent Gossett, a déclaré Alain Jean-Bart, président de SOS Racisme, lors d'une assemblée tenue samedi.

La requête formulée dans une lettre adressée aujourd'hui au directeur de la Sûreté donnera le coup d'envoi de la campagne de protestations.

« Il sera précisé dans cette lettre que la communauté noire remettra sérieusement en question ses rapports avec la police si M. Gossett reprend du service », a précisé M.

Jean-Bart.

Il a ajouté qu'il ferait connaître les autres éléments de la vague de protestations lors d'une conférence de presse, demain.

L'arbitre du ministère du Travail, M. Jean-Pierre Lussier, a ordonné, jeudi dernier, que l'agent Gossett soit réintégré dans ses fonctions dans les prochains dix jours, estimant qu'avoir tiré sur l'adolescent noir non armé, Anthony Griffin, était un accident malheureux qui n'aurait pas dû coûter son emploi au policier de 16 ans d'expérience.

Cependant, l'arbitre n'a pas ordonné le remboursement à M. Gossett des \$ 70,000 qu'il a perdus en salaire pendant ses 21 mois sans travail. M. Lussier a toutefois recommandé qu'un emploi qui ne requiert pas le port d'arme soit confié au policier.

Réagissant immédiatement, le directeur Saint-Germain a déclaré qu'il n'est pas d'accord avec ce jugement. Il a demandé aux avocats d'étudier s'il y avait ou non lieu d'al-

ler en appel.

Alors qu'il était sous surveillance policière, l'adolescent Griffin a été tué dans le stationnement d'une station de police à l'ouest de la ville. Intercepté pour avoir refusé de payer un taxi, il a ensuite été arrêté parce que des mandats pesaient contre lui.

Outragée par cet événement, la communauté noire a organisé des manifestations et allégué que le racisme en était la cause.

L'agent Gossett fut accusé d'homicide involontaire, mais acquitté. Ce jugement est en appel. De plus, le policier fait face à des poursuites des parents de la victime.

Le policier a été congédié en juillet 1988, après que le conseil disciplinaire eut déterminé qu'il avait, sans raison, utilisé la force et son arme.

La communauté noire et d'autres ethnies ont mis en garde vendredi la Sûreté municipale.

Sa crédibilité, prétend-elle, auprès des groupes ethniques en prendra un coup si le policier est réengagé.

De son côté, Dan Philip, président

de la Coalition noire du Québec, s'est dit bouleversé par la décision de l'arbitre qui ne, selon lui, tient pas compte des conséquences du geste du policier.

Quant à la recommandation que le policier reprenne son travail sans être armé, il la juge « naïve et simpliste ».

Pour sa part, Fo Niemi, directeur du Centre de recherche sur les relations inter-ethniques, ne voit pas comment Gossett pourrait redevenir patrouilleur.

Reevin Pearl, avocat de la mère d'Anthony Griffin, Gloria Augustus, a critiqué la décision de réintégrer Gossett, en disant que « ce jugement a fait mal à la mère », car croit-il, elle ne peut comprendre que la vie de son fils lui a été enlevée pour si peu de raisons et que maintenant une telle injustice est commise.

Le ministre de la Justice, Gil Rémillard, a fait savoir vendredi qu'il rencontrerait les dirigeants de la police montréalaise avant que l'on décide d'interjeter appel.

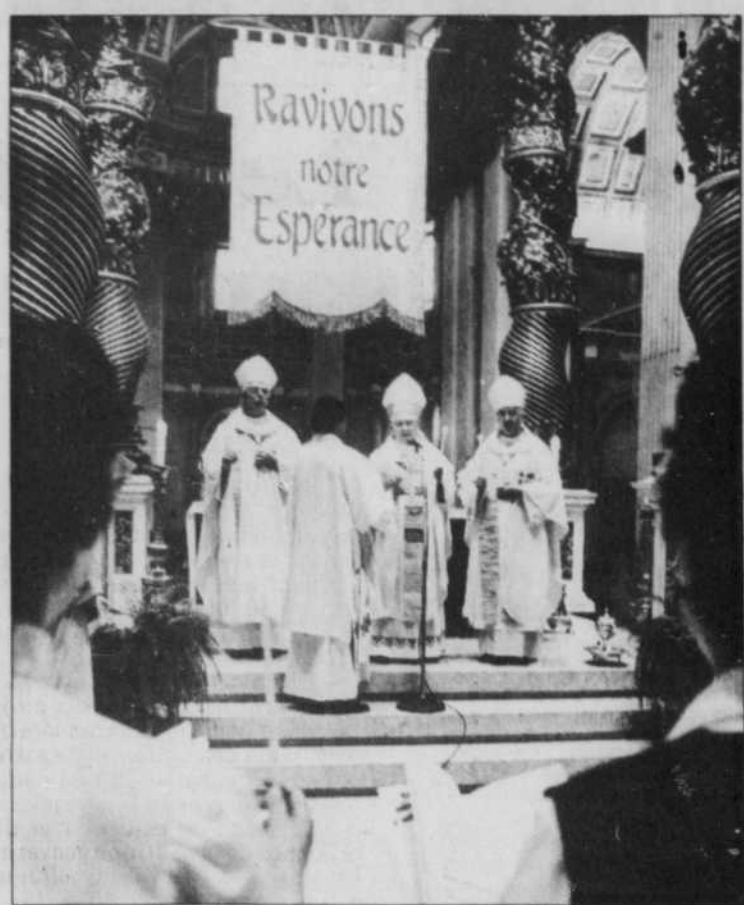


PHOTO JACQUES NADEAU

Envoi missionnaire diocésain

Le cardinal Paul Grégoire, archevêque de Montréal, a présidé hier, à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, la cérémonie de départ de 165 missionnaires dont six laïcs, 71 religieuses, 46 frères et 42 prêtres, qui partiront pour 45 pays des cinq continents. « Soyez les ambassadeurs de notre communauté chrétienne », a suggéré le cardinal aux nouveaux missionnaires entourés de leurs parents et de leurs amis. Cette célébration coïncidait également avec le centenaire de l'Oeuvre de Saint-Pierre Apôtre dont la vocation principale est la propagation de la foi.

EN MARGE DU CONGRÈS DES CONSERVATEURS

Le Manitoba n'est toujours pas prêt à discuter de l'Accord du lac Meech

Maurice Godin
de notre bureau d'Ottawa

LE PREMIER ministre Brian Mulroney préfère attendre d'être contacté par le président de la conférence des premiers ministres provinciaux, Robert Bourassa, avant de décider de la possibilité d'une rencontre spéciale sur l'entente du lac Meech, a-t-il déclaré à la sortie d'un tête-à-tête d'une heure avec le premier ministre manitobain, Gary Filmon.

La semaine dernière, lors de la rencontre des premiers ministres à Québec, Robert Bourassa a reçu de certains de ses homologues le mandat de rencontrer ou de discuter avec le premier ministre Mulroney de la tenue d'une telle rencontre. On prévoit officiellement discuter de l'accord lors de la conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie les 9 et 10 novembre. La grande majorité des provinces aimait cependant une rencontre spéciale sur le lac Meech.

Au cours de leur entretien, MM. Mulroney et Filmon ont convenu d'attendre les rapports des comités parlementaires du Manitoba et du Nouveau-Brunswick sur la question avant d'en rediscuter. Le comité parlementaire du Nouveau-Brunswick a tenu ses audiences en janvier et février, celui du Manitoba en avril et mai.

Interrogé sur les raisons qui expliquent la lenteur des travaux du comité manitobain, M. Filmon a souligné que ce comité doit étudier près de 300 mémoires de groupes et citoyens. De plus, le comité parlementaire tente présentement de trouver un consensus qui reflète les vues des citoyens du Manitoba. Il souligne la situation de minoritaire de son gouvernement qui rend la tâche plus difficile. « Il n'y a qu'un seul parti à la législature du Nouveau-Brunswick et le rapport n'est pas prêt », constate-t-il en rappelant qu'il s'attend quand même au rapport parlementaire

sous peu.

La rencontre Mulroney-Filmon était en quelque sorte le dernier événement provoqué par l'assemblée générale du parti progressiste-conservateur qui tenait ses assises à Ottawa depuis jeudi dernier.

Le congrès du parti conservateur a permis aux dirigeants de constater que l'insatisfaction de la population envers le gouvernement, comme le démontre les sondages, n'a pas encore atteint les rangs des troupes les plus militantes.

Les 4,000 délégués ont plutôt utilisé cette occasion, la première depuis le 21 novembre, pour célébrer l'élection d'un deuxième gouvernement conservateur d'affilée et écouter le message des dirigeants en ce début de mandat.

« On vient de gagner, c'est encore la lune de miel, c'est plus tranquille qu'au dernier congrès de 1986 », de constater un militant de la circonscription de Chambly.

En l'absence de résolutions précises les questions politiques de l'heure, la taxe de vente, le lac Meech, l'avortement et l'environnement ont été abordées à des niveaux divers, non sans désordre.

Même si les dirigeants du Parti conservateur peuvent être fiers de la solidarité manifestée par les délégués, ils ont pu constater les difficultés provoquées par leur projet de taxe de vente sur les produits et services (TPS).

Durant toute la rencontre, on a pu voir le ministre des Finances Michael Wilson discuter, expliquer sa nouvelle taxe aux délégués. Toujours avec le même message qu'il adressait aux congressistes jeudi dernier, la taxe est dure mais nécessaire et son gouvernement se doit d'agir, seul s'il le faut car l'avenir en dépend.

Mais ce message de fermeté et de volonté d'action a été durement éprouvé durant le congrès.

Fort d'une entrevue exclusive avec le premier ministre, le principal quotidien de la capitale fédérale, le *Ottawa Citizen*, affirmait en

première page que Brian Mulroney était prêt à modifier substantiellement son projet de taxe de vente.

On y apprenait que si le comité des finances étudiant le projet de TPS recommandait des « modifications importantes », le premier ministre pourrait les accepter. Déclaration surprenante puisque le ministre des Finances affirmait plus tôt cette semaine ne pas vouloir modifier sérieusement son projet, sauf sur des aspects techniques.

Même si le premier ministre a nié, transcription en main, avoir tenu de tels propos, l'ambiguïté s'était déjà installée. Et il a dû s'expliquer à plusieurs reprises sur le sens de ses déclarations.

Il affirme qu'il est prêt à écouter ceux qui proposeront des modifications mais qu'il faudrait « un génie » avec un projet génial pour faire changer radicalement sa proposition.

Le gouvernement veut à tout prix sur cette question convaincre la population du sérieux de sa volonté d'aller de l'avant avec la TPS. Que celle-ci n'est ni une demi-mesure, ni un ballon d'essai. Que le gouvernement sait où il va, contrairement à ce qu'il dit de ceux qui s'opposent à cette taxe.

Et toute la stratégie du parti au congrès visait à persuader les délégués du bien-fondé de la TPS, pour que ceux-ci diffusent le message à travers le pays. Et l'entrevue accordée au quotidien d'Ottawa cherchait justement à véhiculer chez les délégués cette ferme volonté d'agir du gouvernement.

Il faut sans doute s'attendre à ce que le gouvernement conservateur active la campagne de publicité sur les bienfaits de la TPS présentement étudié.

Le premier ministre Filmon déclarait hier que rien de ce qu'il avait entendu au cours du congrès ne l'amenait à changer d'avis sur la TPS. Il maintient, comme il l'a fait il y a quelques jours à Québec, que cette taxe de vente est inacceptable et es-

père que les ministres provinciaux des finances parviendront à suggérer au gouvernement fédéral une solution de rechange.

La résolution de la Fédération des femmes du PC optant pour le libre-choix a soulevé plusieurs débats de corridor mais n'a pas fait l'objet de résolution devant l'ensemble du parti, évitant ainsi une division certaine.

Le cabinet Mulroney a promis une législation sur cette question dès l'automne. On sait que son cabinet est largement divisé sur le sujet. Il a promis un vote libre à la Chambre des Communes sur le projet qu'il présentera mais a refusé de spécifier si le cabinet pourra voter librement.

Plusieurs croyaient que la question du financement populaire des partis politiques allaient franchir un cap important au cours de ce congrès.

Lors de la dernière assemblée générale du parti à Montréal, en mars 1986, une résolution avait été adoptée à l'instigation du député François Gérin, de Mégantic-Compton-Stansfeld. Cette résolution créait un comité d'étude qui devait faire rapport à la prochaine assemblée générale.

Ce rapport fut une déception pour ceux qui réclamaient de l'action. Il consistait tout au plus à une description des rencontres du comité d'études.

Le député Gérin, de même que le ministre Lucien Bouchard ont parlé de cette question avec conviction, mais sans résultat immédiat. En effet, le dernier Discours du Trône du gouvernement conservateur proposait une commission d'enquête sur toutes les questions touchant les lois électorales. Le tout est donc remis à cette éventuelle commission. Celle-ci devrait être nommée sous peu, selon le ministre. Il refuse cependant d'assurer qu'une loi sur le financement des partis sera en place avant le déclenchement du prochain scrutin fédéral, donc pas avant trois ou quatre ans au moins.

ÉDUCATION

Ryan surpris par Mulroney

M. CLAUDE RYAN, ministre de l'Éducation du Québec, s'est dit étonné que le premier ministre Mulroney veuille accorder une place prépondérante à l'éducation au moment où le gouvernement fédéral réduit son aide à l'enseignement supérieur.

M. Ryan a tenu à rappeler que les modifications effectuées par Ottawa en matière d'aide à l'enseignement supérieur avaient eu pour effet de diminuer également le support qu'accorde le Québec à cette activité.

Sur l'ensemble des propositions et observations communiquées par M. Mulroney devant ses partisans, M. Ryan a souligné que si « toute personne au Canada a droit à son opinion personnelle sur l'éducation », il ne faudrait pas oublier « qu'elle de-

meure un champ de juridiction appartenant aux provinces ».

Vendredi dernier à Ottawa, M. Mulroney a fait la promesse d'impliquer activement son gouvernement dans le domaine de l'éducation. Dans un premier temps, il entend inviter les provinces à participer à une vaste étude « collective » sur l'éducation à travers le Canada, « sur sa relation avec la compétitivité du Canada et de sa pertinence vis-à-vis des défis internationaux de l'an 2000 ».

Le ministre Claude Ryan a estimé que dans un premier temps, il serait peut-être préférable « de faire le bilan de tous les travaux actuellement en cours » avant de se lancer « plus en avant ».

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LES INVESTISSEURS

Si vous achetez une part dans un abri fiscal après le 31 août 1989, vous devrez indiquer le numéro d'inscription de l'abri fiscal dans votre déclaration de revenu pour l'année où vous inscrirez une perte ou une déduction découlant de l'abri. Si le numéro n'est pas fourni, la perte ou la déduction ne sera pas admise. Le numéro d'inscription est attribué au promoteur pour un abri fiscal en particulier. Le promoteur doit vous informer du numéro.

De façon générale, un abri fiscal aux fins de l'impôt est un bien devant produire des pertes ou des déductions pour un investisseur, au-delà du coût réel du bien pour l'investisseur. Les pertes et déductions pertinentes sont celles devant se produire dans les quatre ans de l'acquisition du bien.

Le numéro d'inscription ne constitue d'aucune façon une confirmation par Revenu Canada, Impôt de la validité de l'abri fiscal. Tout investisseur doit recevoir un feuillet de renseignements, T5003, pour la première année de l'abri fiscal et doit produire ce feuillet, en même temps que la documentation nécessaire, pour justifier la perte ou la déduction qu'il indique dans sa déclaration. La formule T5004, «État des pertes et des déductions rattachées à un abri fiscal», sera disponible dans tous les bureaux de district et devrait servir à fournir votre numéro d'inscription à Revenu Canada, Impôt lors de la production de votre déclaration de revenus.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau de district d'impôt ou consulter la Circulaire d'information 89-4, «Déclaration de renseignements sur les abris fiscaux».



Revenu Canada
Impôt

Revenue Canada
Taxation

Canada

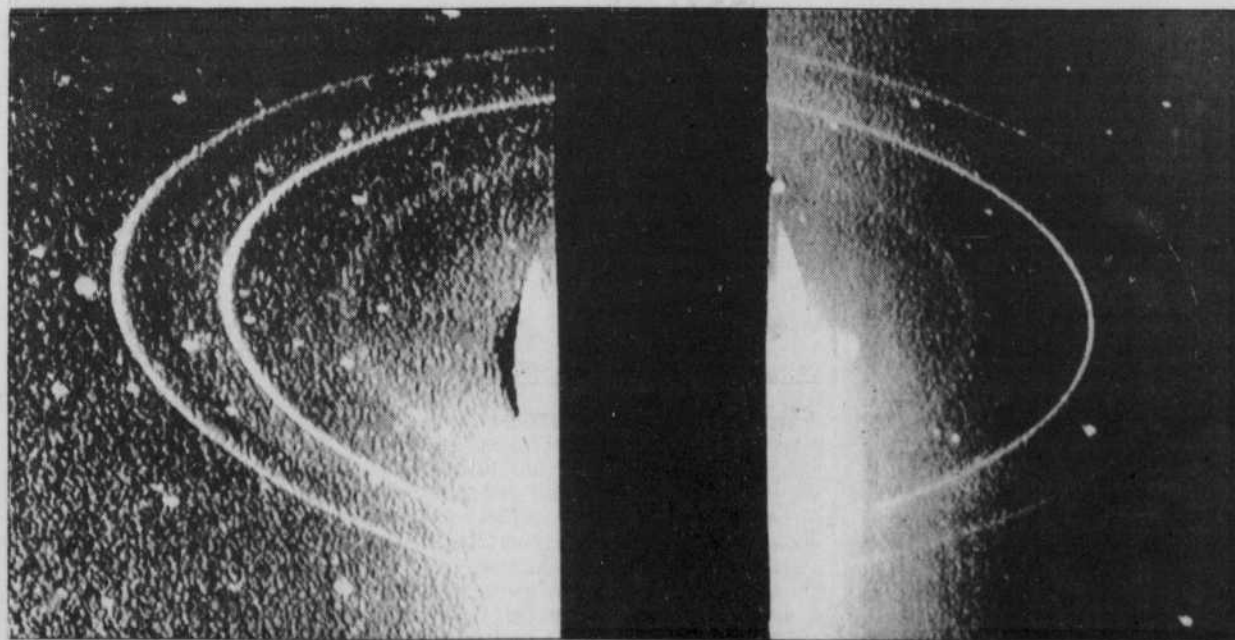
Triton: des volcans gelés crachent l'azote

PASADENA (AFP) — Les images en gros plan envoyées par la sonde Voyager 2 au Jet Propulsion Laboratory (JPL) de Pasadena, en Cali-

fornie ont révélé que les volcans gelés découverts sur Triton, le plus gros satellite de Neptune, sont probablement en activité, a indiqué un

porte-parole du JPL.

Ils semblent cracher, à coups d'explosions, des particules gelées d'azote et de gaz, a-t-il précisé.



Ces deux photos prises à un intervalle d'une heure et demie montrent bien les deux anneaux de Neptune.

PHOTO AP

« Je pense qu'ils sont actifs », ou qu'ils l'ont été au moins durant les 100 dernières années, a-t-il ajouté.

« Il y en a dix, 20 ou 30, plein... »

« C'est une idée folle mais c'est sans doute la meilleure que nous ayons trouvée pour l'instant » pour expliquer la surface tachetée de Triton, a-t-il dit.

L'examen des photos en couleurs du satellite montre des formes de fumeroles s'élevant au-dessus des cratères jusqu'à 80 kilomètres. Cela indique, selon M. Soderblom, que les éruptions crachent les particules à la vitesse d'une vingtaine de km/h, peut-être plus vite.

Le géologue pense soit que les volcans sont en éruption à l'heure actuelle soit qu'ils l'ont été durant les 100 dernières années car leurs débris sont visibles sur l'immense calotte de glace du pôle sud de Triton. Si cette calotte avait passé l'été, il semble évident pour ce savant que ces dépôts se seraient fondus dans la plaque, ce qui n'est pas le cas. Une année sur Neptune équivaut à 165 années terrestres.

Triton pourrait ainsi être le troisième corps céleste connu du système solaire à être doté de volcans en éruption, avec Io et la Terre.

LE COUPABLE EST-IL SUSPECT?

Comment parvient-on à identifier le coupable d'un crime ou à détecter fausse monnaie et documents falsifiés? Les techniques d'investigation policière les plus modernes vous sont dévoilées à Omni science.

Omni science
Avec Claire Pimparé
Ce soir 19h 30
câble 8

Radio
Québec

C'est autre chose et c'est tant mieux.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Moscou fixe la limite à ne pas franchir pour les nationalistes baltes

MOSCOU (AFP) — Moscou a fixé la limite à ne pas franchir pour les nationalistes baltes en dénonçant leur objectif de « faire sécession de l'URSS », dans une déclaration solennelle du Comité central du Parti communiste soviétique.

Le Kremlin avait tardé à réagir, après la démonstration de force de mercredi dernier où plus d'un million de Baltes étaient descendus dans la rue pour crier leur volonté de liberté et d'indépendance, à l'occasion du 50e anniversaire du pacte germano-soviétique qui a permis en 1940 l'annexion, par l'URSS de Staline, de l'Estonie, de la Lituanie et de la Lettonie indépendantes.

La presse centrale avait dans un premier temps couvert assez largement ces manifestations, évitant cependant de parler des slogans indépendantistes qui s'en prenaient à « l'occupation soviétique ». Vendredi, les journaux passaient à la contre-attaque : la *Pravda*, l'organe du Parti communiste, était la première à accuser les organisateurs des manifestations — les Fronts populaires de soutien aux réformes — de « tromper le peuple et de cacher leurs buts vé-

ritables derrière le rideau des slogans en faveur de la *perestroïka*.

La direction soviétique a finalement choisi de réagir sous la forme exceptionnelle d'une déclaration du Comité central du Parti communiste, un texte anonyme mais dont on imagine mal qu'il ait été publié sans l'aval de Mikhaïl Gorbatchev, actuellement en vacances.

La lecture de la déclaration a demandé une vingtaine de minutes aux informations de la télévision samedi soir, et elle s'étale en première page de tous les quotidiens hier.

La direction communiste a retrouvé pour la circonstance un langage que la pratique de la démocratisation et de la *glasnost* (transparence) avait fait quelque peu oublier, parlant tour à tour « d'hystérie nationaliste, d'organisations ressemblant aux formations politiques de la période bourgeoise et de l'époque de l'occupation nazie » ou « de nettoyer le processus de la *perestroïka* dans ces républiques de l'extrémisme, des tendances destructives et nocives ».

La mise en garde n'est cependant pas assortie de menaces précises, le Comité central ne demande ni l'in-

terdiction des organisations mises en cause ni l'abandon de la politique d'autonomie économique pour les trois républiques, qui doit se concrétiser le 1er janvier 1990.

Moscou ne saurait accepter « les slogans pleins d'animosité à l'égard du système soviétique, du peuple russe, du parti communiste de l'URSS et de l'armée soviétique », autrement dit ne peut tolérer que « soient affectés les intérêts vitaux de tout le peuple soviétique ». Il en avertit les Baltes mais les appelle aussitôt au « dialogue et au compromis pour arrêter ce cours fatal des événements ». « Si les nationalistes arrivaient à leur but, affirme le Comité central, la viabilité même des nations baltes pourrait être mise en cause ».

La direction communiste agit à cette occasion « la menace réelle dans certains endroits d'un véritable conflit civil, d'affrontements de masse dans les rues ».

Elle demande aux Baltes « de ne pas croire qu'ils vivraient mieux après avoir éliminé les immigrants (essentiellement les Russes) ». Elle s'en prend également aux autorités

de ces républiques pour ne pas avoir su empêcher l'évolution actuelle et reproche à certains communistes baltes de se laisser tenter par les idées nationalistes.

La participation active à la direction du mouvement nationaliste, notamment en Estonie, de dirigeants du gouvernement, membres du Parti, est en effet l'un des traits spécifiques de l'agitation balte.

Ces dirigeants, comme le premier ministre estonien Indrek Toome, disent vouloir jouer un rôle modérateur, réaliste et constructif. Ils ont tout mis sur l'autonomie économique comme condition préalable à une autonomie politique.

Les courants contradictoires qui agitent le mouvement nationaliste et la radicalisation de la base qui s'est exprimée le 23 août ne facilitent guère leur ambition. Le sévère rappel à l'ordre de Moscou va sans doute réduire encore plus leur marge de manœuvre, estiment les observateurs.

Hier en fin de matinée, les dirigeants nationalistes n'avaient pas encore réagi à la déclaration du Comité central.



PHOTO AP

Rafsandjani présente son cabinet

Le président iranien Ali Akbar Hachemi Rafsandjani a appelé hier les députés à procéder à une évaluation juste et équitable des ministres qu'il propose, lors de l'ouverture du débat parlementaire sur l'investiture du nouveau cabinet. Dans un discours d'une heure et demie, M. Rafsandjani a déclaré être très fier de son gouvernement, mais, a-t-il ajouté, « maintenant c'est à vous de décider ». Il a demandé au Majlis (Parlement) d'observer dans son vote « les limites de l'équité ». Il a indiqué que ses ministres sont tous des experts dans leur domaine et souligné le besoin qu'a le pays de l'expérience professionnelle et administrative de chacun d'entre eux dans cette période de reconstruction.

LE MONDE EN BREF

Essais nucléaires français

MURUROA (AFP) — Le premier ministre français, M. Michel Rocard, a déclaré samedi que la diminution du nombre de tirs nucléaires que la France effectue à Mururoa, en Polynésie française, « pourrait être modulée, voire revue ». Terminant une tournée d'une semaine dans le Pacifique Sud, M. Rocard a visité samedi les installations du centre d'expérimentation nucléaire de Mururoa avant de reprendre l'avion pour Paris où il était attendu hier. Après avoir réaffirmé que le nombre d'essais nucléaires à Mururoa serait réduit de huit à six tirs à partir de 1990, le premier ministre a précisé que cette décision prise en juin « pourrait évidemment être modulée, voire revue, si le contexte international l'exigeait, car la suffisance de notre dissuasion nucléaire ainsi que sa crédibilité doivent être assurées ». Insistant sur « le respect de l'environnement en Polynésie », M. Rocard a souligné que « la stabilité de la structure volcanique de l'atoll n'est pas compromise ».

Pas de putsch en Hongrie

BUDAPEST (AFP) — Le porte-parole de l'armée hongroise, le colonel Gyoergy Keleti, s'est élevé, dans une déclaration publiée hier par la presse hongroise, contre les propos du leader d'un parti marxiste-léniniste récemment fondé en Hongrie, qui n'avait pas exclu un putsch militaire pour empêcher les réformes politiques. « Nous étions choqués par les propos de M. Sandor Petres », a déclaré le porte-parole. « Nous prenons un maximum de distance par rapport à ce nouveau groupe et nous garantissons que (ses membres) ne seront pas en possession d'armes », a affirmé le colonel Keleti. L'armée hongroise « soutient les transformations en cours en Hongrie et estime que celles-ci doivent se faire de façon pacifique, par des moyens politiques », a-t-il dit. M. Petres avait déclaré vendredi que son mouvement, composé de communistes conservateurs, « n'hésiterait pas à recourir aux armes pour empêcher que le prochain parlement soit uniquement composé d'intellectuels et que les ouvriers en soient exclus ». Les prochaines élections parlementaires se dérouleront, pour la première fois depuis l'arrivée au pouvoir des communistes, avec la participation de partis autres que le seul PC.

Discussions entre Éthiopiens et Érythréens

KHARTOUM (AFP) — Une deuxième phase des pourparlers entre le gouvernement éthiopien et les rebelles érythréens aura lieu au Soudan, a annoncé hier un membre de la junte militaire soudanaise, le colonel Mohamed El-Amine Khalifa Younés, sans en préciser la date. Dans des déclarations à l'unique quotidien soudanais autorisé, *Al Quwat Al Mousallaha* (Forces armées), le colonel Khalifa a affirmé que le président éthiopien Mengistu Haile Mariam et le secrétaire général du Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLÉ), Issayas Afeworki, ont tous deux demandé que la deuxième série de pourparlers se tienne au Soudan et que le Soudan y assiste en tant qu'observateur. La première phase des pourparlers entre le gouvernement éthiopien et les maquisards érythréens doit commencer le 7 septembre à Atlanta (Géorgie), aux États-Unis, rappelle-t-on. Le Soudan soutient les mouvements érythréens en lutte contre le gouvernement d'Addis Abéba, alors que l'Éthiopie appuie les rebelles soudanais sudistes conduits par le colonel Garang. Un membre sudiste de la junte soudanaise, le général Dominique Kasianu, avait démenti jeudi que l'Éthiopie et le Soudan aient l'intention de procéder à un troc des problèmes érythréen et sud-soudanais.

Budapest prêt à jouer les médiateurs

BUDAPEST (AFP) — La Hongrie a proposé ses bons offices à la RFA et à la RDA pour régler le problème des réfugiés est-allemands dont plus de 4.000 ont franchi illégalement la frontière « verte » austro-hongroise depuis le début du mois d'août pour passer en Allemagne fédérale. Le ministre hongrois des Affaires étrangères, M. Gyula Horn, a indiqué samedi soir à la télévision que le gouvernement « accepterait avec plaisir une invitation de la RDA pour discuter d'une solution raisonnable sur le problème des citoyens est-allemands qui veulent se réfugier à l'Ouest en transitant par la Hongrie. Aucun pays ne peut se permettre d'être un point de passage ». Vendredi, au cours d'une visite surprise à Bonn, le chef du gouvernement hongrois, M. Miklos Nemeth, avait précisé au chancelier Helmut Kohl que le problème des réfugiés est-allemands « concernait avant tout » la RFA et la RDA mais que la Hongrie était prête « à apporter sa contribution à la solution du problème ». Dans son intervention télévisée, M. Horn a été très clair sur la position hongroise : d'une part, il n'est pas question de forcer les Allemands de l'Est à retourner en RDA, mais d'autre part la Hongrie ne peut ouvrir ses frontières et laisser sortir librement tous les Allemands de l'Est qui veulent se réfugier en RFA.

COUREZ MARCHEZ COURSEZ ROULEZ

Pour la 9^e année consécutive!

LA COURSE TERRY FOX

Pour la recherche sur le cancer

Pour plus d'information

Dimanche, le 17 sept.

514-499-9747

VOTRE PROCHAIN MAGAZINE ÉCONOMIQUE: INCLUS DANS NOTRE ÉDITION DU 1^{er} SEPTEMBRE.



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Colombie

La ministre de la Justice démissionne et s'enfuit

BOGOTA (AFP) — Les autorités colombiennes poursuivaient hier dans tout le pays leurs opérations contre les trafiquants de drogue, tandis que des rumeurs se faisaient de plus en plus persistantes à Bogota sur la possibilité d'un nouveau remaniement ministériel et la démission du ministre de la Justice Monica de Greiff.

Si ces rumeurs se confirment, le cabinet du président Virgilio Barco aura ainsi vu défiler sept ministres de la justice en trois ans. Guillermo Plazas Alcid nommé récemment ambassadeur à Moscou, ayant été à ce jour le ministre qui a détenu le plus longtemps son portefeuille, avec un total de onze mois.

Selon le quotidien *El Espectador*, un des quotidiens les mieux informés du pays, Monica de Greiff, 32 ans qui a été nommée à son poste il y a deux mois et qui s'est rendu vendredi aux États-Unis pour prendre des contacts avec les experts américains, à l'intention de rester indéfiniment dans ce pays. Monica de Greiff, dont le voyage a été tenu secret jusqu'à la dernière minute, a reçu, selon le ministre des communications Carlos Lemos à qui incombera le ministère de la Justice pendant son absence, de nombreuses menaces de mort anonymes durant la semaine.

Mme de Greiff devait rencontrer vendredi le ministre américain de la Justice, Richard Thornburgh, pour discuter de la lutte contre le trafic de drogue. Elle ne s'est pas présentée au rendez-vous. M. Thornburgh a déclaré dimanche que si Mme de Greiff demandait l'asile politique, elle lui serait rapidement accordée.

El Espectador fait état notamment de déclarations de Monica de Greiff, selon lesquelles elle se sentait davantage « ministre de temps de paix que ministre de temps de guerre ». Un porte-parole du ministère de la Justice a déclaré que Mme de Greiff soumettra sa démission dans 12 jours.

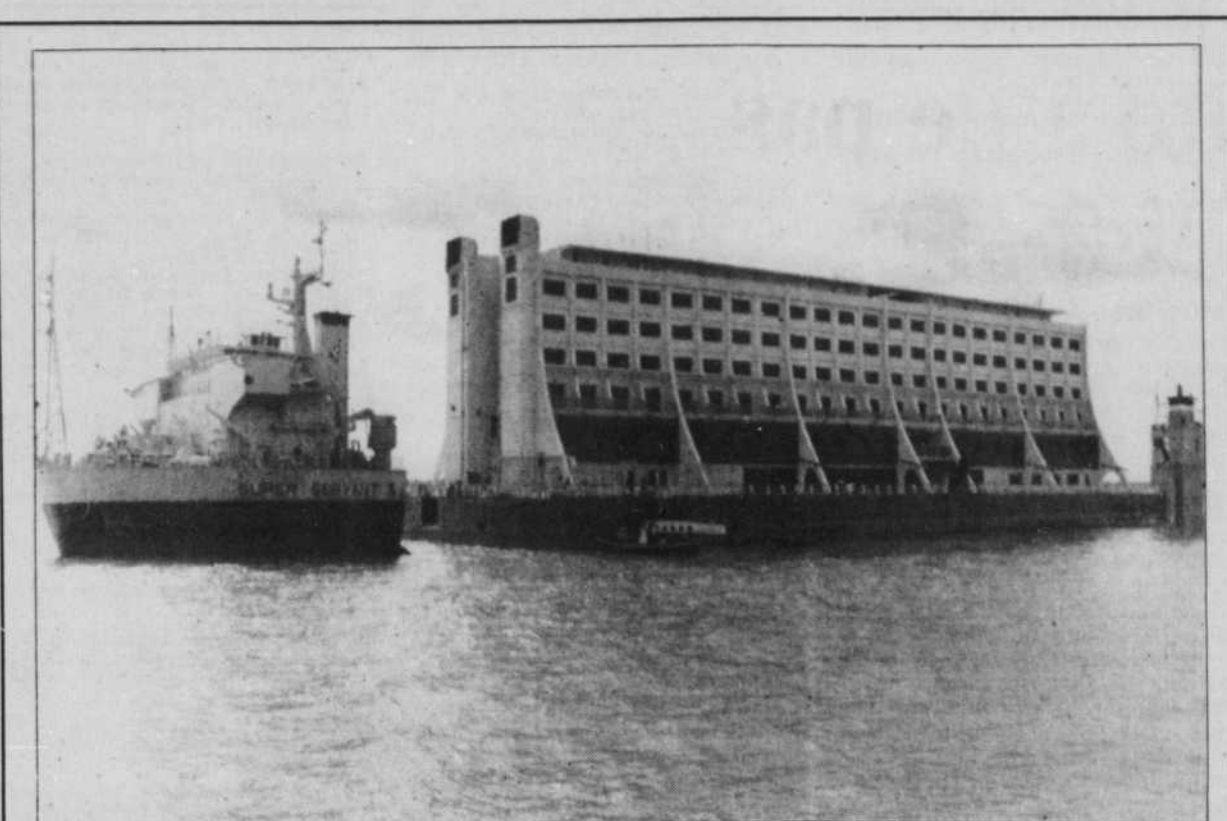
El Espectador révèle également que la décision prise par le président Barco de recourir à nouveau au procédé d'extradition des trafiquants de drogue après une des plus longues semaines de violence qu'ait connu le pays a fait l'objet d'un vif débat vendredi dernier lors du conseil des ministres marathon à l'issue duquel ont été promulgués les décrets.

Certains ministres se seraient montrés réticents et sceptiques sur l'opportunité de ces mesures décidant de l'extradition des trafiquants et de la confiscation de leurs biens. C'est finalement lorsque l'assassinat du sénateur Luis Carlos Galán a été confirmé que tous les ministres ont signé les décrets du président Barco, selon le quotidien.

Les manifestations nationalistes s'étendent à la Moldavie

MOSCOU (AFP) — Quelques 300.000 personnes se sont rassemblées toute la journée d'hier à Kichinev capitale de la Moldavie pour une manifestation nationaliste, à la veille d'une session du Soviet suprême local, a-t-on appris de sources nationalistes.

Selon M. Gueorgui Malartchouk, secrétaire de l'Union des écrivains et dirigeant du Front populaire moldave, le président du Soviet suprême, M. Mirtchia Snegour, a participé « jusqu'à la fin » à ce meeting rassemblant des nationalistes venus de toute la république, parfois à pied, pour soutenir un projet de loi faisant du moldave la langue officielle de cette république de l'ouest de l'URSS, frontalière avec la Roumanie.



Un hôtel de luxe pour le Vietnam

Un luxueux hôtel flottant, construit en Australie, est arrivé en fin de semaine au Vietnam où il sera amarré dans le port de Ho Chi Minh. Ce symbole de la nouvelle politique d'ouverture du Vietnam, un des dix pays les plus pauvres du monde, accueillera bientôt des touristes et hommes d'affaires étrangers.

Les efforts diplomatiques s'intensifient autour du Liban

BEYROUTH (AFP) — Les efforts diplomatiques arabes et internationaux se sont intensifiés, hier, pour permettre au triumvirat arabe chargé de régler la crise libanaise de reprendre son initiative, bloquée depuis près d'un mois.

Les accrochages se sont toutefois poursuivis sur la ligne de démarcation à Beyrouth, faisant 13 blessés selon un nouveau bilan, démontrant la précarité de la trêve des bombardements sur les zones résidentielles en vigueur depuis une dizaine de jours.

La France a proposé une solution en trois points — cessez-le-feu, réformes politiques, retrait des armées syriennes et israéliennes — et a annoncé qu'elle dépeçait, hier soir, un émissaire, M. François Scheer, à Damas, puis à Beyrouth.

M. Scheer, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, doit se rendre ensuite dans les trois pays arabes qui forment le triumvirat chargé en mai par le sommet de Casablanca de ramener la paix au Liban. Le Maroc, l'Algérie et l'Arabie saoudite avaient conclu le 1er août à l'impasse dans leur mission, en mettant en cause la Syrie qui a refusé de retirer ses troupes du Liban.

Dans le même temps, l'émissaire soviétique Guennadi Tarassov, qui s'est déjà rendu à Beyrouth et à Damas, est arrivé, hier matin, à Am-

man. Il a évoqué avec les responsables jordaniens l'aide que peut apporter son pays et appelé à des mesures concrètes pour régler la crise libanaise.

Le vice-ministre soviétique a précisé que son initiative visait à appuyer « les efforts pour l'application des décisions du sommet de Casablanca ».

Après Amman, M. Tarassov était attendu, hier soir, à Bagdad, qui soutient activement le général Michel Aoun, chef du gouvernement de militaires chrétiens, et réclame le retrait des 35.000 soldats syriens déployés sur les deux tiers du territoire libanais.

La capitale jordanienne a en outre accueilli le ministre syrien des Affaires étrangères, M. Farouk al-Chareh, en quête d'un soutien à ses positions au Liban, alors que la Jordanie exige au préalable que la Syrie lève les obstacles entravant l'action du triumvirat, selon des sources autorisées à Damas.

Le roi Hussein de Jordanie a effectué une visite-éclair au Caire, au lendemain de ses entretiens avec M. Chareh. Le souverain jordanien, qui avait souligné la nécessité de « mettre un terme à la crise sanglante au Liban », a évoqué la question libanaise avec le président égyptien Hosni Moubarak.

calme dans tout le centre de la ville, sur la place de la Liberté, dans le parc central et dans les rues environnantes, a précisé M. Ion Toutounarov, un autre dirigeant du Front populaire.

Des centaines de drapeaux aux couleurs nationales roumaines — rouge, jaune et bleu — étaient brandis, au milieu de banderoles sur lesquelles était écrit : « Légalisation du Front populaire moldave, Stop à la colonisation. À bas le Pacte Molotov-Ribbentrop, Russophones en grève, vous avez transformé l'internationalisme en chauvinisme », a indiqué M. Malartchouk.

Le meeting s'est déroulé dans le

Paix en Angola

Mobutu blâme Kaunda

PRETORIA (AFP) — Le président sud-africain par intérim, M. Frederik W. de Klerk, devrait avoir aujourd'hui à Livingstone, en Zambie, une franche explication avec le président zambien Kenneth Kaunda au sujet du rôle de ce dernier dans le processus de paix en Angola.

L'entrevue entre les deux hommes se déroulera, en effet, dans la foulée de ce qui équivalait bel et bien à un désaveu du président Kaunda par le chef de l'État zairois Mobutu Sese Seko, médiateur entre le régime marxiste de Luanda et les rebelles pro-occidentaux de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

Quelques jours après la publication à Harare par M. Kaunda d'un document présenté comme le texte adopté le 22 juin à Gbadolite (Zaire) par Luanda et l'UNITA lors d'un sommet panafricain sur la paix en Angola, le maréchal Mobutu a officiellement et publiquement fait savoir que ce document ne pouvait servir de base aux pourparlers de paix, contrairement à ce que prétendait son homologue zambien. À cela une raison très simple : il ne s'agit pas selon lui de la déclaration de Gbadolite.

M. Mobutu a donné « des assurances » en ce sens à l'UNITA par l'intermédiaire de M. de Klerk, qui a reçu le chef du mouvement rebelle, le général Jonas Savimbi, durant deux heures hier à Pretoria.

Cette entrevue est l'une des mesures décidées par le chef de l'État sud-africain en exercice et le numéro un zairois lors de leur entrevue de vendredi à Goma (Zaire), dont le but était de mettre au point une stratégie pour éviter l'écroulement du processus de paix en Angola et une reprise générale des combats entre Luanda et l'UNITA.

De son côté, le maréchal Mobutu a

déjà contacté le gouvernement angolais, comme il s'y était engagé à Goma, indiquant-on de source diplomatique sud-africaine.

Pretoria n'a fait aucun commentaire après l'entrevue entre M. de Klerk et le général Savimbi, laissant ce soin au chef de l'UNITA. Jusqu'à l'an dernier, l'UNITA était soutenue militairement par l'Afrique du Sud, qui, de toute évidence, a conservé des liens politiques très étroits avec son ex-protégé.

Le « message » du président Mobutu que M. de Klerk a transmis au général Savimbi donne ainsi raison à l'UNITA, en stipulant que la seule et unique base de négociations entre Luanda et le mouvement rebelle est la déclaration de Gbadolite.

Pour lever toute équivoque, une transcription de cette déclaration, telle qu'elle a été diffusée le 23 juin par la radio d'État angolaise (officielle), a été distribuée à la presse après l'entrevue.

Elle correspond à la version à laquelle se réfère l'UNITA, à savoir que les trois seuls « principes » mentionnés sont « le désir » de réconciliation nationale des Angolais, la proclamation d'un cessez-le-feu à compter du 24 juin et la mise sur pied d'une commission chargée de préparer l'application de ce plan de réconciliation nationale.

On est donc loin du texte présenté par M. Kaunda, qui comportait notamment l'acceptation des institutions présentes de l'Angola, « l'intégration » en leur sein de l'UNITA (autrement dit son absorption) et « la retraite temporaire et volontaire » du général Savimbi. Le président Kaunda avait rendu public ce document mardi à Harare en sa qualité de président du comité de l'OAA chargé de suivre l'évolution de la situation en Angola.

Raid contre le Hezbollah

SAIDA (AFP) — Trois combattants du Hezbollah pro-iranien ont été tués et 10 personnes ont été blessées dans le raid israélien hier sur des positions intégristes au Liban sud, selon un dernier bilan de source proche du Hezbollah.

Deux femmes, un adolescent et un enfant de trois ans, qui se trouvaient à la source de Ain Boussour, à 300 mètres du quartier général du Hezbollah détruit lors du raid, ont été blessés par les éclats.

Trois combattants de la Résistance islamique, formation paramilitaire du Hezbollah, ont été tués et 6 blessés alors qu'ils se trouvaient dans le quartier général de la for-

mation intégriste, un bâtiment de deux étages qui a été entièrement détruit.

Cinq heures après le raid les incendies provoqués par le raid avaient toujours pas été complètement maîtrisés à Ain Boussour. Le Hezbollah sur les hauteurs de Tabal Safi, à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Beyrouth.

Par ailleurs, selon le Hezbollah à Beyrouth, la localité de Ain Boussour, située à quelques kilomètres au nord de la « zone de sécurité » créée et occupée par Israël au Liban, était bombardée à l'artillerie de campagne dans la nuit d'hier, depuis cette zone.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9626

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0306

LES BUREAUX DU
DEVOIR SONT
OUVERTS DU LUNDI
AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5733
Québec..... (418) 845-2099
Extérieur — Indicateur 514..... 1-800-361-6059
Indicateur 418..... 1-800-463-4742
Indicateur 819..... 1-800-361-5699
Indicateur 613..... 1-800-361-5699

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Fax: (514) 934-1246

Téléc: 05-268656

Tél.: (514) 934-0272

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, LUNDI 28 AOÛT

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE

CIEL MF

PRÉSENTE À 22:00

- sérénade, op. 22 (Dvorak)
- symphonie no. 19 en do (Haydn)

DEMAIN SOIR, 22:00

- sinfonias nos. 2-3 (C.P.E. Bach)
- symphonie no. 38 (Mozart)

ciel 98.5

RENSEIGNEMENTS: 527-8321

loto-québec

Provincial Tirage du 89-08-25

NUMÉROS	LOTS
2527080	1 000 000 \$
527080	10 000 \$
27080	1 000 \$
7080	100 \$
080	25 \$
80	10 \$

Le billet donne droit à cinq tirages consécutifs.

6/49 Tirage du 89-08-26

4 12 14 32 44 45

No complémentaire 33

GAGNANTS	LOTS
6/6	2 1 042 350,70 \$
5/6+	16 49 222,10 \$
5/6	319 1 887,90 \$
4/6	19 126 60,50 \$
3/6	331 801 10 \$

VENTES TOTALES 17 668 178,00 \$
Prochain tirage: 89-08-30

PROCHAIN GROS LOT APPROXIMATIF 1 600 000,00 \$

La Mini Tirage du 89-08-25

NUMÉROS	LOTS
227624	50 000 \$
27624	5 000 \$
7624	250 \$
624	25 \$
24	5 \$
22762	1 000 \$
2276	100 \$
227	10 \$

SELECT Tirage du 89-08-26

6 7 18 22 23 37

No complémentaire 33

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 949 015,00 \$
5/6+	2 30 538,50 \$
5/6	63 646,30 \$
4/6	3 393 54,00 \$
3/6	55 921 5 \$

VENTES TOTALES: 2 100 500,00 \$
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 300 000,00 \$

Quintikeno Semaine du 89-08-19

	3	4
LUNDI	042	2230
MARDI	082	7747
MERCREDI	692	7333
JEUDI	168	2153
VENDREDI	137	1209
SAMEDI	827	4625

INTER PLUS Tirage du 89-08-25

NUMÉROS LOTS

192841 250 000 \$

92841 2 500 \$

2841 250 \$

841 25 \$

41 10 \$

NUMÉROS MOBILES
57677 2 500 \$
5001 250 \$
554 25 \$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — *Casualties of War* lun. au jeu. 7 h 15, 9 h 20
ASTRE II: — *The Abyss* lun. au jeu. 7 h, 9 h 40
ASTRE III: — *Nightmare on Elm Street 5, the Dream Child* lun. au jeu. 9 h 15 — *Uncle Buck* lun. au jeu. 7 h 30
ASTRE IV: — *Paranthood* lun. au jeu. 9 h 10 — *Lock up* lun. au jeu. 7 h 10
BERRI I: (288-2115) — *Victimes du Vietnam* 1 h 15, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 30
BERRI II: — *Freddie 5, l'héritier du rêve* 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, except. 28 août 3 h 15, 5 h 15, 9 h 15
BERRI III: *L'arme fatale* 2 h 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30
BERRI IV: — *Le jeune Einstein* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BROSSARD I: — *L'amour est une grande aventure* 1 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 — *Fierro, l'été des secrets* 1 h, 3 h
BROSSARD II: (861-2725) — *Rude Awakening* sem. 7 h, 9 h 15
BROSSARD III: — *Uncle Buck* sem. 7 h 30, 9 h 30
BROSSARD IV: (465-5906) — *Le jeune Einstein* sem. 7 h 15, 9 h 15
BROSSARD V: — *Jésus de Montréal* sem. 7 h, 9 h 25
BROSSARD VI: *L'arme fatale* sem. 7 h 05, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *L'amour est une grande aventure* sem. 7 h 15, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 2: *Jésus de Montréal* sem. 7 h 10, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 3: *The Abyss* sem. 7 h, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 4: *Batman* (v.f.) sem. 7 h, 9 h 25
CARREFOUR LAVAL 5: *Le jeune Einstein* sem. 7 h 20, 9 h 10
CARREFOUR LAVAL 6: *When Harry Met Sally* sem. 7 h 30, 9 h 40
CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mt. — *Pac-Kage* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 40
CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mt. — *Jésus de Montréal* 2 h 15, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mt. — *Paranthood* 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 25
CINÉMA JEAN-TALON: Mt. — *Dead Poets Society* sem. 7 h, 9 h 30
CINÉMA OMÉGA 1: — *Chérie, j'ai réduit les*

enfants 1 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 20
CINÉMA OMÉGA 2: — *Duma le gégard* 1 h, 3 h, 5 h — *Indiana Jones et la dernière croisade* 7 h, 9 h 30
CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (521-1793, après 5 h) — *Little Vera* tous les soirs 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mt. (843-6001) —
CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *The Abyss* sem. 7 h, 9 h 40
CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: *Package* sem. 7 h 30, 9 h 45
CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: *Casualties of War* sem. 7 h, 9 h 20
CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: *When Harry Met Sally* sem. 7 h 05, 9 h 10
CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: *Uncle Buck* sem. 7 h 10, 9 h 10
CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: *Paranthood* sem. 7 h 15, 9 h 45
CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: (842-9768) —
CINÉMA V 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Let It Ride* 7 h 20, 9 h 30
CINÉMA V 2: *Turner and Hooch* 7 h 15, 9 h 40
CINÉPLEX I: (849-3456) — *Paranthood* 1 h 15, 4 h 7 h, 9 h 35
CINÉPLEX II: — *S.O.S. fantômes 2* (v.f.) 1 h 30, 4 h — *Casualties of War* 7 h 05, 9 h 25
CINÉPLEX III: — *Karate Kid 3* (v.f.) lun. au jeu. 1 h, 4 h 05, 7 h 25, 9 h 45
CINÉPLEX IV: — *Batman* (v.f.) 1 h 05, 4 h, 7 h 30
CINÉPLEX V: — *Eddie et le Crisiers* 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — *Les aventures du baron Munchausen* lun. au jeu. 1 h, 3 h 30, 6 h — *Camille Claudel* lun. au jeu. 8 h 30
CINÉPLEX VII: — *Mort d'un commis voyageur* lun. au jeu. 2 h, 4 h 50, 8 h
CINÉPLEX VIII: — *When Harry Met Sally* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX IX: — *Miriana* lun. au jeu. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 20
COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141)
COMPLEXE DES JARDINS II:
COMPLEXE DES JARDINS III:
COMPLEXE DES JARDINS IV:
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt. (283-8229)
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRA- PHIQUE: (848-3878) —
CRÉMAZIE: (388-4210) — *Les maris, les femmes et les amants* sem. 7 h 15, 9 h 30
DAUPHIN I: (721-6060) — *Jésus de Montréal* lun. 7 h 20, 9 h 30, mar. 2 h, 5 h 10, 7 h 20,

9 h 30, mer. et jeu. 7 h 20, 9 h 30
DAUPHIN II: *Liaisons dangereuses* sem. 7 h 30, 9 h 45
CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *When Harry Met Sally* sem. 7 h 35, 9 h 45
CINÉMA DÉCARIE 2: *Paranthood* sem. 7 h, 9 h 20
DORVAL I: (631-8586) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 6 h 30, 9 h 35
DORVAL II: *Lock-Up* 7 h, 9 h 20
DORVAL III: *Honey I've Shrunk the Kids* 7 h 30, 9 h 40
DORVAL IV: — *Lethal Weapon* 2 h 45, 9 h 30
DU PARC 1: (844-9470) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 7 h, 9 h 30
DU PARC 2: — *Société des poètes disparus* 7 h 05, 9 h 35
DU PARC 3: — *Let It Ride* 7 h 10, 9 h 10
DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
DU PLATEAU 2: — *Duma le gégard* 12 h 30, 2 h 30 — *Société des poètes disparus* 4 h 30, 7 h, 9 h 30
FAIRVIEW I: (697-8095) — *Licence to Kill* 6 h 55, 9 h 30
FAIRVIEW II: — *Batman* 6 h 50, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230) — *When Harry Met Sally* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Uncle Buck* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Casualties of War* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 25
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Eddie and the Crisiers* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 35
GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) —
GREENFIELD I: (671-6129) — *Indiana Jones et la dernière croisade* sem. 6 h 50, 9 h 35
GREENFIELD 2: — *Haute sécurité* 7 h 20, 9 h 40
GREENFIELD 3: — *Turner and Hooch* (v.f.) 7 h 10, 9 h 30
IMAX: Vieux-Port de Montréal — *Vertige* lun. au dim. 10 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30 — *Speed* lun. au dim. 12 h 30, 20 h 30, 21 h 30 — *Speed* lun. au dim. 12 h 30, 18 h 30
IMPERIAL: (288-7102) — *Indiana Jones and the Last Crusade* 12 h 20, 3 h 20, 6 h 20, 9 h 20
LAVAL I: (688-7776) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 7 h, 9 h 40
LAVAL II: — *Haute sécurité* 7 h 30, 9 h 50
LAVAL III: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 7 h, 9 h 10
LAVAL IV: — *Turner and Hooch* (v.f.) 7 h 10, 9 h 25
LAVAL V: — *Lethal Weapon* 2 h 10, 9 h 30
LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Victimes du Vietnam* sem. 7 h 15, 9 h 30
LAVAL 2000 2: *L'arme fatale* 2 sem. 9 h 15

LOEW'S I: (861-7437) — *Licence to Kill* 12 h 40, 3 h 35, 6 h 30, 9 h 20, mer. jeu. 12 h 30, 3 h 20, 6 h 10, 9 h 10
LOEW'S II: — *Dead Poets Society* 1 h, 3 h 45, 6 h 20, 9 h 15, mer. jeu. 1 h, 3 h 40, 6 h 20, 9 h 05
LOEW'S III: — *Shirley Valentine* mer. jeu. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 30 — *Turner and Hooch* 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 25
LOEW'S IV: — *Let It Ride* lun. et mar. 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30
LOEW'S V: — *Let It Ride* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S VI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S VII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S VIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S IX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S X: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XIV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XVI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XVII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XVIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XIX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXIV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXVI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXVII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXVIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXIX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXXI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXXII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXXIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXXIV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXXV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXXVI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXXVII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXXVIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XXXIX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XL: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XLI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XLII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XLIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XLIV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XLV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XLVI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XLVII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XLVIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S XLIX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S L: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LIV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LVI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LVII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LVIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LVIX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXIV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXVI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXVII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXVIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXIX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXIV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXVI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXVII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXVIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXIX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXVIII: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXIX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXX: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S LXXXI: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30,

À défaut de cinéma d'auteur, le cinéma d'acteur

Robert Lévesque

À DÉFAUT d'un cinéma d'auteur, la compétition officielle au 13e Festival des films du monde aligne, depuis quatre jours, un cinéma d'acteur, la majorité des films étant portés (et justifiés) par la performance remarquable d'un comédien.

C'est l'Irlandais Daniel Day Lewis, qui incarne un fils de maçon de Dublin atteint de paralysie cérébrale dans *My Left Foot* de Jim Sheridan. C'est le Français Jean-Hugues Anglade qui traverse l'Inde en voyageur hagar dans *Nocturne indien* d'Alain Corneau. C'est l'Italien Vittorio Gassmann en vieux lubrique qui chasse la femme à Milan dans *Lo Zio Indigno* de Franco Brusati, ou l'Allemand Udo Schenk qui voudrait bien que la sienne revienne de sa fugue dans *The Storyteller* de Rainer Boldt.

Si l'on ajoute à cela la performance solide de l'Américain Raul Julia dans *Romero*, on se retrouve, au tiers de la compétition, avec cinq films sur huit où l'acteur ramasse (et sauve presque) tout.

Daniel Day Lewis, le plus étonnant de tous, que l'interprétation de Christy Brown dans *My Left Foot* devrait mener à un Oscar, vient de jouer Hamlet au *National Theatre* de Londres. Et dans ce film il est si bouleversant de vérité qu'un public non averti ne saura pas qu'il s'agit d'un acteur.

Il se roulait une cigarette lors de la conférence de presse et n'élaborait pas sur la préparation nécessaire pour jouer un handicapé. « C'est la liste d'écritures, ce n'est pas intéressant. Les modifications intérieures, pour aborder un rôle, sont plus importantes que les modifications extérieures ». Entre Hamlet et Christy Brown, un personnage réel qui a publié son autobiographie, il y a la même similitude d'existence pour un comédien, selon lui. L'un ne peut pas prendre sa vie en mains, l'autre oui, et c'est même l'histoire de sa vie. Avec Day Lewis, c'est l'acteur au service du personnage.

Le film de Sheridan, un premier film, est l'un des deux bons de la compétition après celui de Corneau. C'est le portrait sensible d'une famille pauvre de Dublin, qui vit entre la besogne de la mère et les colères du père. Un film touchant, sauvé de la mélasse du genre par la qualité de ses acteurs.

Franco Brusati, l'un des deux Italiens de la compétition du FFM, récidive dans la comédie. Mais le problème, c'est qu'elle s'essouffle la comédie à l'italienne. Ainsi *Lo Zio Indigno*, « *L'Oncle indigne* », où même en mettant le paquet on ne fait plus vraiment rire. Vittorio Gassmann, immense acteur, exagère le service.



Brenda Fricker et Daniel Day Lewis dans *My Left Foot*, dirigé par Jim Sheridan.

Son vieux lubrique, qui veut tâter de la cuisse, qui exhibe son bulletin médical pour ne pas effaroucher ces dames, qui vit dans le désordre, mais qui au fond est un poète discret, publié à l'étranger, est composé avec trop de traits, trop de fard.

C'est le cinéma d'acteur à son comble, le personnage au service de l'acteur, à tel point que rien d'autre que la composition de Gassmann ne compte. Brusati n'a fait que le regarder aller. Et même Giancarlo Giannini, qui joue le neveu bourgeois de ce vieil oncle indigne, venu à Montréal à la place de Gassmann, apparaît comme un débutant qui a l'insigne honneur de partager l'écran avec monsieur Gassmann.

Les matins infidèles/

Francine Laurendeau

QUE LE CINÉMA québécois nous est parcimonieusement distillé ! Vendredi : rien. Samedi-dimanche : *Bonjour Monsieur Gauguin*, de Jean-Claude Labrecque, dont Marcel Jean rendait compte dans l'édition du DEVOIR samedi, et *Les Matins Infidèles*, de Jean Beaudry et François Bouvier. Aujourd'hui : *Coeur de Nylon*, de Michel Poulette. Et jusqu'à la fin du festival, toutes sections confondues, je n'en compte que sept. (Je ne parle évidemment que des longs métrages présentés en première mondiale.)

On ne sait pas trop pourquoi mais c'est classique : le second long métrage est généralement plus difficile à produire et à réussir que le premier. *Jacques et Novembre* avait plu au public comme aux jurys autant pour l'originalité de sa facture que pour l'universalité de son thème. Qui dit mieux ? *Les Matins Infidèles*, Jean-Pierre (Jean Beaudry) et Marc (Denis Bouchard) travaillent à un projet commun : chaque matin, pendant toute une année, l'un photographiera un même coin de rue pour l'autre qui, à partir de ces images, imaginera son prochain roman.

Une idée fort jolie mais pas facile

Presque enjôleur

à développer sans risquer la répétition. Les réalisateurs-scénaristes ont su avec élégance contourner les obstacles. Cela se présente d'abord comme une chronique de la vie quotidienne de deux amis. Jean-Pierre est un père touchant, il rêve de campagne et d'amour romantique. Tandis que Marc, l'homme « moderne », respecte la liberté de sa compagne qui a une aventure car « être jaloux, c'est vouloir posséder ».

Mais peu à peu, le portrait s'affine, se nuance, se complexifie. On découvre un Jean-Pierre inconstant et un Marc profondément blessé. Jusqu'à la remise en question finale. Un film souriant, habilement écrit, finement dirigé, par moments tendu, par moments intense, toujours charmant, j'aurais envie de dire enjôleur.

Je n'en dirai pas tant de *Coeur de nylon*, film réalisé pour la télévision par Michel Poulette dont c'est le premier long métrage. Là aussi une bonne idée au départ. Un garçon en cavale (Guillaume Lemay-Thivierge), qui se prend pour un cowboy et parle comme dans les doublages français de westerns, se réfugie chez Richard (Yves Desgagnés), un étrange individu qui, bribe par bribe, lui confie la dramatique histoire de sa vie depuis qu'on lui a greffé un cœur artificiel. (À vous de vérifier si

Avec le film d'Alain Corneau, le premier des trois films français de la compétition, l'équilibre est atteint. Là, on est dans le cinéma de la rencontre auteur-acteur. Le jeu sensible d'Anglade s'insère parfaitement dans le style du film, une lente variation crépusculaire sur le thème du voyage. Le plus beau film de la compétition jusqu'à maintenant. Avec le roman d'Antonio Tabucchi, *Nocturne indien*, Corneau, qui signe un film lancinant, est comme une Marguerite Duras qui saurait filmer.

Anglade, qui débarque à Bombay à la recherche d'un ami, erre d'hôtels de passe en trains de luxe, de gare endormie en piscine de palace, de salles d'archives en dortoirs d'hôpitaux, en cherchant un certain Xavier. Qui n'est peut-être qu'une ombre. Le sujet du film devient la pénombre dans laquelle plus rien n'est sûr. Tourisme métaphysique. Qui cherchait-il ? Lui ? Un autre qui lui ressemble ? Le jeu effacé d'Anglade, la caméra tapi, l'attente sans angoisse qui transpire de ce film atteint presque au bonheur de se perdre.

Peu de chose à dire du film ouest-allemand de Rainer Boldt, sinon que l'on y voit, là aussi, un acteur étonnant. Udo Schenk, un Allemand de l'Est qui était du Théâtre Maxime-Gorki, est passé à l'ouest lors d'une tournée il y a trois ans. Dans ce film, qui adapte péniblement un roman de Patricia Highsmith, il insère à l'écran une présence physique très fine et sensuelle.

Il joue parfaitement l'homme à femmes, écrivain, qui sait comment sauter dans un lit, à qui les femmes ne peuvent résister alors que la sienne est en fugue inexplicable. Dans le jeu de cet acteur, qui venge son personnage, on décèle une immense souplesse, une sensualité de la transformation. C'est l'acteur à qui on n'offre pas assez. Le cinéma d'acteur, ici, montre ses limites.

l'histoire est vraie ou imaginée de toutes pièces par un cerveau malade.)

Un personnage des *Matins Infidèles* avoue être un piètre cuisinier. « Pourtant, s'étonne-t-il, je suis toujours fidèlement les recettes. » Je ne doute pas que Michel Poulette ait fidèlement suivi le scénario de Jean Barbeau, tout comme ses comédiens ont fidèlement suivi ses indications. Mais ça ne prend pas, ça ne décolle pas, ça reste au ras du sol. Le monde inquiétant qui hante l'esprit de Richard et bientôt celui de son jeune ami nous est trop littéralement transmis, sans imagination, sans transposition. Si bien qu'au lieu d'un film fantastique, nous n'avons une histoire unidimensionnelle racontée au premier degré. Ce soir au Parisien 3, 21 h.

Mais si vous ne craignez pas un authentique film d'auteur, baroque et délirant, allez voir *Barroco*. Le réalisateur mexicain Paul Leduc nous avait habitude jusqu' alors à un cinéma documentaire et militant. Voici, ô surprise, qu'il nous a concocté un mélange magique d'époques, de cultures et surtout de musiques. Un film en images et en chansons, aussi séduisant qu'indescriptible. Aujourd'hui au Complexe Desjardins 2, 15 h 30.

Le cinéma français, un lieu privilégié

Marcel Jean

DANS LA CONJONCTURE actuelle du cinéma mondial, le cinéma français demeure un lieu de création privilégié. Quelques jeunes cinéastes français émergent, bon an mal an, et plusieurs films méritent le détour parce qu'ils sortent des normes. Au moins cinq films français présentés aujourd'hui arrivent précédés d'une réputation enviable : *Erreur de jeunesse* de Radovan Tadić (prix de la jeunesse à Cannes), *Mona et moi* de Patrick Grandperret, *Corps perdu* de Eduardo de Gregorio, *Peaux de vaches* de Patricia Muzuy et *Les Baisers de secours* de Philippe Garrel.

On n'a pu voir à l'avance les trois premiers de ces films, mais on sait déjà que *Peaux de vaches*, premier long métrage de Patricia Muzuy, représente l'une des bonnes surprises que nous réserve l'Hexagone cette année. Sorte de western français situé dans les plaines de la Picardie, *Peaux de vaches* décrit, sur fond de

hard rock et de grosses machines agricoles, le drame qui lie trois personnages : un homme qui vient de passer dix ans en taule à la place de son frère, le frère en question et la femme de celui-ci.

Guidé par la stupéfiante présence physique de Jean-François Stévenin, rythmé par le ton sec et brusque de la mise en scène de Mazuy, *Peaux de vaches* prend forme, trouve sa forme, et livre son lot d'émotions fortes. Sentiments complexes, contradictoires, amour, haine, jalousie, gêne, peur, désir, tout cela est abordé de front par une cinéaste à la personnalité drôlement forte. Il n'y a pas, ici, de charme champêtre, mais plutôt une nudité d'émotion héritée de gens comme Maurice Pialat ou John Ford (malgré toute la distance qu'il y a de l'un à l'autre).

À côté de Patricia Muzuy, Philippe Garrel (*L'Enfant secret*) fait figure de vétéran. *Les Baisers de secours*, sa plus récente réalisation, est une oeuvre personnelle jusqu'à l'extrême, l'histoire d'un cinéaste qui engage une actrice connue pour son

plus récent film, ce qui trouble profondément sa femme, une comédienne qui, considérant que ce film raconte leur propre histoire, ne conçoit pas que son mari ne lui ait pas offert de jouer son propre rôle. Il y a, dans la première demi-heure de ce véritable « home movie » quelques scènes magnifiques où il est question des rapports entre la vie et la fiction, entre l'amour et le jeu.

Mais, malheureusement, comme c'est parfois le cas chez Garrel, la suite se cherche, devient confuse et tourne court.

★ *Peaux de vaches*, salle Port-Royal à 21 h ;
★ *Les Baisers de secours*, Complexe Desjardins 3 à 20 h 20 ;
★ *Manika, une vie plus tard*, Complexe Desjardins 2, 13 h 30 et 21 h 30 ;
★ *Erreur de jeunesse*, Parisien 2 à 15 h ;
★ *Mona et moi*, Complexe Desjardins 3 à 22 h ;
★ *Corps perdu*, Complexe Desjardins 1 à 18 h 10.

LE MENU DU JOUR



Le Décalogue sept, de Krzysztof Kieslowski. Un des événements du festival : on présente en autant de jours quatre des dix films de ce cinéaste polonais, qui a impressionné avec *Tu ne tueras point* au festival de 1988. Cette série, destinée à la télévision, reprend les thèmes des dix commandements bibliques. On verra les quatre derniers de ces films. Le numéro sept aujourd'hui. Au Parisien 1, à 17 h 30.

Marquis, de Henri Khonéux. Film qui risque d'étonner, puisqu'il est une sorte de voyage au pays du marquis de Sade, où tous les personnages seraient des animaux. Ce premier film d'un cinéaste belge nous emporte vers la Bastille de 1789. Le script est de Roland Topor, peintre, dessinateur, affichiste, etc. À la salle Port-Royal à 11 h et 19 h.

Corps perdus, de Eduardo de Gregorio. Ce cinéaste argentin est arrivé en Europe en 1966 où il fut le scénariste de Bertolucci pour *La stratégie de l'araignée*. Son premier

long métrage se situe entre la réalité et le cauchemar, dans le milieu de la peinture à Buenos Aires. Avec un acteur français à découvrir : Tcheky Kario. Au complexe Desjardins à 18 h 10.

Comédie d'été, de Daniel Vigne. Le cinéaste du *Retour de Martin Guerre* trace le portrait d'une famille, en 1912, où le fils, qui revient à la maison après un échec à l'école militaire, se travestit en lieutenant pour éviter le jugement d'un père autoritaire. Le vernis craque. Un film avec Maruschka Detmers. À la salle Maisonneuve à 9 h et 19 h.

The Cure crève le spleen dans l'excès

Jean Sébastien

LA DÉPRESSION est une maladie de bonne famille. Le groupe anglais The Cure l'a compris et joue une musique où la fin du monde côtoie la nécrophagie dans un décor qui rappelle un loch écossais par une soirée d'orage.

Ne me faites pas dire que je n'ai pas aimé la prestation du groupe au Forum vendredi soir. C'était un fort bon spectacle. Mais The Cure est ce

groupe dont le premier succès raconte le meurtre que commet Meursault, l'étranger de Camus, sur une plage d'Algérie.

C'était un bien curieux spectacle. The Cure a interprété 16 morceaux avant de s'éclipser pour les rappels; mais plutôt que le rappel d'usage, le groupe est revenu donner ce qui ressemblait fort à une deuxième partie si l'on tient compte du fait qu'en trois rappels, ils ont interprété dix chansons.

Et seule la première série de rappels a donné l'occasion d'entendre

quelques-unes de leurs compositions plus upbeat, en particulier *Let's Go To Bed* et *Why Can't I Be You?* Pour le reste, en rappel comme en première partie, le groupe s'en est tenu à des chansons plus « spleenétiques ».

Sur *The Same Deep Water As You*, de leur dernier microsillon, les éclairages tambourinaient sur la grande toile blanche au rythme des coups de tonnerre délicats de la musique, donnant toute sa grandeur triste au décor qui faisait l'arrière-plan de la scène.

Quand ce n'était pas l'orage, c'était la brume qui envahissait la scène à grand renfort de glace sèche. Les musiciens y étaient plus souvent cachés que visibles. D'ailleurs l'impressionnant système d'éclairage avait plutôt pour fonction de créer des atmosphères que de mettre en lumière le jeu des musiciens.

Parmi la centaine de projecteurs, la trentaine de *vari-lights* (projecteurs à faisceau variable et multi-directionnel), on ne comptait qu'un seul projecteur de poursuite, d'ailleurs utilisé avec parcimonie. Géné-

ralement, les musiciens sur scène en sont aveuglés.

The Cure au contraire se donne la chance de voir. Bien voir cette foule, de noir vêtu comme eux-mêmes, vibrer aux mélodies lugubres de Robert Smith, le chanteur et principal compositeur du groupe.

Et qui sait si The Cure n'a pas choisi son nom avec la volonté d'avoir un effet cathartique sur le spleen de ces jeunes gens que même les vêtements foncés achetés chez Le Château n'arrivaient pas à ranimer ? Après tout, s'agissant de cure, on parle bien de psychanalyse.

MUSIQUE / chronique

Rencontres avec Padilla

Marie Laurier

DEPUIS SEPT ans déjà, le musicien pédagogue Antoine Padilla organise des rencontres musicales destinées au grand public où il aborde autant de sujets par lesquels il veut rejoindre le maximum de gens et leur transmettre son amour de la musique. Au fil des ans, il a expliqué, entre autres, l'art de l'opéra, la technique de la musique symphonique, l'effet du son sur l'être humain, tant et si bien que le succès de cette initiative l'a encouragé à consacrer plus de temps à cette forme d'enseignement.

Pour sa prochaine saison qui commence le 23 septembre, Antoine Padilla entend faire mieux connaître quelques grands maîtres : Gounod, Rossini, Moussorgsky, Ravel, Wagner et les compositeurs de Diaghilev. Sous forme d'exposés historiques et biographiques, d'auditions commentées, d'écoutes comparatives et de discussions-échanges, ces rencontres s'adressent aux personnes qui désirent approfondir leurs connaissances du répertoire symphonique et lyrique. Aucun pré-requis nécessaire sinon que celui de la musique. Les rencontres ont lieu les samedis de 9 h 30 à 17 h au cinéma de l'Office national du film (ONF), Complexe Guy-Fravel, Renseignements : 768-2834.

La cornemuse vous aime ?

POUR MARQUER l'ouverture de l'exposition *La cornemuse : une tradition qui se poursuit*, le Musée Marsil de Saint-Lambert invite le public à un concert de cornemuse présenté par le cornemusier du duc de Northumberland, Richard Butler demain (29 août) à 19 h 30 au Centre communautaire Saint-Michel, 31 avenue Lorne à Saint-Lambert.

Richard Butler a commencé à jouer de la cornemuse à 11 ans. Au cours des années sa réputation s'est établie comme étant un joueur avec une approche musicale complète, en ce qui concerne ses connaissances techniques, le contrôle et la qualité de l'articulation.

L'origine de la cornemuse de Northumberland date du début du 17e siècle et sa conception a sûrement été influencée par la musette française. Le duc de Northumberland a entretenue un joueur de cornemuse personnel depuis le milieu du 18e siècle. James Allan fut l'un des premiers cornemuseurs à détenir ce titre. Renseignements auprès de Louise Séguin au 465-3357.

Festival international de musique de Montréal

LE RIDEAU vient de tomber sur les nombreux festivals de musique d'été pour laisser place à un autre, fort important, qui se déroulera du 8 au 17 septembre sous le thème *Piano et voix : un monde en harmonie*. Avec un choix de plus d'une cinquantaine d'événements en dix jours, le festival présentera au-delà de 160 artistes et spécialistes du milieu musical à la Chapelle historique du Bon-Pasteur et au théâtre Maisonneuve.

Soulignons pour l'instant que ce festival d'envergure internationale est le deuxième d'une série qui devrait nous conduire en l'an 2000 pour la tenue d'un symposium portant sur l'art pianistique.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Début de soirée.** Louise-Josée Mondoux anime le nouveau magazine d'information de « l'autre télévision ». R.-Q. 18 h 30.
★ **Omni Science.** Nouvelle série de vulgarisation scientifique et technologique animée par Claire Pimparé. R.-Q. 19 h 30.
★ **La femme de l'aviateur.** Comédie dramatique d'Éric Rohmer avec Philippe Marlaud et Marie Rivière. Un jeune homme décide de prendre en filature l'ancien amant de son amie. R.-Q. 22 h 30.
★ **Four Friends.** Chronique américaine de A. Penn avec Craig Wasson et Jodi Thelen. Au long des années 60, les expériences de vie du fils d'un immigrant yougoslave et de ses amis. CFCF 1 h.

SPORTS

INTERNATIONAUX DE TENNIS DE TORONTO

Navratilova dispose de Sanchez

TORONTO (PC) — L'Américaine Martina Navratilova a remporté la finale des Internationaux de tennis féminin du Canada, hier à Toronto, en battant l'Espagnole Arantxa Sanchez-Vicario en sets identiques de 6-2 et 6-2.

Ce score ne reflète toutefois pas tout à fait la qualité de ce match au cours duquel de nombreux points ont été longuement disputés.

Moins résistante que son aînée mais toujours très combative, la jeune Espagnole de 17 ans, tête de série numéro 4, n'a pu renouveler l'exploit de la veille, alors qu'elle avait réussi à renverser le cours d'un match de finale qu'elle perdait 6-3 et 5-3 contre l'Argentine Gabriela Sabatini, indisposée par des crampes à la main droite, pour finalement l'emporter 3-6, 7-5, 6-3.

La championne des Internationaux de France, qui vient de boucler le meilleur tournoi de sa carrière sur une surface dure comme celle de Toronto, avait face à elle

une adversaire au mieux de sa forme, trop puissante pour elle.

L'Américaine n'a pas connu une journée tout en liesse puisqu'en finale du double, où elle faisait la paire aux côtés de la Soviétique Larisa Savchenko, elle s'est inclinée 6-1 et 7-5 face aux Américaines Gigi Fernandez et Robin White, avant de s'envoler pour New York, où l'attend la meilleure joueuse du monde, l'Allemande de l'Ouest Steffi Graf, qui s'est offert une semaine de repos avant de disputer les Internationaux des États-Unis.

« Je n'ai pas vraiment pensé à ce tournoi au cours de la semaine, a déclaré Navratilova en parlant de la classique américaine. Maintenant je peux me détendre et voir qui j'aurai à affronter en première ronde demain ou mercredi. J'ai surtout un goût de crème glacée... »

« Je suis vraiment comblée par cette victoire », a dit Navratilova qui avait remporté les Internationaux du Canada en 1983.

Quant à Sanchez-Vicario, elle a surtout aimé l'expérience.

« Même si j'ai perdu, j'ai bien apprécié ce tournoi, a-t-elle affirmé. C'est la première fois que j'atteins une finale sur surface dure. J'ai beaucoup appris et j'ai bordé les Internationaux américains avec confiance. »

Après avoir concédé le premier set, l'Espagnole a tiré de l'arrière 1-5 avant d'amorcer un spectaculaire remontée pour vaincre Sabatini, la championne en titre.

Navratilova a déclaré avoir craint que son adversaire récédive, hier en finale.

« Elle a joué tout un match samedi et quand j'ai pris les devants 6-2 et 5-1, je me suis dit : Oh mon Dieu, faites que l'histoire ne se répète pas. C'est vraiment une bonne joueuse et elle va connaître sa part de gloire au cours des prochaines années. »

Mais le retour qu'on anticipait sans vraiment y croire n'est jamais venu. Navratilova semblait avoir retrouvé son service.

OMNIUM AMÉRICAIN DE TENNIS À FLUSHING MEADOW

Ivan Lendl vise un 4e titre

NEW YORK (AP) — Trois fois vainqueur à New York (1985-86-87), le Tchèque Ivan Lendl tentera de remporter sur le ciment de Flushing Meadow sa quatrième couronne américaine, qui lui permettrait de rejoindre au palmarès de l'US Open John McEnroe et Jimmy Connors, quadruples vainqueurs du tournoi.

Parce qu'il se déroule à New York, non loin du bruyant aéroport de La Guardia et devant une foule souvent indisciplinée, le tournoi de Flushing Meadow, qui commence aujourd'hui, ne ressemble à aucune autre épreuve du grand chelem. Borg le sait, qui n'a jamais réussi à s'imposer ici. Lendl aussi, qui a perdu trois finales (1982-83-84) avant de s'imposer face à McEnroe (1985), l'enfant chéri du public new yorkais qui joue ici en son jardin.

Mais McEnroe n'est plus celui qu'il l'a été, et cette année, les principaux adversaires de Lendl ont une nouvelle fois pour nom Boris Becker, Stefan Edberg et Mats Wilander.

Becker, vainqueur à Wimbledon, est actuellement en très grande forme. L'Allemand de l'Ouest, qui n'a jamais gagné ici, semble avoir mûri : il est plus patient dans l'échange et il peut toujours compter sur son service phénoménal et sa volée imparable.

Pour Edberg, le problème est plus compliqué. Le grand Suédois est toujours l'un des meilleurs volleyeurs du monde, mais ses deux finales perdues cette année à Roland Garros (contre Chang) puis à Wimbledon (contre Becker) montrent qu'il n'a pas toujours le moral nécessaire dans les très grandes occasions.

Wilander, lui, a raté sa saison. Celui qui fut le numéro un mondial l'an dernier a connu bien des soucis, tant à Roland Garros et Wimbledon qu'avec l'équipe suédoise en coupe Davis. Comment pourrait-il rééditer son époustouflante finale de l'an dernier, lorsqu'il a battu sur le ciment de Flushing Ivan Lendl en cinq heures et cinq sets ?

Derrière ce quart, des joueurs comme Andre Agassi, Chang ou Brad Gilbert pourraient tirer leur épingle du jeu. Agassi, parce qu'il est à la recherche d'un « second souffle » dans sa carrière. Chang, parce que... c'est Chang, et que le miracle de Roland Garros pourrait tout à fait se répéter à Flushing Meadow. Gilbert enfin, parce qu'il est à l'heure actuelle l'homme le

plus en forme du circuit. En trois semaines, il a remporté trois tournois (Stratton Mountain, Livingstone, Cincinnati), et battu les meilleurs : Edberg, Becker, Chang.

Les Français, eux, devraient être bien discrets. Noah, aujourd'hui 23e à l'ATP, ne sera pas tête de série : c'est la première fois depuis 10 ans que le Français n'est pas protégé par le tirage au sort. Et dès le deuxième tour, il affrontera Gilbert. L'aventure américaine devrait s'arrêter là. Henri Leconte, Thierry Tulasne et Guy Forget, tous trois blessés, ne seront pas là. Le numéro deux français sera donc Jérôme Potier.

Chez les femmes, où Steffi Graf, vainqueur ici l'an dernier fait figure d'archi-favorite, l'événement sera peut-être de voir jouer ici pour la dernière fois Chris Evert. Chrissie, 35 ans, a disputé 18 Flushing Meadow et en a remporté six (1975-76-77-78-80-82). Elle a remporté 97 victoires sur le ciment new yorkais.

Après l'US Open, elle doit prendre une retraite bien méritée. Mais, comme elle l'expliquait récemment à un journaliste américain, « Je veux jouer jusqu'au bout, jusqu'à ce que je tombe en panne d'essence... »



PHOTO AP

Ivan Lendl espère remporter une quatrième fois en carrière le US open de tennis, qui commence aujourd'hui.

Le fisc aurait mis fin à son enquête sur Pete Rose

d'après Associated Press

SELON LE QUOTIDIEN *Cleveland Plain Dealer*, le FBI aurait mis un terme à son enquête sur Pete Rose.

Le commissaire du baseball majeur, A. Bartlett Giamatti, a banni Rose à vie, jeudi, concluant qu'il y avait assez d'éléments prouvant que Rose a fait des paris sur le baseball et sur sa propre équipe. Rose a toujours refusé de se présenter à une audience pour entendre les charges qui pesaient contre lui.

Mais le *Cleveland Plain Dealer* a fait savoir, dans son édition d'hier, que le FBI avait cessé toute enquête sur Rose en rapport avec les paris et un possible trafic de drogue, et qu'il n'avait pas l'intention de faire des poursuites au criminel.

« Le FBI a simplement cessé son enquête, a déclaré Edwin Boldt Jr., l'aviseur légal du bureau de Cincinnati au quotidien samedi. Je suis heureux de pouvoir annoncer cette nou-

velle. »

Des retranscriptions des audiences portant sur les accusations de paris illégaux portées contre Rose auraient pu servir lors du procès pour trafic de drogue et évasion fiscale de l'ex-chambreur de Rose, Thomas Gioia, qui débute jeudi dans une cour fédérale de Cincinnati, a rapporté le quotidien *Dayton Daily News*, samedi.

Si le FBI semble s'être retiré du dossier, Rose est l'objet d'une autre enquête faite par un jury fédéral de Cincinnati relativement à des accusations d'évasion fiscale.

Boldt a admis que le FBI avait amassé des preuves confirmant que Rose avait contracté des paris avec des preneurs aux livres en cheville avec des membres d'une organisation faisant du trafic de cocaïne. Des conversations enregistrées et des feuilles faisant état des sommes des paris portant les empreintes de Rose

font partie de ces preuves.

Boldt a précisé que le FBI ne prendra aucune action relative à ces informations.

Le *Cleveland Plain Dealer*, sans citer ses sources, a précisé que le FBI avait cessé son enquête depuis plusieurs semaines.

Boldt a confirmé que les allégations des paris illégaux n'iraient pas plus loin.

« Le FBI ne poursuit pas après les parieurs individuels, a dit Boldt. S'il y avait autre chose à un niveau supérieur comme un réseau majeur de preneurs aux livres ou le crime organisé, notre position ne serait pas la même. »

Pour ce qui est de l'impôt, il semblerait que Rose n'a pas fait état des gains remportés aux courses ou des sommes d'argent qu'il a perçus lors de séances d'autographes dans des conventions de collectionneurs.

AVIS PUBLICS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DOMPARK INDUSTRIAL COMPLEX INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418858.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DOMPARK INDUSTRIAL COMPLEX INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418858.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 juillet 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC. / JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour d'août 1989, sous le numéro 418859.

Ce 21ième jour d'août

SPORTS

EXPOS 6, GIANTS 3

Grâce au grand chelem du « Chat »

Michel Lajeunesse
de la Presse Canadienne

SAN FRANCISCO — Les Expos ont franchi de brillante façon la première étape de leur dernier long voyage de la saison en battant les Giants de San Francisco 6-3 grâce surtout au premier grand chelem de la carrière d'Andrés Ballesteros. Les Expos ont ainsi remporté 2-1 leur série de trois matches à San Francisco et sont demeurés à deux parties des Cubs de Chicago en tête de la section Est.

Galarraga, qui a produit un autre point avec un but sur balles quand les coussins étaient tous occupés, a vidé les sentiers avec son 20e circuit de la campagne en septième face au

relèveur Craig Lefferts, un très long coup dans l'allée de gauche. Ces cinq points produits représentent par ailleurs un sommet personnel en carrière pour Galarraga.

Les Expos avaient besoin d'une bonne performance de leur partant Bryn Smith et le vétéran droitier leur a offert beaucoup plus que cela. Il a lancé un de ses bons matches cette saison.

Il a mis fin à une série personnelle de cinq défaites et a mérité sa première victoire depuis le 14 juillet. Smith (10-8), a donné un premier coup sûr aux Giants en quatrième manche quand le roulant de Robby Thompson a touché au troisième sac pour échapper à Tim Lincecum. Il n'a donné que trois points et quatre coups sûrs en sept manches et un tiers de travail.

Et le premier point qu'il a accordé a été un peu chanceux. En fin de septième, Kevin Mitchell a été crédité d'un triple quand Hubie Brooks, aveuglé par le soleil, a perdu de vue son haut ballon. Matt Williams l'a poussé au marbre avec un ballon-sacrifice. Il a donné deux autres simples à l'entre-champ centre en fin de huitième avant de céder sa place à Zane Smith. Robby Thompson a alors produit deux points pour les Giants en y allant d'un simple au centre contre le gaucher.

Le partant Mike LaCoss a essuyé le revers, son neuvième contre sept gains. En six manches et un tiers de travail, il a donné cinq points à la suite de huit coups sûrs et de cinq buts sur balles.

La course au championnat se resserre de jour en jour dans la section Est de la Ligue nationale et voilà que les Cardinals de St. Louis se pointent le bout du nez et deviennent soudainement des candidats très logiques au titre. Les Mets de New York, les Cubs de Chicago et les Expos batailleront jusqu'à la toute fin et dans une course à quatre équipes, chaque match semble prendre une importance considérable. Les Cubs viennent d'essuyer leur coup le plus dur de la saison quand ils ont perdu leur receveur Damon Berryhill. « Quand on perd un joueur régulier, et surtout un receveur, et un joueur qui contribue depuis le début de la saison au succès de l'équipe, c'est toujours un dur coup », a commenté Buck Rodgers. Il mentionne qu'il s'attendait à une course serrée à la fin du camp, mais il est surpris de voir les Cards dans la course. « Ce sont les Pirates de Pittsburgh que je voyais dans la course, a dit Rodgers. Les Cubs ont été exceptionnels depuis le début, les Mets ont toujours une bonne équipe et nos lanceurs partants nous les premiers. Mais les Cards représentent

véritablement une surprise. Avant le début de la saison, je pensais que 95 ou 96 victoires allaient être suffisantes pour remporter le championnat. Mais maintenant, on veut tout simplement remporter le match d'aujourd'hui. Il faut penser en fonction du temps présent dans une course à quatre équipes. »

Nelson Santovenia a eu beaucoup de difficultés à contourner les coussins en huitième manche du match de samedi et Buck Rodgers a décidé de lui accorder à nouveau quelques jours de congé. « Je pense que son genou gauche a encore besoin de repos, a dit Rodgers. »

EXPOS	6	GIANTS	3
Dwight Gooden	4 2 2 0	Butler	4 0 0 0
Foley	4 1 1 0	RThompson	4 0 2 2
Brooks	5 1 2 0	WClark	4 0 0 0
Raines	4 1 1 1	Mitchell	4 1 1 0
Wallach	5 0 2 0	MWilliams	3 0 0 1
Galarraga	2 1 2 5	Sheridan	3 0 0 0
Fitzgerald	4 0 0 0	McMurtrei	0 0 0 0
Owen	4 0 0 0	Oberkirk	1 0 0 0
BSmith	3 0 0 0	Kennedy	2 0 0 0
ZSmith	0 0 0 0	Uribe	1 0 0 0
Burke	0 0 0 0	Riles	1 1 1 0
		LaCoss	2 0 0 0
		Lefferts	0 0 0 0
		Maldonado	1 1 1 0
Totaux	35 6 10 6	Totaux	30 3 5 3
Montreal	100 000 500-6	San Francisco	100 000 120-3
E-Foley, McCombs	DJ-Montreal 1, San Francisco 1, LBS-Montreal 8, San Francisco 3, 28-		
Galaraga, 3B-Mitchell, C-Galaraga 20,			
BY-DaMartinez (18), RThompson (11), S-Uribe,			
BS-McWilliams.			
	ML CS P	PM BB RB	
Montreal			
BSmith LG, 10-8	7-1 3	4 3	3 1 5
ZSmith	2-3	1 0	0 0 0
Burke PS, 26	1	0 0	0 0 1
San Francisco			
LaCoss LP, 7-9	6-1 3	8 5	5 5 2
Lefferts	2-3	1 1	0 0 0
McCombs	2	1 0	0 0 0
Atteint — Galaraga par LaCoss.			
D — 2 h 47. A — 31,536.			

GP DE TROIS-RIVIÈRES

Gain de Villeneuve

DIFFICILE d'imaginer meilleur scénario au 20e Grand Prix de Trois-Rivières alors que les pilotes québécois Jacques Villeneuve et Claude Bourbonnais ont respectivement terminé premier et deuxième à l'épreuve de Formule atlantique d'une durée de 50 tours disputée dans les rues de Trois-Rivières.

Parti en tête, le pilote de Berthierville âgé de 36 ans, dont la dernière victoire en Formule atlantique remonte à 1981, à Trois-Rivières, a mené la totalité de l'épreuve sans jamais être vraiment menacé.

« Pour moi, c'était important d'obtenir un bon résultat et le fait que cela arrive à Trois-Rivières me satisfait encore plus. J'ai peut-être vieilli un peu, mais j'ai prouvé que je suis encore capable de conduire », a déclaré Villeneuve quelques instants après la course.

Amené à commenter le rendement de son bolide, le champion de l'épreuve a mentionné : « Au niveau de la traction, ma voiture s'est très bien comportée et cela encore mieux qu'en période de qualification. Cependant, j'ai eu quelques sursauts froids lorsque, à deux reprises, le moteur s'est arrêté. Une première fois cela a duré environ quatre secondes et cela s'est reproduit à trois tours de la fin pendant seulement une seconde. »

Par ailleurs, pour une quatrième fois consécutive, le pilote québécois Richard Spénard a inscrit une victoire décisive dans la série GM.

GRAND PRIX DE BELGIQUE

Autre doublé Senna-Prost

Jean-Claude Chauvière
de l'Agence France-Presse

SPA-FRANCORCHAMPS, Belgique — Avec ou sans turbo, avec ou sans pluie, Ayrton Senna et Alain Prost sont imbattables dès que leurs McLaren trouvent devant elles de grands espaces pour exploiter la puissance de leur nouveau moteur Honda.

Hier, il a beaucoup plu sur le circuit de Spa-Francorchamps, mais le Brésilien et le Français ont terminé, comme l'année dernière, aux deux premières places du GP de Belgique, réussissant le « doublé » pour la quatrième fois de la saison.

Senna a certes été favorisé dans son entreprise en prenant le départ depuis la position de tête, qu'il avait conquise samedi sur terrain sec. Il compte encore 11 points de retard sur Prost au classement provisoire du championnat du monde, mais son succès lui permet de prendre une option relative sur un nouveau titre, avec cinq victoires contre trois seulement à son coéquipier.

Malgré des conditions épouvantables — les monoplaces semblaient parfois surgir des profondeurs du néant, tant la brume, la pluie et les gerbes d'eau soulevées paraissaient irréalistes —, la course fut limpide. Senna était

parti en tête. Il y resta... Et il a fallu attendre le dernier tiers du Grand Prix pour que le spectacle s'anime un peu, grâce à Nigel Mansell. Car devant, Senna faisait un nouveau cavalier seul, ne se plaignant que de menus problèmes : « Je ne voyais rien au moment de dépasser les attardés, expliquait-il. Mais il fallait bien foncer... »

Le Britannique avait donc rapidement lancé sa Ferrari à la poursuite de la McLaren de Prost, malgré le bouchon constitué par l'Arrows d'Eddie Cheever. L'Américain finit d'ailleurs par prendre un avertissement officiel.

Bref, après un léger tassement, Mansell était revenu dans les roues de Prost. Mais il eut beau attaquer sous tous les angles, ce fut peine perdue. D'abord parce que le Français sut très bien contenir le Britannique. Ensuite parce la Ferrari, plus « accrochée » au sol que la McLaren, qui avait selon son pilote des problèmes de freins, ne pouvait rien dans les lignes droites.

Un match entre la puissance et la tenue de route qui a tourné, contrairement à Budapest où Mansell s'était imposé devant Senna, à l'avantage du moteur.

Tous les pilotes (Senna en tête) reconnaissent cependant que la course avait été « dangereuse ». Les organisateurs avaient même

retardé le départ d'une demi-heure, car il était impossible de s'élancer à 14 h 30 sous un tel déluge.

McLaren devant, Ferrari et Williams-Renault derrière, avec la quatrième place du local Thierry Boutsen, encore une fois très régulier (il avait terminé troisième à Budapest), la hiérarchie était respectée. Ricardo Patrese regrettait seulement son « divorce » à l'italienne » avec son compatriote Michele Alboreto. Un choc entre les deux compatriotes (« de la faute de Michele, disait Patrese, mais il s'est excusé... ») et la Williams Renault était, comme la Larrousse-Lamborghini, contrainte à l'abandon à mi-course.

La même mésaventure est survenue deux fois à René Arnoux (Ligier-Gitanes) et Philippe Alliot (Larrousse). La deuxième fut fatale à Arnoux, après quatre tours seulement.

Les autres ont limité les dégâts, puisque 16 concurrents sont classés, dont cinq qui terminent dans le même tour que Senna, ce dernier ayant singulièrement ralenti l'allure en fin de course.

Comme Boutsen, l'Italien Alessandro Nannini et le Britannique Derek Warwick firent une course sage, marquant des points précieux pour Benetton Ford et Arrows Ford en vue de la prochaine saison.

Cyclisme: Greg LeMond redevient champion du monde professionnel

CHAMBERY (AP, PC) — Sur le tracé très tourmenté de Chambéry, Greg LeMond est re-devenu hier champion du monde professionnel de cyclisme six ans après son premier titre, au terme d'une course marquée par un violent orage, l'abandon de plus de la moitié des 190 concurrents et la surprenante deuxième place du Soviétique Dimitri Konychev.

« Je m'étais imaginé en vainqueur avant la course, soulignait LeMond à l'arrivée. Mais je me suis senti si mal pendant que j'ai failli abandonner. » C'est au sprint et au terme d'un nouveau tour de force que l'Américain s'est imposé, s'affirmant à 28 ans comme le grand champion de la décennie cycliste.

Très discret tout au long des 20 premiers tours de circuit en raison d'une équipe Stars and Stripes faiblissante, LeMond est passé à l'attaque dans le dernier tour et l'ultime ascension de la terrible côte de la Montagnole (2,7 kilomètres à 7 %).

Laurent Fignon, devancé de huit secondes par le Californien dans le dernier Tour de France, a été la première victime de l'insatiable blondinet. Parti quelques secondes plus tôt à l'abandon du trio de tête — le Grenoblois Claveyrolat, le Néerlandais Rooks et le Soviétique Konychev —, le Parisien a soudain vu le vélo jaune de LeMond le dépasser, avant de fondre sur les leaders.

Le titre mondial semblait dès lors devoir se jouer entre les cinq hommes, mais le retour dans la descente sur Chambéry du terrible sprinter ir-

landais Sean Kelly, actuel numéro 1 au classement de la coupe du monde, changeait les données du problème.

Sauf pour LeMond, sentant le danger, qui lançait le sprint à 300 mètres de la ligne pour s'imposer devant le Soviétique Konychev et le malheureux Kelly, devançant Rooks pour la médaille de bronze.

« Je savais qu'il fallait lancer le sprint de loin pour gagner, et tout s'est bien passé », a expliqué LeMond.

La tentative d'escapade solitaire de Fignon au passage de la flamme rouge du dernier kilomètre, avait été prématurée et reléguait le Parisien à la sixième place, juste derrière le premier Français, le valeureux Thierry Claveyrolat, animateur de la course durant près de 150 kilomètres.

« Je n'ai rien à me reprocher aujourd'hui, remarquait Laurent Fignon. Si l'épreuve devait être recourue, je procèderais de la même façon. »

Les Soviétiques ont fait une entrée réussie pour leur premier Mondial professionnel grâce à la médaille d'argent de Konychev. À 23 ans, ce grand gabarit né à Gorki, la ville des exilés, a paru dans son jardin tout au long des 262,5 kilomètres du parcours de la capitale savoyarde. Vainqueur du Tour des régions italiennes chez les amateurs, Konychev aura ravi — avec ce premier grand succès — les dirigeants de l'équipe professionnelle Alfa Lum qui l'ont enrôlé.

Le Canadien Steve Bauer a, pour sa part, pris le 13e rang à 42 secondes de LeMond.

Derrière, le peloton des favoris — Fignon et Mottet, LeMond (USA), Delgado (Esp), Criquefion (Bel), Rooks et Thuensse (P-B) — accusait 2,02 minutes de retard.

Une chaleur léthargique et l'anonymat relatif des neuf échappés (dont Konychev) n'incitaient pas les « gros-bras » à s'agiter prématurément. Au 11e tour, soit à mi-course, ils musardaient toujours à 4,50 minutes du groupe Claveyrolat.

À quatre tours de l'arrivée (environ 50 kilomètres), une première charge de Delgado éclatait en parallèle d'un violent orage qui réveillait les ardeurs des favoris.

Une deuxième du Belge Criquefion, déclenchée sous une pluie battante, devait préparer l'attaque finale de LeMond.

Criquefion, champion du monde en 1984 mais en quête de revanche depuis sa chute à Renaix l'année dernière à 100 mètres de la ligne, ne survivait pas à l'attaque de LeMond. Quant à Bauer, l'instigateur de cette terrible chute en 1988 et déclassé pour « écart dans le dernier sprint », il crevait dans la dernière descente alors qu'il revenait sur l'échappée déçue.

L'Italien Maurizio Fondriest, champion du monde en titre mais apparemment hors de forme s'est classé 22e à 1,14 minute de LeMond.

Charly Mottet, 19e, a effectué une bonne course, mais n'a pu résister à la double attaque Fignon-LeMond dans l'ultime ascension, tout comme Delgado arrivé en 20e position.

CHAMPIONNAT MONDIAL DE GOLF FÉMININ

Sixième victoire de Betsy King

BUFORD, Georgie (AP) — La championne de l'omnium de golf des États-Unis, Betsy King, a ramené une carte finale de 68, quatre sous la normale, pour mériter le championnat mondial de la LPGA par trois coups, hier. C'était la sixième victoire de la saison de King.

La gagnante, qui a haussé ses gains à \$ 609,457 cette année, semblait se diriger vers une victoire facile quand elle a inscrit un eagle et trois birdies sur les sept premiers trous.

Mais elle a commis des bogeys au neuvième, 11e et 12e trous pour chuter à égalité avec la Britannique Laura Davies avec six trous à faire.

King a repris les devants avec un birdie au 13e alors que Davis inscrivait le bogey et elle a réussi un roulé de dix pieds au 15e pour se sauver avec la victoire.

King a terminé à 275, 13 sous la normale, après quatre jours de compétition.

Pat Bradley et Patty Sheehan ont suivi à trois coups de la championne. Les deux ont joué des rondes de 70 pour terminer à 278.

Davies, a réussi un birdie au 14e pour se rapprocher d'un coup mais elle a raté un court roulé pour un double bogey au 17e et elle a dû se contenter de la quatrième position à égalité avec Beth Daniel. Les deux golfeuses ont joué 69, hier.

On retrouvait 16 des meilleures golfeuses au monde à ce tournoi. La championne en titre, Rosie Jones, a pris le sixième rang à 282 en raison d'une ronde finale de 70.

Nouveau test pour déceler les stéroïdes

SAN JUAN, Porto Rico (AP) — Un test révolutionnaire permettant de détecter l'usage de stéroïdes anabolisants même six mois après leur consommation pourrait être mis en service lors des prochains Jeux olympiques de 1992, a annoncé le responsable de la lutte anti-dopage du comité international olympique.

Le prince Alexandre de Mérode, président de la commission médicale du CIO, a cependant déclaré qu'il fallait continuer les recherches et rendre le test infailliable avant de le mettre en pratique.

Il a cependant confirmé que des tests pratiqués sur les urines d'athlètes masculins ayant participé aux derniers Jeux de Séoul, avaient révélé l'usage de stéroïdes par plus de 50 athlètes dans les six mois ayant précédé les épreuves. Ils s'étaient arrêtés assez tôt pour que les traces de produits ne soient pas décelables par les tests alors utilisés. Les identités des athlètes n'ont pas été révélées et ils ne seront pas poursuivis.

La déclaration de M. de Mérode intervient à la veille de l'ouverture, de la 95e session du CIO. Cette réunion annuelle doit donner son accord final à la construction d'un laboratoire volant de détection d'un coût d'environ \$ 200 millions.

Le nouveau test permet d'établir un historique de l'usage de stéroïdes anabolisants. Mais ces tests sont basés sur la réaction aux stéroïdes des certaines hormones mâles et ne peuvent donc être utilisés que sur les athlètes masculins.

Dombrowski cherche un dixième lanceur

Michel Lajeunesse
de la Presse Canadienne

SAN FRANCISCO — L'état major des Expos a encore tenu un meeting hier et on discutait toujours de l'acquisition possible d'un lanceur de relève qui viendrait compléter la formation de l'équipe.

Depuis que les noms d'Andy McGaffigan et Joe Hesketh ont été placés sur la liste des blessés, les Expos n'ont plus que neuf lanceurs dans leur formation, dont quatre relèveurs. La situation devrait être corrigée dans les prochaines heures.

« Nous ne pouvons évoluer avec quatre lanceurs de relève d'ici la fin, c'est impensable, a dit le gérant Buck Rodgers. Je ne sais pas qui sera l'élé, mais je sais que nous trouverons ce joueur avant le 1er septembre. »

Les candidats ne sont pas légion dans les ligues majeures et les Indians d'Indianapolis ne peuvent plus aider les Expos. Leur filiale a déjà tout donné le renfort au grand club cette saison.

« Je crois que nous avons tout pris ce qu'Indianapolis avait à offrir, a mentionné Rodgers. Je sais que Dave Dombrowski discute toujours avec plusieurs équipes. L'idéal serait d'obtenir un releveur d'expérience. Nous aimerions bien sûr un gaucher et s'il pouvait lancer à 120 milles à l'heure, ce serait encore mieux. »

Dombrowski et Bill Stoneman ont discuté longtemps avec Rodgers avant le match d'hier et il semble bien qu'on assistera à un

échange dans les prochains jours.

« Ce n'est jamais facile, a dit Rodgers. Quand on commence à discuter avec certains clubs, on nous parle toujours de Delino DeShields ou de Marquis Grissom. Nous ne pouvons pas hypothéquer notre avenir encore davantage. »

« Mais ce n'est rien de nouveau, nous discutons sérieusement de l'acquisition d'un releveur depuis une dizaine de jours. »

Jusqu'à présent, les Indians d'Indianapolis ont fourni plusieurs releveurs aux Expos. On n'a qu'à penser à Brett Gideon, Steve Frey, Mark Gardner, Rich Thompson et Urbano Lugo. Les deux derniers sont toujours à Montréal et ils semblent être les releveurs qui s'acquittent le mieux de leur tâche.

« Il est difficile d'évaluer le travail de Lugo parce qu'il vient tout juste d'arriver, a dit Rodgers. Mais Thompson a très bien fait. »

Ce Thompson, qui a déjà porté les couleurs des Indians de Cleveland dans la Ligue américaine, était un partant à Indy, tout comme Lugo.

« Thompson a comblé un vide, a dit Rodgers. Ce n'est un secret pour personne, il a mieux fait que Hesketh et McGaffigan, qui n'ont pas retrouvé leur forme de l'an dernier. »

Quant à Dombrowski, il a mentionné qu'il travaillait toujours très fort pour dénicher un releveur et qu'il devrait avoir des nouvelles très bientôt.



Betsy King

BASEBALL

Ligue nationale	Aujourd'hui	Kansas City 3, Oakland 1
Vendredi	Houston, Clancy (6-11) à Chicago, Maddux (14-10), 14 h 20	Samedi
Montreal 12, San Francisco 2	Atlanta, P. Smith (3-13) à Pittsburgh, Walk (11-8), 19 h 35	Toronto 7, Milwaukee 0
Chicago 4, Atlanta 3	Cincinnati, Scudder (3-5) à St. Louis, Horton (0-1), 20 h 35	Baltimore 6, New York 4
Pittsburgh 12, Cincinnati 3		Boston 5, Detroit 2
St. Louis 7, Houston 4		Chicago 4, Cleveland 3
San Diego 5, New York 3		Kansas City 2, Oakland 0
Phil'phie 3, Los Angeles 2		Minnesota 1, Seattle 0
Samedi		Texas 3, Californie 2
S. Francisco 8, Montreal 3		Hier
Atlanta 5, Chicago 3		Boston 7, Detroit 1
Cincinnati 10, Pittsburgh 4		Baltimore 8, New York 5
St. Louis 5, Houston 3		Chicago 9, Cleveland 4
Los Angeles 4, Phil'phie 0		Toronto 5, Milwaukee 3
San Diego 9, New York 4		Minnesota 8, Seattle 5
Hier		Oakland 6, Kansas City 0
Montreal 6, S. Francisco 3		Californie au Texas
Cincinnati 1, Pittsburgh 0		Aujourd'hui
Chicago 3, Atlanta 2		Oakland, Stewart (17-8) à New York, Hawkins (13-12), 19 h 30
Los Angeles 8, Phil'phie 1		Detroit, Robinson (3-3) à Boston, Boddicker (11-9), 19 h 35
S. Diego 13, New York 7		Milwaukee, Flier (4-2) à Boston 4-11, Detroit 2-3
		Toronto, Cerutti (9-7), 19 h 35
		Seattle, Dunne (2-8) à Minnesota 2, Seattle 1
		Californie 4, Texas 1

Les trappeurs

	pb	cs	pp	cc	moy.
Aldrete	123	27	12	1	220
Brooks	438	105	46	9	240
Fitzgerald	231	57	35	5	247
Gale	310	71	33	6	229
Galarraga	459	118	72	20	257
Garcia	188	52	16	3	277
Grissom	4	1	0	0	250
Hudler	126	33	13	6	262
Johnson	89	22	15	2	247
Martinez	312	88	21	3	282
Nixon	250	55	20	0	220
Owen	343	80	35	6	233
Raines	405	117	57	9	289
San'venia	239	62	24	5	259
Walker	26	7	3	0	269
Wallach	480	135	65	11	281
Butte volés:	Nixon 30; Raines 28; Martinez 18; Hudler 13; Galarraga 10; Brooks 6; Garcia 5; Owen, Wallach 3; Fitzgerald, Foley, Santovenia 2; Johnson 1.				

Les lanceurs

	g	m	pb	ab	ppm
Burke	7-2	75	0	20	47
Gross	10-8	171	0	79	133
Hesketh	5-4	41	0	30	63
Langston	10-5	137	0	38	134
Lugo	4-0	3	0	0	0
Martinez	14-4	191	1	64	115
McGaffigan	3-5	65	2	28	34
Perez	7-12	164	2	64	129
S. Smith	10-8	181	1	52	109
Z. Smith	1-0	32	0	5	21
Thompson	0-0	16	1	2	9
Victoires préservées:	Burke 25; Hesketh 3; McGaffigan, Z. Smith 2.				

LIGUE NATIONALE

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
CHICAGO.....	73	57	.562	—
MONTREAL	71	59	.546	2
ST. LOUIS	70	59	.543	2
NEW YORK.....	69	60	.535	3
PITTSBURGH.....	56	73	.434	16
PHILADELPHIE.....	52	77	.403	20
Section Ouest				
SAN FRANCISCO.....	74	56	.569	—
HOUSTON.....	70	60	.538	4
SAN DIEGO.....	66	64	.508	8
CINCINNATI.....	63	67	.485	11
LOS ANGELES.....	62	68	.477	12
ATLANTA.....	52	78	.400	22

La nouvelle affaire Gosset

Les lois du travail ne conviennent pas à ce genre de problèmes

C'EST une nouvelle affaire Gosset que vient de lancer le jugement de l'arbitre du travail, M. Jean-Pierre Lussier. En ordonnant la réintégration du policier Allan Gosset au sein du service de police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), M. Lussier rend peut-être un jugement logique et conforme aux normes des relations de travail. Mais du même coup, il soulève toute une série de problèmes qui devraient théoriquement être pris en charge par divers organismes avec l'entrée en vigueur, dans quelques jours, de la loi 86 (sur l'encadrement de la fonction policière et de sa surveillance). Sans parler de la montée de tension au sein des minorités ethniques qui ne se reconnaissent toujours pas dans la composition et l'activité des corps policiers.

L'ancien chef de la police de la CUM, M. Roland Bourget, avait d'abord suspendu, puis congédié le policier Gosset. Cette dernière mesure sanctionnait la faute professionnelle imputée à M. Gosset, faute que reconnaît le jugement de l'arbitre Lussier. C'est l'importance, démesurée à son avis, de la mesure disciplinaire prise par le chef de police de la CUM que rejette l'arbitre.

Déjà, un jury avait innocenté le policier Gosset à la faveur d'un procès important où l'on n'avait retenu contre M. Gosset aucune préméditation. Geste accidentel et malheureux, devait-on en conclure. L'arbitre Lussier s'en tient lui aussi au caractère accidentel du geste du policier au moment où il tentait d'empêcher la fuite du prévenu dans le terrain de stationnement de la station de police du quartier Notre-Dame-de-Grâce. « La preuve m'a convaincu, écrit-il dans son jugement que le coup de feu a été accidentel et que si la balle avait été tirée un seul centimètre plus haut, jamais l'agent Gosset n'aurait été congédié ».

En soi, le jugement de M. Lussier laisse une impression de profond malaise. On veut bien que le travail de l'arbitre se fonde sur l'interprétation des conventions collectives et des lois qui régissent le travail. Il est toutefois difficile de ne pas sauter lorsqu'on en arrive à assujettir le maintien du lien d'emploi d'un policier « à la seule trajectoire de la balle ». Le problème fondamental ne

découle-t-il pas, au-delà de cette triste question de centimètres, de l'utilisation de l'arme à feu dans de telles circonstances? En d'autres termes, Allan Gosset a-t-il agi en policier responsable et digne en dégainant son arme pour empêcher la fuite du jeune Anthony Griffin, le 11 novembre 1987?

Vouloir répondre à cette question, c'est devoir se dégager des limites et du rôle actuel de l'arbitre en relations de travail. C'est aussi mettre en lumière l'incongruité et le danger du système qui a eu cours durant de longues années et que la loi 86 devrait supprimer, début septembre.

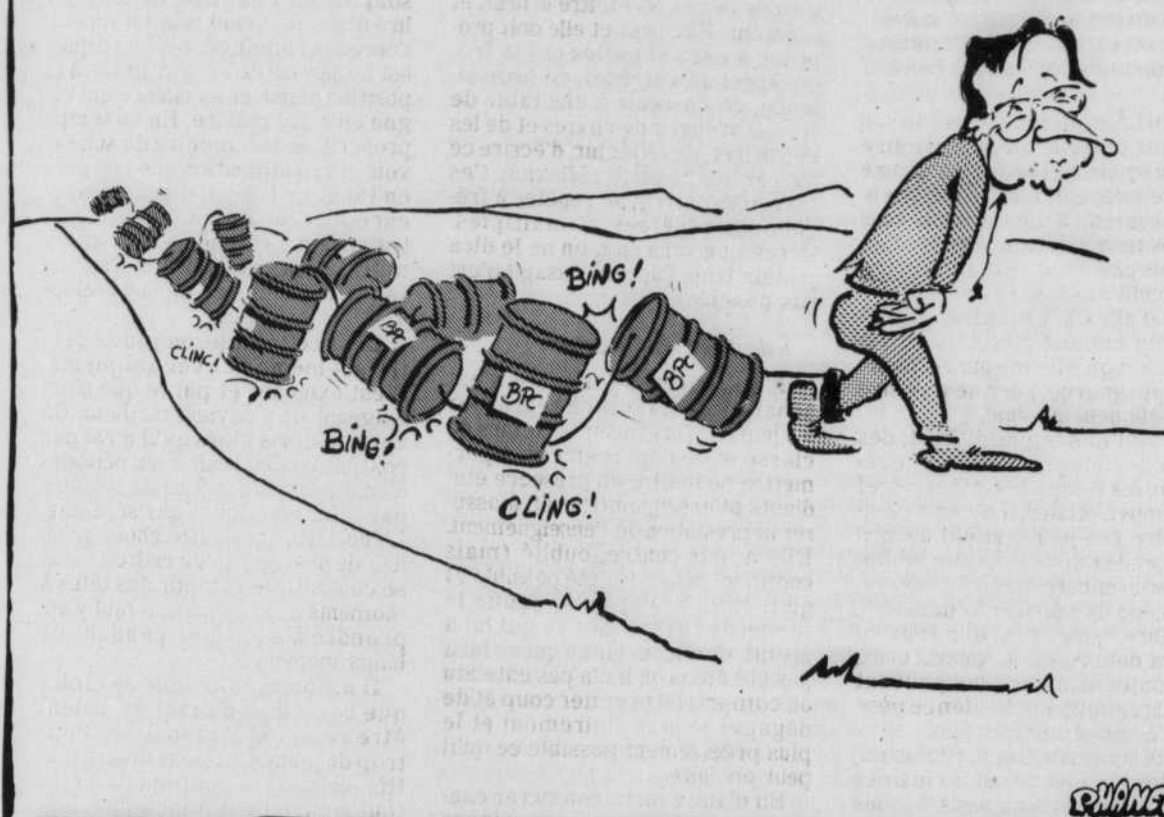
Malheureusement, avant de pouvoir inscrire les causes de ce type dans un régime de droit mieux adapté, il faudra attendre encore, en raison de la remise sur le chantier du code de déontologie policière, l'un des éléments-pivots de la loi pourtant adoptée à la fin de 1988. Le ministre de la Sécurité publique, M. Gil Rémillard, a en effet accepté, à la mi-juin, les représentations des syndicats policiers qui rejetaient plusieurs des dispositions de l'éventuel code de déontologie.

De toute façon, la réintégration du policier Gosset dans ses fonctions antérieures doit être exclue, comme le reconnaît lui-même l'arbitre Lussier. À vrai dire, comme on l'a d'ailleurs soutenu ici même dans cette page, il y a plusieurs mois, M. Gosset ne devrait plus faire partie du corps policier. Ses erreurs antérieures, son état actuel suffisent à justifier pareille décision. C'est sans tenir compte du message qui serait transmis à la collectivité en général, aux groupes ethniques en particulier. En fait, on devrait dénicher à M. Gosset un emploi au sein de l'un des services bureaucratiques de la CUM.

Pareille solution éviterait de porter cette « nouvelle affaire Gosset » en appel devant la Cour supérieure. Peu importe les chances pour la police de la CUM de gagner un tel appel, ce nouveau procès ne ferait que raviver les tensions, qu'alimenter les sujets de réprobation de certains groupes ethniques à l'égard de la police.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

LA CAMPAGNE SE POURSUIT



LETTRES AU DEVOIR

Les assassins de l'espoir

AUJOURD'HUI, alors que Solidarnosc et les deux petits partis, paysan et démocratique s'apprêtent à former un gouvernement jamais vu dans une « démocratie populaire », les cadres dirigeants du Parti ouvrier unifié polonais s'accrochent au pouvoir.

Si votre programme ne tient pas compte de nous, (nous, qui avons encore la mainmise sur tout l'appareil d'État et l'économie polonaise), nous saborderons son application. Voilà en résumé le chantage auquel se livre le POUP.

J'étais adolescent quand j'ai entendu ce constat d'un brillant économiste trotskyste : le plus grand anti-communiste de tous les temps sera Joseph Staline, car il a jeté sur le visage du communisme le masque hideux de l'oppression et du mensonge.

Les émules de Staline qui dirigent encore le POUP, se sont ceux des campagnes anti-juives de 68, ceux des massacres de la Baltique en 71, ceux de l'état de siège en 81. Ce sont des assassins, au sens premier du mot. Mais surtout, ce sont les assassins de l'espoir.

Il est à souhaiter que ceux-là, à Varsovie (mais aussi à Prague, à Berlin-est, à Bucarest) disparaissent à jamais dans les poubelles de l'Histoire.

— YANICK AUER
Montréal, le 21 août.

Des libéraux peu crédibles

CE SONT les libéraux qui ont créé Via Rail. Ils pensaient ainsi renflouer les compagnies ferroviaires, Canadien National et Canadien Pacifique. Ces dernières ont pu de cette manière concentrer leurs efforts sur le transport de marchandises, beaucoup plus rentable.

Peu de temps après, les libéraux ont contribué à la disparition de Via Rail en contraignant la compagnie ferroviaire à verser \$ 70 millions et \$ 80 millions à CN et à CP pour leur équipement dévolu. Aucune compagnie ne peut survivre avec une telle dette.

De plus, le gouvernement libéral n'a élaboré aucun projet de loi qui aurait permis à Via Rail de prendre elle-même son avenir en mains.

Les libéraux n'ont pas non plus accordé à Via le financement nécessaire pour rééquiper ses voitures de voyageurs de manière à répondre aux besoins des usagers.

Finalement, en 1981, le ministre libéral des Transports de l'époque, Jean-Luc Pépin, décida unilatéralement de réduire de 19 % les services de Via, cela, sans tenir d'audiences publiques. Ces compressions ont eu pour conséquence d'augmenter le déficit de Via qui a atteint les \$ 27 millions.

C'est à ce moment que l'histoire de Via a pris un tournant des plus étonnants.

À la suite des compressions imposées par les libéraux en 1981, les conservateurs, alors dans l'opposition, ont entrepris une tournée pan-canadienne pour sauvegarder Via Rail. En 1981, leur pro-

gramme électoral comprenait le remplacement des routes abandonnées par les libéraux, l'achat de matériel roulant neuf et l'amélioration des opérations de Via.

Une fois au pouvoir, les conservateurs ont en effet rétabli les lignes abandonnées par les libéraux mais ils ne sont pas allés plus loin.

On assiste actuellement à un autre retournement. Le gouvernement entend, sous prétexte de réduire le déficit, démanteler la compagnie ferroviaire, et ne laisser que quelques lignes non reliées.

Les conservateurs se trouvent dans une situation idéale pour démanteler Via Rail. L'indifférence et les politiques délibérées des libéraux leur ont ouvert la voie.

Comment les Canadiens peuvent-ils croire sérieusement les libéraux lorsque ces derniers tiennent des audiences partout au pays prétendant vouloir sauver Via Rail?

Je demeure plutôt sceptique.
— IAIN ANGUS
député néo-démocrate
Thunder Bay, le 24 août.

La disparition du catholicisme

SELON MOI, ce n'est pas l'enseignement catholique qui est appelé à disparaître mais l'institution catholique elle-même. Si les croyants catholiques n'avaient pas perdu l'habitude de penser en termes d'éternité, ils le verraient déjà.

La société québécoise oppose une résistance passive à l'endoctrinement catholique, c'est ce dont s'est plaint la majorité des enseignants, animateurs de pastorale et autres professionnels réunis à Québec (LE DEVOIR du 17 août). En ce 200^e anniversaire de la Révolution française n'aurait-il pas valu mieux rappeler le principe constitutionnel de la séparation de l'Église et de l'État.

L'article de Jean-Pierre Proulx note que 50 % des élèves suivraient volontairement des cours de religion ou de morale. C'est déjà beaucoup ! Pourquoi ne serait-il pas offert aux autres des cours de philosophie ? La méthode Lipman est déjà suffisamment connue et la formation est disponible.

Ce serait beaucoup mieux que d'imposer à des étudiants en pédagogie des cours de formation à l'enseignement religieux. Comme cela s'est passé à l'Université du Québec en Abitibi où cela a provoqué la démission du directeur du département concerné.

Les droits individuels et collectifs en matière religieuse sont violés par des croyants catholiques qui obligent à l'endoctrinement catholique (« apprentissage de la foi ») ou à une morale, parait-il, souvent à saveur chrétienne.

Le cardinal Vachon s'est exclamé à cette réunion que l'on doit faire de l'école catholique « un lieu où l'inspiration soit Jésus-Christ ». Où est le choix de chacun à son inspiration ?

Les « témoins vivants » que le cardinal dit souhaiter, s'ils veulent être au service des jeunes, devraient retrouver l'habitude de penser en termes d'éternité et voir que l'institution catholique qu'ils servent est en voie de désintégration. L'Église catholique ne progresse que dans les régions du tiers-monde où l'argument principal est un peu de nourriture et un abri. Ici, il n'y a pas de raison d'être catholique plutôt qu'humaniste simplement. Pas de rai-

son sauf les restes d'une institution qui a laissé dans notre histoire plus de mauvais souvenirs que de bons.

— BERNARD LA RIVIERE
président de
la Libre Pensée québécoise
Mont-Rolland, le 18 août.

Ces chênes qu'on a abattus

EN JUILLET dernier, le Mount Royal Cemetery procédait à l'abattage d'une forêt de chênes en vue d'agrandir ses espaces destinés aux sépultures. En voulant ainsi améliorer la qualité de vie de nos défunts, le Mount Royal Cemetery oubliait qu'il est situé dans une zone déclarée patrimoniale depuis 1987, et que le moins que l'on eût été en droit d'attendre d'une corporation de ce genre est qu'elle demandât, pour ces travaux, l'autorisation des responsables municipaux, de leur vivant, et non à titre posthume !

Par ailleurs, le Mount Royal Cemetery a manqué aux règles les plus élémentaires du respect de l'environnement, en utilisant, pour le remblayage des terrains défrichés, des déchets solides prohibés pour cet usage et qui, en raison de leur nature peu biodégradable, risquent d'y perdurer jusqu'au jugement dernier...

Cette dernière bourde a pu malheureusement être exploitée opportunément par la mairie d'Outremont, harcelée par les protestations de l'Association des citoyens : les édiles ont alors sauté sur l'occasion pour renvoyer la balle au ministère de l'Environnement, alléguant que cette question de remblayage avec des matériaux non autorisés n'était pas de la juridiction de la municipalité ! Cette manœuvre de diversion n'a cependant pas réussi à faire oublier aux citoyens que la protection des arbres, elle, relevait bel et bien de la responsabilité d'Outremont...

Enfin, l'Association des citoyens, et M. Frédéric Bach, entre autres, ne seront pas surpris d'apprendre que cet abattage de chênes par le Mount Royal Cemetery est en fait une récidive. En effet, une première forêt de chênes avait été abattue par le Mount Royal Cemetery il y a dix ans, soit en août 1979 !

— ALBERT DAVELUY
Québec, le 23 août.

La répression en Chine

Une justice expéditive qui trahit la faiblesse du régime

ALORS que M. Deng Xiaoping a fêté discrètement ses 85 ans le mardi 22 août, la répression en Chine a franchi un nouveau pas avec les déclarations faites le même jour par M. Song Ping, membre du comité permanent du bureau politique du PC chinois. Ce technocrate nouvellement promu n'y est pas allé de main morte en réclamant une épuration radicale du parti, y compris aux plus hauts échelons.

Il faut garantir, a affirmé M. Song, que « les marxistes détiennent le pouvoir » face au « nombre substantiel » de membres de haut rang du parti compromis dans la « contre-révolution » ou qui « continuent de protéger les personnes ayant une grave responsabilité » dans les émeutes. Ce vocabulaire agressif, qui n'est pas sans rappeler les attaques ronflantes contre des adversaires politiques sous l'ère maoïste, est d'autant plus inquiétant qu'il s'accompagne d'une campagne de rectification — c'est-à-dire de dénonciations et de « confessions » — dans l'administration et d'une opération de « nettoyage » dans la presse et l'édition.

Pendant ce temps, la répression se poursuit. Lancée en fanfare, elle se fait désormais dans l'ombre : le chiffre de plus de cent mille arrestations fourni il y a un mois par les dissidents chinois à Paris est repris de source diplomatique à Pékin, où l'on parle aussi de huit mille à neuf mille exécutions capitales contre une trentaine officiellement. Seul un petit pourcentage concerne de véritables « politiques », même si ce qualificatif ne leur est jamais reconnu. Mais les méthodes ex-

péditives des tribunaux chinois ne sont pas faites pour rassurer.

Pas plus que les récents propos du représentant chinois à la sous-commission des droits de l'homme des Nations Unies traitant de « criminel » un dissident qui apportait son témoignage sur la répression. Un vocabulaire et un comportement que l'on croyait oubliés et qui ressortent, dans tous les domaines, depuis deux mois en Chine.

Il n'est pas un secteur où la chape de plomb imposée par le « parti des vieillards » ne se manifeste, à contre-courant de l'image d'ouverture que le régime avait voulu donner depuis une décennie : expulsion d'intellectuels du parti, reprise en mains des médias, offre à des sociétés étrangères de faire travailler des prisonniers à bas prix, polémique avec Londres sur l'envoi de troupes chinoises à Hong Kong en 1997...

D'autant que les propos de M. Song Ping rendent un son inquiétant : derrière la fermeté du ton, il reconnaît que les divisions du régime se poursuivent, que la répression n'a pas ramené dans le rang tous les cadres du parti, que la grogne, ou l'opposition, n'a pas cessé. À quelques semaines de son quarantième anniversaire, la République populaire demeure très affaiblie. Cette faiblesse explique la justice expéditive. Mais aussi la fronde du petit peuple, qui n'hésite plus, avec toute la prudence nécessaire, à montrer le peu de respect qu'il porte à ses dirigeants.

— LE MONDE

La chimère confessionnelle

L'ACTUALITÉ

JEAN-PIERRE PROULX

LE CARREFOUR 1989 sur l'éducation catholique scolaire, qui s'est tenu à Québec il y a dix jours, pourrait marquer un tournant important dans le débat sur l'école catholique. Pour la première fois, en effet, 500 cathédrales, conseillers en éducation chrétienne, animateurs de pastorale ont convenu que la confessionnalité dont ils sont les acteurs principaux n'est qu'une confessionnalité de façade.

De plus, le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, après une vaste enquête dans le milieu, a constaté, dans son rapport annuel lancé à ce même congrès, qu'après dix ans, l'idée du projet éducatif n'offre plus beaucoup d'attrait.

L'école enveloppe surtout la question religieuse dans le manteau de silence, a-t-il observé avec les participants du congrès. Elle demeure une affaire personnelle et privée. Au total, note le Comité catholique, « les valeurs et les croyances de la religion catholique s'intègrent quasi exclusivement par l'enseignement moral et religieux catholique et l'animation pastorale ». Ce diagnostic ne surprend pas. C'est l'évidence.

Mais après avoir posé le bon diagnostic, le Comité, prisonnier de son mandat officiel, s'évertue péniblement à montrer comment on peut, malgré tout, « intégrer, dans le respect des libertés de conscience et de religion, les croyances et les valeurs de la religion catholique dans son projet éducatif ».

Mais encore faudrait-il que les écoles se donnent des projets éduca-

tifs. Le Comité a beau dire qu'il s'agit là d'un « défi prioritaire », qu'est-ce qu'il lui donne à croire que le milieu va s'y mettre quand, après dix ans, rien ne s'est vraiment passé. Même le conseil d'orientation qu'impose la nouvelle Loi 107 sur l'instruction publique « n'entraînera pas automatiquement l'émergence de réels projets éducatifs », admet le Comité.

Et à supposer que naissent enfin ces fameux projets éducatifs, qu'est-ce qui permet de croire qu'ils seront catholiques ? L'analyse du Comité et des participants de Carrefour mène à la conclusion contraire : à l'école, la religion est surtout une affaire privée et personnelle. Par quelle magie deviendrait-elle soudainement le fondement d'un projet collectif ?

Nous ne vivons plus en régime de chrétienté. Le Comité catholique admet cela. Alors, il est temps qu'il en tire les conséquences.

La première est qu'il mette fin lui-même à ce mensonge institutionnel qu'il a proféré en 1974 en reconnaissant d'office toutes les écoles du Québec comme catholiques. Malheureusement — est-ce pour camoufler un manque de courage politique ? — il a, dans son dernier règlement, renvoyé la balle à chaque direction d'école en leur imposant de transmettre aux cinq ans, « un rapport de l'évaluation du vécu confessionnel de l'école ».

Pour évaluer et évaluer justement, il faut des critères précis et communs que le Comité lui-même a peine à formuler. « Il n'y a pas de modèle unique d'école catholique », avoue-t-il lui-même.

On peut imaginer la situation inconfortable des directeurs et directrices qui, le moment venu de leur rapport, seront surveillés par des « parents catholiques » animés par des conseillers en éducation chré-

tienne zélés, ou des militants « laïcs » tout aussi zélés.

La loi 3, adoptée en 1984 sous le gouvernement péquiste, avait prévu une voie de transition acceptable : le statut confessionnel de chaque école se serait éteint de lui-même au bout de trois ans, à moins que les parents ne demandent sa reconduction. Comme la loi garantissait le maintien de l'enseignement religieux catholique et l'animation pastorale dans toutes les écoles publiques, on se serait ainsi libéré d'une étiquette en gardant l'essentiel.

Malheureusement, M. Ryan n'a pas retenu cette clause crépusculaire dans la loi 107 et on n'imagine pas que ce soit sans l'accord, au moins tacite, du Comité catholique et de l'Assemblée des évêques du Québec.

Cependant, la loi 107 garantit pourtant encore dans toutes les écoles publiques du Québec, catholiques ou non, l'enseignement religieux catholique et l'animation pastorale. On aurait dû s'en tenir à cela, laissant aux témoignages personnels des chrétiens le soin de rendre visibles les valeurs de l'Évangile.

Le Comité catholique et le ministère de l'Éducation doivent cesser de gaspiller des énergies précieuses à tenter de récupérer un chimérique projet éducatif chrétien. Qu'ils préparent plutôt pour les écoles des bons programmes significatifs pour les jeunes, et dotent les professeurs et les animateurs de pastorale de moyens suffisants et de qualité.

Carrefour 89 a permis à ceux qui oeuvrent en éducation chrétienne de faire des constats courageux sur la situation. Ils doivent maintenant avoir le même courage pour l'action. Autrement, ils ne seront pas pris au sérieux.

— JEAN-PIERRE PROULX

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements : (514) 844-5738

« LE DEVOIR » (USPS #003708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1516, Champlain, N.Y. 12919-1516

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Silence... je réflechis !

Dans la chambre, la musique envahit tout l'espace. À la bibliothèque, le walkman s'est faufilé. Étudier devient impossible

CLAUDE BENJAMIN

Actuellement président de la Régie du cinéma, l'auteur a été président du Conseil supérieur de l'Éducation de 1980 à 1984

VOILÀ maintenant vingt-cinq ans que l'école québécoise propose à chacun et chacune d'entre nous d'étudier. Il reste encore beaucoup à faire. Aurons-nous jamais terminé ? Sincèrement, je ne crois pas. Pour l'instant, certaines conditions font encore défaut. L'une d'elles m'est chère. Si j'insiste sur celle-là plutôt que d'autres, c'est qu'elle me paraît avoir été trop ignorée, pour ne pas dire complètement absente.

Il s'agit des temps d'arrêt, des temps de silence, des temps de réflexion, des temps de synthèse, bref des temps d'études. Il n'y en a pas à l'horaire. Les jeunes en ont été privés. Rendez-vous dans une bibliothèque ou encore observez vos jeunes quand ils « étudient » dans leur chambre, vous saurez mieux ce que ça donne. Vous constaterez, pas toujours, mais plus souvent qu'autrement, que le silence pèse lourd à ces jeunes oreilles.

Vous serez frappés par l'incapacité des plus jeunes et même des moins jeunes à rester assis. Si vous poursuivez votre observation, vous verrez que les travaux à réaliser sont de courte durée, quand travaux il y a. Dans la chambre, la musique envahit tout l'espace, physique et intellectuel. À la bibliothèque, le walkman s'est faufilé, accroché à des oreilles qui écoutent de plus en plus difficilement : chez certains, elles deviennent lentement et sûrement sourdes. Dans de telles conditions, étudier devient mission impossible.

Il faudra bien se rendre à l'évidence : le silence est nécessaire

dans l'apprentissage. Bien sûr l'école ne peut tout faire. S'il est par ailleurs une chose qu'elle doit faire, c'est de ne pas permettre le bruit et la fureur. Elle peut et elle doit proposer à ceux et celles qui la fréquentent de s'arrêter, de faire silence, de s'asseoir à une table de travail, d'ouvrir des livres et de les déchiffrer, de réfléchir, d'écrire ce qui résulte de cette réflexion. Ces exercices doivent se répéter à fréquences répétées et multiples. Parce que sans eux, on ne le dira jamais trop, l'apprentissage n'est pas possible.

Interdire de parler

Jusqu'à présent, l'école s'est acharnée et a réussi à regrouper les jeunes, à organiser les temps de classe et de déplacement, à permettre de mettre en présence étudiants et enseignants, bref, à assurer la prestation de l'enseignement. Elle a, par contre, oublié (mais comment cela a-t-il été possible ?) qu'il fallait donner au jeune le temps de revenir sur ce qui lui a été dit, de découvrir ce qui ne lui a pas été dit ou qu'il n'a pas entendu ou compris du premier coup et de dégager le plus clairement et le plus précisément possible ce qu'il peut en faire.

En d'autres mots, consacrer chaque jour un temps pour revoir ses notes de cours, les assimiler, les intégrer dans sa mémoire et, cela étant fait, prendre un autre temps pour « jouer » avec les notions acquises et en attester par des travaux qui sont imposés par celui ou celle qui a charge d'éveiller et de former les esprits qui lui sont confiés. Pour ce faire, l'école inscrira à l'horaire des temps d'études fixes dans des locaux aménagés à cette fin. Des salles et des temps d'études sont requis.

Dans ces salles, il faudra inter-

dire de parler, de se lever et de déambuler inopinément. On ne les quitte qu'au moment arrêté. Ce sont les lieux par excellence pour lire et écrire. Avant tout, on y met à l'épreuve l'intelligence. Le corps y est au service de l'esprit, grâce à la position assise et au silence qui règne en roi et maître. En un temps prescrit, on fait montre de son savoir et de l'utilisation que l'on peut en faire. Le travail d'équipe y est exceptionnellement permis. On y travaille par soi-même avec ses limites et ses grandeurs, en repoussant les premières et en développant les secondes.

Dans cette salle, on y lutte contre soi-même et avec soi-même. C'est exigeant et parce que c'est exigeant, on y devient meilleur. On aura compris alors qu'il n'est pas possible de s'en tenir à six périodes d'enseignement, cinquante minutes par jour, cinq jours par semaine. L'école doit être autre chose qu'un lieu de passage, qu'un endroit où on se contente de remplir des têtes à moments fixes et brefs. Il faut y apprendre à s'arrêter pendant de longs moments.

Il me paraît utopique de croire que ces temps d'arrêt devraient être réservés à la maison. Pour trop de jeunes, et pour divers motifs, cela est et continuera d'être tout simplement impossible. L'école doit en organiser qui lui soient propres. Étudiants et enseignants pourront alors cheminer ensemble d'une façon suivie et fort révélatrice. C'est à ce prix que l'école redeviendra un lieu d'études : on ne fera pas qu'y effleurer les divers savoirs.

Les esprits auront le temps d'approfondir ce qui leur a été transmis et aussi de le transformer pour qu'il devienne partie d'eux-mêmes. Cette école, bien sûr, sera plus exigeante que celle où la discothèque

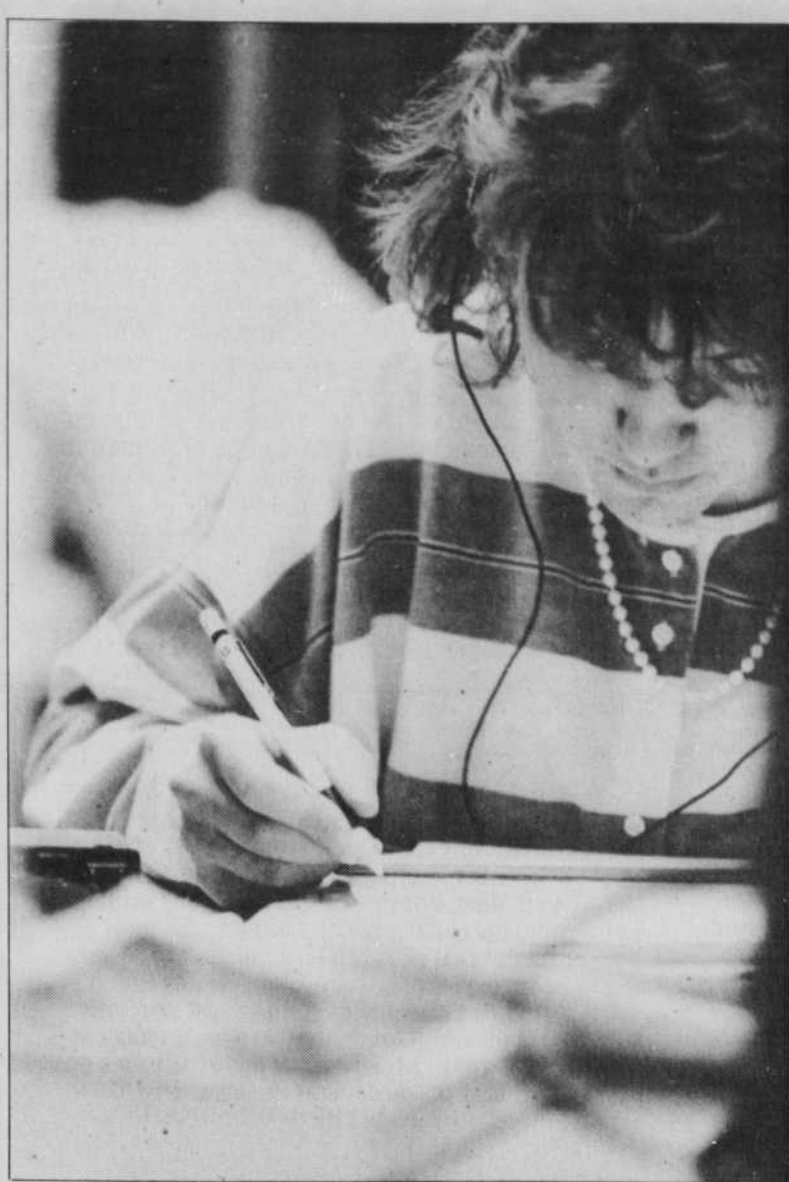


PHOTO LOUISE LEMIEUX

« Il faudra se rendre à l'évidence, le silence est nécessaire dans l'apprentissage »

a, de façon tonitruante, droit de cité ou encore celle où la cafétéria et le gymnase sont les seuls endroits de séjour.

Peut-être alors deviendra-t-on capable d'écrire plus de dix lignes sur un même sujet, compte tenu qu'on se sera rompu à écrire de façon régulière. Peut-être aussi découvrira-t-on le plaisir de la lecture, ayant réservé des temps précis aux yeux et à l'imaginaire. Peut-être encore, les temps consacrés à l'étude permettront-ils d'éliminer ces temps réservés jusqu'à

maintenant à des apprentissages qui n'appartiennent pas à l'école.

Enfin, on se donnera le temps d'expérimenter sur place la méthodologie propre à chaque discipline; de découvrir plus rapidement ceux et celles qui ont des difficultés d'apprentissage, de mieux comprendre les rythmes d'apprentissage qui sont fort semblables à ceux de la nature. Il en est pour les intelligences comme pour les fleurs : elles ne viennent pas à maturité toutes en même temps et de la même manière.

Tout, mais pas cela !

DANIEL LATOUCHE

TOUTS les chroniqueurs de journaux courent le même danger : celui de se retrouver, un beau jour, en complet accord avec ce que tous les éditorialistes. À quoi bon avoir son chroniqueur, si c'est pour répéter ce que tout le monde raconte. Évidemment, le contraire a aussi ses inconvénients, mais en général on vous pardonne plus facilement un accroc à la politique éditoriale qu'une conformité à retardement.

Je l'ai donc échappé belle. Si j'avais rédigé cette chronique au début de la semaine dernière, je me serais trouvé sur la même longueur d'onde que tout ce que le Québec comporte d'analystes, d'éditorialistes, de gérants d'étrades et de chroniqueurs. Et en période d'élection,

leur nombre augmente toujours, comme par magie.

J'aurais été obligé, moi aussi, d'admettre que le Parti québécois connaissait un début de campagne fulgurant, que le gouvernement avait cafoillé dans l'affaire Cosgrove et que Robert Bourassa avait amplement mérité ses malheurs becépistes. Imaginez donc : se retrouver d'accord avec tout le monde.

Mais le temps arrange bien les choses. Je suis sauvé. Enfin se retrouver tout seul dans son coin, comme au temps où je pouvais proclamer, sans risque d'être suivi, que Clifford Lincoln avait été l'un des pires ministres de l'Environnement du Québec et que Thérèse Lavoie-Roux n'avait rien fait d'autre que d'avoir l'air d'une ministre des Affaires sociales compatissant à souhait.

C'est vers jeudi dernier que le vent a commencé à tourner. Tout à coup,

sans autre forme d'avertissement, on a commencé à accuser M. Parizeau d'opportunisme électoral dans le dossier des BPC. Quand c'est rendu que l'un des ministres les plus basement partisans que le Québec ait jamais connu, M. Marc-Yvan Côté, accuse Jacques Parizeau de ne pas tenir compte des intérêts supérieurs de la Nation, d'avoir un comportement franchement dégueulasse et de ne pas agir en homme d'État responsable, et que personne ne s'esclaffe de rire, alors là, vous savez que le vent a tourné.

Tout, mais pas cela ! L'accusé de ne voir dans l'environnement qu'une question d'usines d'épuration à construire, d'accord. Je veux bien aussi qu'on lui reproche de toujours nous répéter sa théorie de la conspiration. D'accord aussi qu'on lui fasse remarquer que sa solution n'entraînera pas nécessairement l'adhésion du public.

D'accord et re-d'accord pour souligner les trous gros comme des fosses septiques dans la position péquisté, mais de là à laisser entendre que le comportement péquisté dans cette affaire n'est pas au-dessus de tout soupçon et que les remarques du chef de parti n'ont fait qu'apeurer le monde, alors là je préfère encore me retrouver seul dans mon coin.

On ne va quand même pas s'apitoyer sur les malheurs d'une machine politique qui a déjà réussi l'une des plus belles opérations de « damage control » qu'on ait vu dans une campagne électorale québécoise. Avez-vous remarqué avec quelle habileté ils ont laissé filtrer qu'effectivement, le départ fulgurant de M. Parizeau les avait quelque peu surpris mais que leur propre cafoillage du début leur avait permis de mieux rôder la machine. Bientôt, ils vont nous affirmer que jamais ils n'auraient trouvé mieux pour fouetter l'ardeur des troupes.

Cela nous a aussi donné la première utilisation frauduleuse d'un sondage lors de la présente campagne. Pas mal cette manœuvre libé-

rale de laisser entendre que les sondages internes avaient montré une remontée du PQ alors qu'il aurait été tellement facile d'affirmer que tout cela n'avait eu aucun impact. En laissant ainsi entendre que le PLQ a perdu des plumes, même si ce n'est pas vrai, on préserve sa crédibilité car c'est à quoi tout le monde s'attend. De plus, on jette les bases d'une affirmation éventuelle à l'effet que tout est rentré dans l'ordre. Une belle manœuvre s'il en est une.

Tout cela nous porterait plutôt à sourire s'il n'y avait ici et là, perdus dans ce début de campagne, des drames d'autant plus cruels qu'ils auraient pu être évités. Prenez le cas de M. Claude Corbo, l'actuel recteur de l'Université du Québec à Montréal, qui n'a plus d'autre choix que de démissionner afin de protéger sa propre crédibilité et celle de son institution. Qu'on aie laissé cet homme s'engager dans la voie d'une candidature pour ensuite le laisser choir comme une vieille chaussette, c'est non seulement faire fi de la carrière d'un individu, c'est faire preuve d'un profond mépris envers toute la communauté universitaire québécoise.

La déclaration française des droits de 1789

RONALD GOSSELIN

Professeur d'histoire à l'Université Laval, l'auteur est notamment spécialiste de la période révolutionnaire française

LE 2 AOÛT 1789, le roi Louis XVI, cédant à une crise politique et financière, convoque pour mai 1789 les États généraux qui n'ont pas été réunis depuis 1614. Le gouvernement royal veut demander à la noblesse, au clergé et au tiers-état de consentir à un gros effort fiscal pour sortir le Trésor public de la situation de quasi-banqueroute où il se trouve.

Rassemblés à Versailles, les trois ordres ne s'accordent guère sur les solutions qu'ils doivent proposer au roi. Le tiers-état, composé surtout d'hommes de loi représentant la majeure partie du peuple français, des plus riches aux plus pauvres, s'oppose, par ses origines sociales, à la noblesse et au clergé qui jouissent de privilèges depuis plusieurs siècles.

Droits de l'homme et droits féodaux

Les désaccords seront nombreux jusqu'à la prise de la Bastille (14 juillet) qui mènera à l'abolition juridique du régime féodal (4 août). Le 26 août, l'Assemblée nationale vote la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Son contenu traduit fort bien l'état d'esprit révolutionnaire des députés dont la majorité provient du tiers-état.

L'importance que l'Assemblée accorde à certains thèmes témoigne du caractère historique de la Déclaration qui est le résultat de l'évolution politique et intellectuelle du XVIIIe siècle. Bon nombre des penseurs en vogue de l'époque, dont certains seront en 1789 dans l'arène politique, admettent que, selon la nature, cha-

que homme possède des droits fondamentaux qu'il faudrait cependant définir.

Il n'est donc pas étonnant de constater que l'ensemble du tiers-état exige la nécessité de proclamer ces « droits de l'homme » en opposition aux droits féodaux qui, eux, les nient.

Sous sa forme définitive, la Déclaration comprend un préambule et dix-sept articles où les députés inscrivent les malheurs dont ils ont le plus souffert pendant le régime féodal.

Le préambule, une remarquable synthèse d'une théorie politique centrée sur la notion de liberté humaine, stipule que l'homme a des droits naturels et sacrés. Ces droits que l'on trouve un peu partout dans la Déclaration sont la liberté, la propriété, l'égalité devant la loi et la résistance à la tyrannie.

En fait, l'esprit général de la Déclaration se résume à l'idée d'une liberté presque illimitée. Elle présente en tout cas un caractère universel qui consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Inspirés des révoltes populaires du 14 juillet et du 4 août, les rédacteurs ont énoncé une liberté qui n'a finalement pas de définition précise.

Dans l'ensemble, la Déclaration énumère deux catégories de droits : les droits individuels de l'homme et ceux plus collectifs de la nation. D'une part, les droits de l'homme sont la liberté en général, et plus particulièrement la liberté de penser et d'écrire, la liberté religieuse, l'égalité judiciaire et le droit à la propriété. D'autre part, les droits de la nation comprennent le suffrage universel, le droit de faire les lois, d'organiser le système judiciaire, de voter les impôts, d'avoir des représentants à l'Assemblée, de demander à tout fonctionnaire de rendre compte de son administration et, enfin, de veiller aux décisions des pouvoirs pu-

blics. Ici encore, la liberté prédomine.

Par ailleurs, l'analyse de la Déclaration montre qu'elle vise d'un côté à effacer toute trace du passé féodal et, de l'autre, à formuler les principes essentiels de la société future qu'il faut désormais construire.

D'abord, la Déclaration est avant tout l'acte de décès du régime féodal. Ses rédacteurs veulent abattre l'absolutisme royal qu'ils jugent despotique. Dorénavant, la France n'appartient plus au roi, mais à toute la nation française. Ce ne sera plus la décision arbitraire du monarque ou d'un de ses ministres qui fera les lois, mais la volonté générale.

Une charte fondée presque essentiellement sur la liberté

L'accès aux charges de l'État et aux fonctions publiques ne sera plus réservé seulement à la noblesse et au clergé car tous les citoyens, maintenant égaux devant la loi, y deviennent admissibles. L'égalité fiscale satisfait aussi une des exigences principales du tiers-état qui, sous l'Ancien Régime, paie seul l'impôt. Le clergé et la noblesse n'en seront donc plus exemptés. Enfin, la prise de la Bastille du 14 juillet n'est plus considérée comme répréhensible, mais plutôt comme un acte louable de résistance à la tyrannie féodale.

D'une façon générale, les députés s'étendent davantage sur la liberté et l'égalité des droits parce que la société d'ordres qu'ils veulent démolir s'appuie sur le privilège. Ainsi conçue, la Déclaration constitue une

réelle machine de guerre contre l'Ancien Régime. Mais elle est également une arme destinée à défendre le peuple français contre le retour toujours possible de l'absolutisme d'un roi qui n'eût le choix que de signer la charte.

En contrepoint, tout en condamnant le régime féodal, la Déclaration constitue sur bien des aspects l'assise première de la société future. En donnant à la liberté, à la propriété et à l'égalité civile une définition très générale qui vise avant tout à balayer le passé féodal, les députés vont bien au-delà du régime politique qu'ils veulent établir, c'est-à-dire un pouvoir restreint à une classe instruite. À leurs yeux, le peuple français est loin d'être prêt à monter sur la scène politique. Après avoir voté en 1791 la Constitution du pays et se rendant compte de toute la puissance de cette liberté contenue dans la Déclaration, plusieurs députés proposent de la réviser. Opération que l'on juge finalement impossible car la Déclaration est maintenant connue du peuple et a acquis un caractère religieux et sacré auquel il serait dangereux de toucher.

Les contradictions entre certains principes de la Déclaration qui annoncent une société libérale et les idées plus conservatrices des députés de l'Assemblée nationale sont intéressantes à relever. D'abord, la Déclaration implique directement le suffrage universel. Or, les députés appliquent plutôt en 1791 un suffrage censitaire où seuls les plus riches, moyennant une somme d'argent, possèdent le droit de vote. Deuxièmement, la Déclaration insiste sur le caractère universel de l'égalité des droits de l'homme. Pourtant, l'Assemblée n'abolit pas l'esclavage dans ses colonies où plusieurs députés brassent des affaires.

Cette égalité des droits s'applique aussi au droit de propriété qui,

n'ayant pas été défini concrètement, laisse faussement croire que toute la nation est propriétaire. Étant pour la plupart des propriétaires, les députés cherchent ainsi par ce droit à protéger leurs biens. Quant au droit de résistance inscrit sur la Déclaration, les députés le rejettent. Pour l'Assemblée, ce droit concerne le passé (la prise de la Bastille) et non l'avenir.

Enfin, la Déclaration contient en germe le système de référendum puisque les citoyens ont le droit de participer personnellement à la formation de la loi et de décider leur contribution respective en matière d'impôt. En approuvant en 1791 une Constitution censitaire qui, par définition, exclut de la politique active la très grande majorité du peuple, l'Assemblée nationale ne peut évidemment pas y intégrer ces deux principes qu'elle votait pourtant elle-même deux ans plus tôt.

Un immense retentissement

En conclusion, les droits qu'accorde la Déclaration sont étroitement liés aux circonstances historiques de 1789 qui dirigèrent les pensées des rédacteurs. En voulant abattre à tout jamais le régime féodal, l'Assemblée nationale élabore une charte fondée presque essentiellement sur la liberté. N'étant pas définie clairement, cette liberté au caractère universel procurait en même temps diverses interprétations aux députés eux-mêmes, on l'a vu, à leurs contemporains et aux générations futures qui s'en inspireront pour imaginer leur projet de société. Elle connaît ainsi un immense retentissement dans le monde entier. Somme toute, cette liberté aux définitions multiples constitue finalement le grand trait de génie des révolutionnaires de 1789 qui inaugureront l'an I de la liberté.

Mission impossible pour Solidarité

LIBRE OPINION

FRANÇOIS BROUSSEAU

Le vieux se meurt, le nouveau n'est pas encore né. Dans l'intervalle, toute une série de phénomènes morbides se manifestent.

— Antonio Gramsci

AU PETIT matin d'une froide journée d'hiver, les Polonais, vents creux et grelottants, voient soudain apparaître à la télévision le président Lech Walesa, l'air grave derrière de curieuses lunettes noires. Il tient à deux mains le texte d'un discours qui commence ainsi : « Devant le cahos indescriptible qui a gagné notre pays, je me vois dans l'obligation de décréter la loi martiale sur tout le territoire national. »

L'histoire qui précède n'est que de l'humour noir, de la caustique politique-fiction inspirée par le pessimisme, un scénario du pire qui marierait le tragique et le comique. Une histoire qu'on ne serait pourtant pas surpris d'entendre, avant longtemps, dans les cafés de Varsovie, où les hauteurs de l'ironie cynique ne le disputent qu'aux profondeurs de la crise économique.

Cette hypothèse extrême illustre cependant, mieux que mille analyses savantes, les dangers mortels qui pèsent sur la Pologne. Un pays auquel est assignée, dans les pires conditions imaginables, la tâche historique de démanteler, le premier, un système politique qui a si profondément marqué le XXe siècle qu'on en était rendu à le croire éternel.

Mardi et mercredi, quelques appels chez les amis varsoviens et cracoviens, pour prendre le pouls... Nul signe, chez eux, de cette fébrilité de « l'Histoire qui se fait ». Certainement rien de comparable à août 1980. Contentement, oui, de voir enfin les communistes prendre la porte de sortie (au fait, sont-ils vraiment sortis ?), mais profond scepticisme devant la possibilité même du changement.

Ce sont en fait, très souvent, des hautessements d'épaules qui accueillent l'événement le plus considérable, le plus incroyablement, le plus imaginable, à l'Est, depuis Yalta.

« Vous le vouliez le pouvoir ? Eh bien prenez-le... on vous souhaite bien du plaisir ! »

Comme quoi on s'habitue à tout : après 45 ans d'un régime réputé inamovible, aujourd'hui, dans les conversations de rue, on s'offusque que ces impudents communistes osent demander plus de deux sièges au conseil des ministres !

« Vous le vouliez, le pouvoir ? Eh bien prenez-le... On vous souhaite bien du plaisir ! », doivent dire, dans leur barbe, certains cyniques qui savent parfaitement que le « cadeau » fait aux amis de Walesa est empoisonné. En fait, l'opposition ne le « voulait » pas, le pouvoir : elle a été irrésistiblement poussée par les événements, malgré elle, à en prendre la responsabilité.

C'est le monde à l'envers : déjà, on n'entend déjà plus que le discours du réalisme économique dans la bouche des responsables de Solidarité, tandis que les déchus du système, les communistes « durs », réfugiés notamment dans les syndicats officiels, formulent des revendications démagogiques axées sur « la défense du niveau de vie des travailleurs », préparent une lutte à mort contre toutes les réformes (indispensables mais à coup sûr pénibles), et... organisent des grèves, fidèlement rapportées par Trybuna Ludu !

Misère matérielle (déjà installée) et chaos social (appréhendé) ont toutes les chances de faire capoter l'expérience polonaise. Pendant que Moscou, d'étape en étape, s'incline devant des « faits accomplis » toujours plus audacieux dans son empire déclinant, c'est la politique intérieure et l'économie qui feront la différence entre une transition pacifique au post-communisme et une décomposition explosive, avec une succession de famines, de révoltes politiques et de séismes sociaux.

Les périodes de transition historiques sont grosses des plus grands espoirs et des pires dangers. Celle-ci est la plus spectaculaire en Europe depuis 45 ans. Un système socio-politique se meurt, et on ne sait pas par quoi il comment il sera remplacé. La Pologne est un phare avancé pour l'ensemble des peuples vivant sous ce système.

Seule une conjonction parfaite de patience, de travail acharné, d'optimisme contagieux, de neutralisation rapide des saboteurs, et de compréhension réelle de la part de l'étranger, empêchera, en Pologne et à l'Est, la prolifération des systèmes morbides, et un regel dont Lech Walesa lui-même — ultime ironie de l'Histoire — pourrait devenir le protagoniste obligé.

CE MATIN EN COUR

Prochain épisode de la saga des BPC: le capitaine Balakov est-t-il coupable ?

C'EST aujourd'hui à Baie-Comeau que doivent comparaître en Cour supérieure Nikolai Balakov, le capitaine du navire soviétique *Nadezhda Nabukhova*, Michel Clermont, directeur de Dynamis-Envirotech, Jacques Régis, vice-président à l'Hydro-Québec, et une dizaine de débauchés à l'emploi de la compagnie Tessier, afin de répondre à une accusation d'outrage au tribunal.

On se souviendra qu'une injonction provisoire visant à empêcher le déchargement des BPC, avait été demandée mercredi dernier par le groupe Solidarité Environnement Manicouagan qui souhaitait obtenir d'autre part que soit interdit l'entreposage des barils de BPC à Manic 2

tel que l'avait décidé, il y a plus de deux semaines, la ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon.

Suite à tous les remous entourant cette histoire, les barils de BPC qui ont été déchargés sur le quai de Baie-Comeau dans la nuit de jeudi demeurent sous l'étroite surveillance des autorités concernées. Quant au cargo soviétique, et après bien des péripéties, il est aujourd'hui à Baie-Comeau.

Parrallèlement à cet outrage au tribunal, c'est aujourd'hui également le juge Marcel Simard doit se pencher sur une demande en injonction permanente qu'ont demandée Mme Bérubé et Côté au nom de la coalition formée contre l'entrepo-

sage des BPC à Manic 2.

En ce qui concerne l'imbricolage entourant l'heure à laquelle l'injonction provisoire a été émise et l'heure à laquelle les BPC ont été entreposés sur les quais de Baie-Comeau, le ministre Gil Rémillard a précisé que l'injonction en question avait été signifiée par huissier à 4 h 50 dans la nuit de jeudi, soit 30 minutes après que les débauchés de la compagnie Tessier eurent déposé à terre le dernier baril de BPC.

Le ministre de la Justice a par ailleurs souligné que sur le plan juridique, les policiers de la Sécurité du Québec n'étaient pas dans l'obligation de faire en sorte que l'injonction soit respectée.

Sur un autre plan, la ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon, et le premier ministre Robert Bourassa ont tous deux nié le fait qu'il y ait eu un troc entre les élus municipaux de Baie-Comeau et les autorités gouvernementales.

Comme en faisait état Le Devoir dans son édition de samedi, Mme Bacon se serait engagée par écrit « à régler le problème » des BPC qui se trouvent dans la Baie des Anglais. La titulaire du portefeuille de l'Environnement aurait signé ce chèque en blanc lors de négociations mettant en présence les autorités régionales et le maire de Baie-Comeau, M. Roger Thériault.



Jean-V. DUFRESNE

Les frères jumeaux de l'extrémisme

L'AFRIQUE du Sud et la Pologne sont devenus des thèmes à la mode sur le « off-Broadway » de la campagne électorale. Ça n'y paraît guère sur les tribunes des grands partis, où la guerre en dentelle est de rigueur, mais tandis que MM. Parizeau et Bourassa s'affrontent en respectant toutes les règles du jeu oratoire, une autre campagne, sourde, insidieuse, sale, mensongère, se poursuit à l'écart de ces ennuyeux échanges.

La télévision n'en parle guère, les journaux n'accrochent pas vraiment, mais le discours fait son chemin d'assemblée en assemblée, dans les esprits de bonnes gens qu'on s'acharne à convaincre que Québec ressemble à Varsovie — celle d'avant Walska — et que Beaconsfield possède tous les atouts pour se jumeler à Pretoria.

Apartheid, racisme, et son équivalent québécois, qu'on a inventé cette semaine, « linguicism », sont les épithètes passe-partout de ce discours, qui a lieu devant les auditoriums du Parti Égalité, depuis le tout début de la campagne.

Le plus fascinant, c'est que les adversaires ont textuellement recours aux mêmes insultes pour se couvrir mutuellement d'opprobre.

Ils ne s'affrontent pas tous les jours, mais tenez, jeudi dernier, dans le comté de Saint-Laurent, on pouvait écouter le président du EP, M. Gerry Klein, orateur aussi bouillant que Pierre Bourgeault le fut à une certaine époque, assimiler la Loi 178 à l'immorale politique de l'apartheid, et comparer furieusement le Québec à l'Afrique du Sud.

Et qui, pensez-vous, en tentant de forcer *manu militari* les portes de l'assemblée, accusait M. Klein et ses partisans de se croire justement à Pretoria ? Gilles Rhéaume, du Parti indépendantiste.

Deux frères inséparables, qui gloutonnent à la même mangeoire d'un discours qui n'a qu'un but, à défaut de compter pour quelque chose dans ce scrutin : faire saliver ses troupes en moins de 47 jours. Rien de quoi encore faire mentir les sondages, rassurez-vous, ou précipiter la défaite d'un gouvernement. Mais tout pour susciter, chez l'observateur, un malaise attristant, et rappeler l'époque où Jean-Noël Tremblay, de la défunte Union nationale, n'hésitait pas, devant la menace péquiste séparatiste d'il y a vingt ans, à évoquer sur les tribunes rurales un « Québec-à-la-sauce Chili ».

Comme M. Tremblay aujourd'hui gagne sa vie à écrire les discours de la très fédéraliste Gouverneur-général Jeanne Sauvé, lui pour qui Ottawa était « le tombeau des Canadiens français », on peut au moins lui accorder le mérite de s'être amendé souverainement. Mais que, près d'un quart de siècle plus tard, on puisse encore entendre les échos sinistres de cette démagogie dans la bouche du jeune président d'un parti naissant, il y a de quoi s'interroger sur le sens des responsabilités publiques.

Le cerceuil est donc maintenant à Québec, et la dépouille parle anglais. Le fossoyeur n'est plus Diefenbaker, mais Jacques Parizeau et Robert Bourassa, qui se passent allègrement la pelle à long manche, car, à écouter M. Klein, les anglophones, au Québec, on veut les enter-creux.

Et pourquoi en douter, lorsque M. Rhéaume et sa bande couvrent d'insultes son parti ? Ainsi, l'un et l'autre, chacun se sentant trahi par ses élites, vivant de marginalité politique, retranchés dans leurs préjugés, truquant la vérité en la coupant par la moitié, vivent-ils en parfaite osmose, la survivance politique de l'un étant liée, ombilicale, à celle de l'autre.

C'est à M. Peter Blaikie, qui fait office de président d'Alliance Québec, que revient l'honneur du premier sublime rapprochement historique de la campagne électorale. Ayant invité cette semaine les anglophones à boudier le scrutin, à annuler leur bulletin, même, s'étant alors laissé dire par un journaliste que c'était là, peut-être, une « solution désespérée », l'avocat conservateur opina qu'au contraire, elle était « pleine d'espoir ». Exemple, « qui aurait cru il y a dix ans que la Pologne ne serait plus dirigée par un gouvernement communiste ? »

Comme on dit au cinéma, « flashback sur Jean-Noël Tremblay. Il y a comme ça des petits mots qu'on lâche au passage, mine de rien, et qui deviennent la clé de sol de la partita électorale. Alors, M. Klein, son chef Robert Libman, son vice-président, Jean-Pierre Isoré, tour à tour laissent tomber des mots semblables, comme l'immoralité, la dis-grâce, la honte, l'apartheid encore et encore, la Pologne, qui sert à tout, on le sait, depuis Dantzig, et la société « distincte », aussi, distincte en ce que le Québec est le seul pays au monde qui interdit à ses minorités de parler leur langue, qui va bientôt faire payer l'amende au cuisinier qui parle grec à son marmion de fils, fermer les journaux anglophones, plonger le Québec-que-nous-aimons-tous dans l'ignorance de l'unilinguisme, prendre la Cour suprême en otage, abolir la souveraineté du Parlement, et j'en passe, pour ne pas citer non plus les *tabarnak* de la gang à Rhéaume.

Le chef du Parti indépendantiste n'a rien contre ceux qui fracassent les vitrines pour la bonne cause. Gery Klein, lui, est plus subtil avec ses cailloux. Il affirme que « c'est ce que Bourassa désire, que si les anglos veulent recouvrer leurs droits civils, c'est dans la rue, par la violence, qu'ils y parviendront ». Pour M. Klein, Bourassa est un séparatiste potentiellement violent.

C'est Rhéaume qui va être content.

cueil même si les ratio habituels d'é-lèves immigrants ne sont pas res-pectés.

Les efforts faits depuis un an pour accélérer la francisation des im-migrants et leur intégration à la ma-jorité seront poursuivis. Aux \$ 15 mil-lions additionnels accordés en début d'année, on promet d'en verser trois autres millions pour l'enseignement du français au niveau de la mater-nelle et du primaire.

L'accès aux services de santé sera

aussi essentiel pour augmenter le pouvoir d'attraction de la majorité envers les immigrants, dit-on. Dans chaque région comptant une cer-taine concentration d'immigrants, le réseau de services de santé et de ser-vices sociaux se dotera d'un plan d'action avec échéancier pour assu-rer l'embauche de personnel issu des communautés ethniques et pour que des services adaptés à la spécificité des communautés desservies soient offerts.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Vers

sent que le PLQ formera à nouveau le gouvernement.

Prudent, comme il se doit, M. Bourassa reconnaît que la rocamboles-que saga des BPC lui nuit énormément. Du reste, il s'attend à d'autres difficultés de parcours, notamment avec les employés du secteur public. Toutefois, à moins d'une cascade d'ava-tars imprévisibles, son gouverne-ment vogue vers une victoire somme toute facile.

Ceci dit, M. Parizeau et les péquistes ont quand même lieu de se ré-joir. Le président souverainiste, qui a le don de la formule généreuse, se voit même comme le chat qui a avalé le canari. Il fait allusion au fait que l'écart énorme qui séparait les deux partis s'est rétréci quelque peu, récemment. Mais si la plus récente prise de pouls est exacte, elle ra-mène le PQ à peu près au point où il était en décembre 1985. C'est fort mieux que le désastre appréhendé par les chroniqueurs, jusqu'au début de l'été; mais ce n'est pas le pactole non plus. Rien là pour se péter les bretelles, même si, selon toute vrais-semblance, il y aura à Québec une opposition forte, solide, crédible. Dirigée, espérons-le, par M. Parizeau lui-même.

Comme d'autres avant lui, le son-dage Léger et Léger relève que l'op-tion souverainiste serait un peu plus populaire que le PQ. M. Parizeau s'en autorise pour prétendre que son

virage nettement indépendantiste est loin d'être suicidaire, comme le prétendaient certains chroniqueurs. On verra bien le 25 septembre si M. Parizeau et ses candidats franchis-sent la barre fatidique des 40 % ré-férendaires. Il est permis d'en dou-ter.

Les Québécois ne semblent pas disposés à refaire les mêmes débats et choix déchirants qu'en mai 1980. Tout compte fait, en remettant à l'honneur son diamant indépendan-tiste originel, pur et dur, le PQ di-minue ses chances électorales. Mais il reste cohérent et fidèle, tout en s'é-cartant de la souveraineté-associa-tion si chère à son père fondateur. Encore que M. Parizeau, mine de rien, semble mettre quelque sour-dine, depuis le 9 août, à son credo idéal. Il est vrai que l'affaire des BPC lui a fourni des munitions ines-pérées et qu'il n'a pas encore eu be-soin de se mettre au blanc.

Du reste, avec le début de la publi-cité des partis et des candidats, la fin du choix des candidats, le retour gra-duel des vacanciers, la vraie cam-pagne s'amorce lentement. Elle du-rera quatre semaines à peine, ce qui est bien suffisant à notre ère de sur-abondance de communications ins-tantanees et de manchettes qui se chassent l'une après l'autre. Dans cette course, sans enthousiasme et sans délire, il n'y a qu'un Québécois sur quatre à convaincre. Les autres, libéraux et péquistes incondition-nels, ont déjà fait leur choix et les es-car-mouches électorales n'y changent rien. Mais les fameux indécis et dis-crerts seront l'objet de tout ce matra-que publicitaire, agressif pour le PQ, rassurant chez les libéraux.

Qu'en sortira-t-il ? De même que l'affaire de Baie-Comeau était im-prévisible, il y aura sûrement d'au-tres pépins et pelures de bananes d'ici le 25 septembre. Des deux côtés, probablement. Avec des coups de sonde médiatiques pour alimenter la discussion, à défaut de duel des chefs.

Il y a lieu de se réjoir de ce que le gouvernement doive rendre des comptes et ne vogue pas aussi allè-grement qu'on l'aurait cru vers une victoire trop facile. À tous égards, un match nul, ce sera mieux, beaucoup mieux, que l'hégémonie libérale ap-préhendée naguère. La démocratie sera sauve. Et ce n'est pas fini, comme dirait Jean Rafa !

◆ Le FFM

regarde attentivement la liste, re-présentent moins du tiers de l'en-semble, alors que les films en langue française sont tous sous-titrés en anglais.

Dans la compétition officielle, le volet qui représente la vitrine la plus officielle de ce festival québécois, on trouve 25 films venant de 12 pays. Alors que trois d'entre eux sont en français, et sous-titrés en anglais, on n'en trouve par contre chez les 22 films en langues autres que le fran-çais que sept qui sont sous-titrés en français, c'est-à-dire moins du tiers, alors que les 15 autres, qu'ils soient espagnol, italien, chinois ou autres, sont tous sous-titrés en anglais.

Après vérification des règlements qui régissent la compétition offi-cielle, on se rend compte que la di-rection du Festival des films du monde laisse en fait le « libre choix » aux producteurs quant à la langue dans laquelle un film étranger devra être sous-titré pour participer au festival de Montréal.

Il est mentionné qu'un film, après avoir répondu à plusieurs conditions, comme n'avoir pas été exploité en dehors du pays d'origine, ou n'avoir participé à aucun festival compétitif, doit être sous-titré « en français ou en anglais ».

Il est effectivement assez éton-nant qu'un organisme public, lar-gement subventionné par le gouver-nement québécois et plusieurs insti-tutions québécoises, érige en sys-tème dans son fonctionnement cette politique linguistique du « libre-choix » que tous les partis politiques ont rejeté, y compris le gouverne-ment en place, et qui va à l'encontre de l'histoire de la survie française du Québec.

Cette année, si l'affaire choque, c'est qu'en plus on voit souvent un présentateur de film, producteur ou réalisateur, venir s'excuser, avant la projection, de l'absence d'un sous-ti-trage anglais. Pas une seule fois on a vu la même politesse pour l'absence (pourtant beaucoup plus nombreuse) de sous-titres français.

Il y a bien, à la salle Maisonneuve seulement, un système de traduction simultanée, mais pour des raisons d'économie, nous a-t-on dit, il n'est disponible qu'à partir de 16 heures. En plus, le nombre d'appareil est nettement inférieur au nombre de sièges dans la salle, en plus que la traduction qu'on peut y entendre est

sans doute faite par des gens plus ha-bitués aux congrès de dentistes qu'aux dialogues de films.

Ajoutons à cela que la documen-tation, les communiqués, les dossiers de presse sont majoritairement ré-digés en anglais, et que les textes français du programme du festival sont si mal fichus que l'on sent la mauvaise traduction de l'anglais à plein nez.

Cette anglicisation lente mais sûre du FFM va jusqu'au comique le plus absurde, comme lorsqu'on a vu une cinéaste française venir s'excuser de l'absence de sous-titres français pour son film, alors qu'une fois la projec-tion commencée le film, en fait, était sous-titré en anglais.

Alain Corneau, dont le film *Noc-turne indien* est joué en anglais pour la véracité puisqu'il montre un Fran-çais débarquant à Bombay, mais dont les dix dernières minutes sont en français, s'excusait lui aussi sur la scène du Maisonneuve, hier matin, auprès des anglophones pour cette courte scène qui leur échappera peut-être...

En fait, on sent que certains pren-ent de plus en plus le FFM pour la porte ouverte sur le marché nord-américain, et l'on y vient, on l'on veut y venir, en anglais.

En réalité, cette idée que le FFM peut ouvrir à un film le marché nord-américain est sur-estimée et même fort loin de la réalité (il est plus fa-cile de passer par Cannes, jusqu'à nouvel ordre, pour percer aux États-Unis). Ceux qui persistent à y croire devraient cesser de prendre Mont-réal, et le Québec, pour un vestibule vers l'anglais.

◆ Parizeau

Le chef péquiste a également plaidé pour une immigration forte, un « apport extraordinaire qui est dans notre intérêt », mais il fallait que ce soit clair pour tous que la lan-gue de cette société soit le français.

Jacques Parizeau reconnaît que les anglophones ont des droits et se dit d'accord avec l'anglophone « qui veut envoyer ses enfants à l'école an-glaise ». Mais « on ne peut plus édic-ter des règles sous prétexte qu'un certain nombre de notables trouvent ça commode pour eux-mêmes. Nous sommes un peuple, nous sommes une nation qui veut devenir un pays » concluait-il sous les vivats de l'audi-toire.

Les interventions du chef péquiste, en campagne hier à Montréal, re-trouvaient des accents des cam-pagnes péquistes des années 70 et du « pays à bâtir ».

Mais si l'auditoire réagissait for-tement dans Rosemont, c'était un au-ditoire clairsemé : à 15 h, au moment où l'assemblée devait commencer, à peine une cinquantaine de personnes s'étaient rendus au gymnase réservé pour l'occasion. L'assemblée d'investi-ture du candidat péquiste débutait avec près de 45 minutes de retard, histoire de battre le rappel des par-ticipants.

Dans Rosemont, le PQ présente une de ses vedettes, Sylvain Simard, qui a été vice-président du parti et président de l'Exécutif national de 1981 à 1984, et qui a participé à la ré-daction de plusieurs documents d'ori-entation du PQ. Comme Guy Ri-ward a été élu par plus de 3000 voix de majorité en 1985, le résultat de l'é-lection dans Rosemont pourrait don-ner une excellente indication de l'é-valuation par les québécois de la per-formance linguistique du gouver-nement Bourassa.

Auparavant, Jacques Parizeau avait participé à l'assemblée d'investi-ture dans Hochelaga-Maisonneuve, comté ouvrier de l'Est de Montréal, le fief de Louise Harel.

Comme le disait un militants, « si on perd ici on n'existe plus nulle part ». Cette fois-ci la salle était bon-dée et des gens de tous les âges scan-daient « indépendance, indépen-dance ». On trouvait aussi plusieurs personnes âgées, dont un dame aux cheveux blancs qui nous confiait « vous allez voir que l'âge d'or ici ça brasse ! ».

Le responsable péquiste du comté avoue que Louise Harel est encore plus populaire que le PQ. Sur son af-fiche électorale, on peut lire d'ail-leurs une seule phrase, imprimée sur une grande photo de la candidate : « J'ai une raison de voter ». Jacques Parizeau reconnaissait la force de Mme Harel en déclarant que « la défense des mal pris, de ceux qui veulent en sortir, on n'a pas trouvé à l'Assemblée Nationale à l'époque contemporaine quelqu'un qui vaut Louise Harel ».

Dans un comté marqué par les fer-metures d'usines, le départ des raf-fineries, par le chômage endémique et la multitude de problèmes so-ciaux, Jacques Parizeau avait axé son discours sur l'égalité des chan-ces. « Une partie du Québec est en train de tomber dans un grand trou

28 août

par la PC et l'AP

- 1988: décès de l'ancien sénateur et ministre fédéral Jean Marchand à l'âge de 69 ans; après une collision lors d'un meeting aérien à Rams-tain, en RFA, trois avions de l'ar-mée de l'air italienne tombent sur l'aérodrome provoquant la mort de 69 personnes.
- 1987: échec d'une tentative de putsch, la cinquième en 13 mois, contre Corazon Aquino, aux Philip-pines; le fils de la présidente est blessé; décès du cinéaste améri-cain John Houston, 81 ans.
- 1986: le gouvernement bolivien dé-crète l'état de siège dans l'ensem-ble du pays, à la suite d'une mar-che sur La Paz de sept mille mi-neurs opposés à la fermeture de mines.
- 1985: le chef du service de contre-espionnage ouest-allemand est re-mercié dans un intense climat de scandale.
- 1983: décès du père Emile Legault, un des apôtres du théâtre québé-cois, à l'âge de 77 ans.
- 1974: Maurice Bellemare, nouveau chef de l'Union nationale au Qué-bec, remporte une élection parti-tielle dans le comté de Johnson; l'agent Robert Samson, de la GRC, soupçonné d'avoir placé une bombe, est arrêté par ses collè-gues.
- 1973: un tremblement de terre au Mexique fait 500 morts et mille blessés.
- 1969: l'ex-premier ministre Jean Lesage annonce qu'il abandonne la présidence du Parti libéral du Québec.
- 1966: mort de l'écrivain français André Breton, à l'âge de 70 ans.
- 1963: marche pacifique des Noirs américains sur Washington.
- 1932: le cycliste montréalais Zé-non Saint-Laurent gagne une course entre Québec et Montréal pour une deuxième année consé-cutive.
- 1917: le gouverneur Général du Ca-nada sanctionne la Loi de la con-scription.
- 1910: le Monténégro est proclamé royaume indépendant, sous l'au-torité de Nicolas premier.
- 1906: une porte de l'écluse du canal Lachine à Montréal est brisée par le vapeur Dundurn et les eaux du canal inondent les manufac-tures riveraines.
- 1849: au terme d'un long siège, Ve-nise se rend aux Autrichiens.
- 1833: une gigantesque éruption du Krakatoa, dans les îles de la Sonde, provoque la mort de 36 mille personnes.
- 1824: au Nouveau-Brunswick, Sir Howard Douglas est nommé lieutenat-gouverneur.
- Ils sont nés un 28 août: le poète et philosophe allemand Johann Wolf-gang von Goethe (1749-1832); l'é-crivain russe Léon Tolstoï (1828-1910); l'acteur français Charles Boyer (1899-1978); l'acteur amé-ricain Ben Gazzara (1930).

COUREZ MARCHEZ COURSEZ ROULEZ

LA COURSE TERRY FOX

Pour le 9^e année consécutive!

Pour la recherche sur le cancer
Dimanche, le 17 sept.
Pour plus d'information
514-499-9747



Oui, je souhaite appuyer La course Terry Fox.

Je joins mon don au montant de \$

NOM.....
RUE.....
VILLE.....
PROVINCE.....CODE POSTAL.....

LA COURSE TERRY FOX 353 St-Nicolas, Suite 313
Montreal, Qc Jec, H2Y 2P1